

Direction Vie institutionnelle
Service de l'Assemblée

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal

du lundi 16 mai 2022



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt deux, le seize mai, le conseil municipal s'est réuni, dans la salle du Conseil métropolitain, sise 3 rue Malakoff, le Forum à Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 10 mai 2022.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Gilles NAMUR - Mme Lucille LHEUREUX - M. Hakim SABRI - Mme Isabelle PETERS - M. Maxence ALLOTO - Mme Anouche AGOBIAN - M. Olivier BERTRAND - Mme Margot BELAIR - M. Alan CONFESSON - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - Mme Annabelle BRETTON - M. Emmanuel CARROZ - Mme Kheira CAPDEPON - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - M. Pierre-André JUVEN - Mme Céline MENNETRIER - M. Nicolas KADA - M. Pierre MERIAUX - M. Hasni BEN-REDJEB - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Thierry CHASTAGNER - M. Lionel PICOLLET - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Sylvie FOUGERES - Mme Salima DJIDEL - Mme Barbara SCHUMAN - Mme Sandra KRIEF - Mme Céline DESLATTES - Mme Amel ZENATI - Mme Laure MASSON - M. Luis BELTRAN-LOPEZ - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Nicolas BERON-PEREZ - Mme Katia BACHER - Mme Khadija EZZAROUALI - Mme Laura PFISTER - M. Djamel WAZIZI - M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Anne CHATELAIN-ROCHE - Mme Nathalie BERANGER - M. Nicolas PINEL - M. Olivier SIX - Mme Emilie CHALAS - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Cécile CENATIEMPO - Mme Delphine BENSE - M. Romain GENTIL

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Maud TAVEL donne pouvoir à M. Emmanuel CARROZ de 15H03 à 16H18

M. Yann MONGABURU donne pouvoir à Mme Chloé PANTEL de 15h03 à 22H05

M. Antoine FLECHET donne pouvoir à Mme Katia BACHER de 15H03 à 18H40

Mme Maude WADELEC donne pouvoir à M. Djamel WAZIZI de 15H03 à 18H14

M. Thierry CHASTAGNER donne pouvoir à Mme Laura PFISTER de 21H20 à 22H05

Absents excusés :

de 15H03 à 22H05 : M. Claus HABFAST

de 21H28 à 22H05 : M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Anne CHATELAIN-ROCHE - Mme Nathalie BERANGER - M. Nicolas PINEL - M. Hasni BEN-REDJEB - M. Olivier SIX - Mme Emilie CHALAS - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Cécile CENATIEMPO - Mme Delphine BENSE - M. Romain GENTIL

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : M. Pierre-André JUVEN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

Ouverture de séance à 15h03

M. Pierre-André JUVEN est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Discours introductif de M. le Maire, président de séance.

Questions orales :

- Question orale de Mme CHATELAIN-ROCHE portant sur la mise en place d'horaires réservés aux femmes portant des burkinis.

Réponse de M. le Maire.

- Question orale du groupe Avenir Ensemble en Confiance, présentée par M. SIX portant sur les subventions de la région Auvergne Rhône-Alpes.

Réponse de M. le Maire.

- Question orale du groupe Nouveau Regard présentée par Mme BENSE portant sur le bilan du plan de circulation du centre-ville.

Réponse de M. le Maire.

- Question orale du groupe Nouvel Air, Socialistes et Apparentés présentée par Mme CENATIEMPO portant sur la bibliothèque Prémol.

Réponse de M. le Maire.

- Question orale du groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre présentée par M. CARIGNON portant sur l'article du Parisien.

Réponse de M. le Maire.

Le procès verbal de la séance du conseil du 28 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 1-(28498) - RENDU ACTE - Compte rendu de Monsieur le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs du 3 juillet 2020.

Intervention(s) : Mme CHALAS, M. le Maire, M. CARIGNON, M. PINEL

Il est rendu acte des décisions prises par M. le Maire en application de ces délégations de pouvoir.

DELIBERATION N° 2-(28625) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre municipal - Tarifs des spectacles et des ateliers de la saison 2022-2023 et convention de partenariat solidaire pour l'accueil de groupes de spectateurs en situation de précarité.

Intervention(s) : Mme LHEUREUX, M. CARIGNON, M. le Maire, M. BOUZEGHOUB, Mme CENATIEMPO

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la nouvelle grille tarifaire des spectacles et des ateliers du Théâtre municipal, en annexe 1, incluant les prix TTC plein tarif et les tarifs réduits ainsi que les éléments tarifaires complémentaires applicables à compter de la date d'ouverture de la billetterie ;**
- **d'approuver les termes de la convention de partenariat solidaire, présentée en annexe 2 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre.

DELIBERATION N° 3-(28884) - PERSONNEL MUNICIPAL - Créations, suppressions, transformations de postes et précisions sur certains emplois.

Intervention(s) : M. le Maire, Mme GARNIER, M. MERIAUX, Mme CHALAS, M. CARIGNON, M. PINEL, M. BOUTAFA, Mme CENATIEMPO

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser les créations, suppressions et les transformations de postes figurant dans les tableaux ci-annexés, présentées aux Comités Techniques du 12 avril 2022 et du 10 mai 2022.**
- **l'ouverture de 45 postes permanents aux agents contractuels appartenant aux cadres d'emplois :**
 - . **des rédacteurs (6 postes)**
 - . **des animateurs (39 postes)**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 47

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).

DELIBERATION N° 4-(28744) - SPORT - Nouveau règlement intérieur des piscines municipales applicable à compter du 1er juin 2022.

Intervention(s) : Mme MENNETRIER, Mme CHALAS, M. BEN-REDJEB, Mme BOER, Mme BERANGER, M. PINEL, Mme BENSE, Mme CENATIEMPO, M. BOUTAFA, Mme ROCHE, Mme SPINI, Mme PANTEL, Mme ZENATI, Mme DJIDEL, M. BACK, M. CARIGNON.

M. BEN-REDJEB formule une demande de vote à bulletins secrets.

M. le Maire suspend la séance à 19h43 à la demande de M. BEN-REDJEB. Reprise de la séance à 19h59.

M. BEN-REDJEB informe M. le Maire que la demande de vote à bulletins secrets est abandonnée et qu'il est demandé un vote au scrutin public par appel nominal.

M. le Maire informe l'assemblée que ce scrutin peut se faire à la demande d'un quart des membres présents. Il précise que 57 élu-e-s sont présent-e-s et qu'il faut 15 élu-e-s favorables à cette demande.

M. le Maire procède au vote :

Pour : 14 – Contre : 43 Grenoble en commun

La demande de vote au scrutin public par appel nominal est rejetée.

Intervention(s) : M. BEN-REDJEB, Mme CENATIEMPO, M. PINEL, Mme BENSE, M. le Maire, M. SIX, Mme BELAIR.

Un amendement est déposé par Mme CENATIEMPO pour le groupe Nouvel Air, Socialistes et Apparentés, celui-ci est repoussé :

Pour : 14 – Contre : 33 Grenoble en commun – Abstention(s) : 11 Grenoble en commun (Mme MARTIN, M. CONFESSON, Mme MASSON, M. SABRI, Mme ZENATI, M. SOLDEVILLE, M. CLOUAIRE, Mme KRIEF, Mme AGOBIAN, Mme SCHUMAN, M. PICOLLET).

Un amendement est présenté oralement par M. CARIGNON pour le groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre, celui-ci est repoussé :

Pour : 14 – Contre : 44 Grenoble en commun.

Un amendement est présenté oralement par M. CARIGNON pour le groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre, celui-ci est repoussé :

Pour : 11 – Contre : 44 Grenoble en commun + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés.

Un amendement est présenté oralement par M. PINEL pour le groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre, celui-ci est repoussé :

Pour : 9 – Contre : 44 Grenoble en commun + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard.

Un amendement est présenté oralement par M. PINEL pour le groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre, celui-ci est repoussé :

Pour : 14 – Contre : 44 Grenoble en commun.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le nouveau règlement intérieur des piscines de la Ville de Grenoble, joint en annexe, et de le rendre applicable dès le 1er juin 2022. Ce nouveau règlement intérieur remplace le règlement intérieur en vigueur adopté par délibération du Conseil municipal en date du 22 mai 2017.

Délibération : Adoptée

Pour : 29

Contre : 13 Grenoble en commun (M. CLOUAIRE, Mme ZENATI, M. PICOLLET, M. CONFESSON, Mme MARTIN, Mme DJIDEL, Mme SCHUMAN, Mme KRIEFF, Mme MASSON, M. ALLOTO, Mme AGOBIAN, M. SABRI, M. SOLDEVILLE) + 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).

Abstention(s) : 2 Grenoble en commun (Mme TAVEL, M. CARROZ).

M. le Maire suspend la séance à 20h51 à la demande de Mme CHALAS. Reprise de la séance à 21h19.

Intervention(s) : M. CARIGNON, Mme CHALAS, Mme ROCHE, M. BEN-REDJEB, Mme CENATIEMPO

Les groupes d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre, Nouvel Air, Socialistes et Apparentés, Nouveau Regard, Avenir Ensemble en Confiance et 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE) quittent la séance à 21h27.

VOEU: vœu adressé à la Région AURA demandant le maintien de sa contribution de base statutaire à la MC2 déposé par le groupe Nouveau Regard.

Intervention(s) : Mme LHEUREUX.

Voeu repoussé

Contre : 44 Grenoble en commun

VOEU: pour le transfert des équipements aquatiques à la métropole et maintien du règlement intérieur déposé par le groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre.

Voeu repoussé

Contre : 44 Grenoble en commun

VOEU N° 87-(29168) - - Voeu adressé à M. Laurent WAUQUIEZ, Président de la région Auvergne-Rhône Alpes relatif à la baisse annoncée des subventions régionales à la Maison de la Culture de Grenoble (MC2 :) et à l'Observatoire des politiques culturelles et à de nombreuses autres structure artistiques et culturelles du territoire métropolitain

Un amendement est présenté oralement par Mme LHEUREUX pour le groupe Grenoble en commun, celui-ci est adopté à l'unanimité

Le Conseil municipal de Grenoble demande à M. Laurent WAUQUIEZ, Président de la région Auvergne-Rhône-Alpes de :

- **recevoir dans les plus brefs délais les représentants de l'ensemble des tutelles de la MC2 : pour retrouver les indispensables voies du dialogue et de l'apaisement,**
- **renoncer à son projet de diminution pour tous les opérateurs artistiques et culturels du territoire des subventions qui viendrait fragiliser des structures dont les activités sont reconnues pour leur grande qualité et contribuent au rayonnement de notre territoire.**

Voeu adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 5-(28778) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Maison du Tourisme : Renouvellement des conventions de mise à disposition de locaux – Bureau Mutualisé : Fédération Française des Club Alpins de Montagne et Fédération Régionale d'Hôtellerie de Plein Air (FRHPA)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver le renouvellement des conventions de mise à disposition de locaux de la Maison du Tourisme au 14 rue de la République à la Fédération Française des Clubs Alpins de Montagne et à la Fédération Régionale d'Hôtellerie de Plein Air, à compter du 1^{er} juin 2022 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 3 ans ;**
- **de dire que la redevance d'occupation sera fixée à hauteur de 657, 72 € par an et d'une refacturation des charges de fluides pour un montant annuel de 55 € par m² ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 6-(28699) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Avenant n°2 à la convention d'occupation du domaine public avec le CCAS - EHPAD Narvik

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n°2 à la Convention d'Occupation du Domaine Public ci-annexée avec le CCAS dans le cadre de l'exploitation de l'EHPAD Narvik à compter du 1^{er} avril 2022 et de porter la durée d'occupation jusqu'au 30 septembre 2022 ;
- de lier le montant de la redevance restant due à hauteur de 4546, 28 € jusqu'à la fin de la convention ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 7-(28678) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Approbation des recherches de financement du projet de restructuration du pôle enfance des Trembles

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la recherche de tous les financements nécessaires à la réalisation du projet de restructuration du pôle enfance des Trembles ;
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes demandes ou conventions relatives à la perception de financements liés à cette opération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 8-(29003) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de mise à disposition gratuite de locaux au bénéfice des associations "Contratak Prod" et "Authentik Koolure"

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux à titre gracieux au bénéfice du Collectif Street Artists (Contratak Prod et Authentik Koolure) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 9-(28698) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - ZAC Flaubert : Établissement Public Foncier Local du Dauphiné : sortie de portage parcelle EL 237 (ex EL 51p) pour édification de l'école

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la sortie de portage par l'EPFLD au bénéfice de la Ville, du tènement 6-8 rue Eugène Sue cadastré section EL 237 d'une superficie de 5800 m² environ, au prix d'un reste à charge de 968 920 € TTC (déduction faite des versements réalisés, augmentés du coût de désamiantage et de TVA). La Ville procédera au paiement du reste à charge en 3 annuités commençant à courir en 2022, et s'élevant à la somme de 323 000€ TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié et tout document s'y rapportant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 10-(28319) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Acquisition auprès de l'EPFL-D de la propriété cadastrée DP 58 sise 79 rue de Stalingrad. Fin de portage

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la sortie de portage par l'EPFL du Dauphiné au bénéfice de la Ville, du bien sis 79 rue de Stalingrad cadastré section DP 58 d'une superficie de 461 m² environ, au prix de 615 007 € TTC. La Ville procédera au paiement du prix en 3 annuités commençant à courir le 1er janvier 2023. La première annuité s'élèvera à la somme de 208 336 € (203 335€ + 5001 € de TVA) puis pour les deux dernières annuités à la somme de 203 335 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié et tout document s'y rapportant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 11-(28700) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Acquisition par la Ville de Grenoble auprès de Grenoble Alpes Métropole d'une emprise foncière à détacher de la parcelle cadastrée section IX n°665 sise rue Maurice Dodero et rue de l'Arlequin, quartier de la Villeneuve, dans le cadre de la construction d'un équipement public mixte, maison des jeunes, salle polyvalente et centre de santé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'acquisition à l'euro symbolique auprès de Grenoble-Alpes Métropole l'emprise foncière à détacher de la parcelle cadastrée section IX n°665 pour une surface d'environ 1554 m², nécessaire à la construction d'un équipement public mixte au sein du quartier de la Villeneuve, passant outre l'avis de la DDFIP ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique de vente et tous les documents relatifs à cette opération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 12-(28717) - URBANISME AMENAGEMENT - Convention constitutive d'un groupement de commandes entre la ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole pour la passation d'un contrat de quasi-régie relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de reconversion du site de l'« ex-Chambre du Commerce et de l'Industrie de Grenoble ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes conclue entre Grenoble Alpes Métropole et la commune de Grenoble, annexée à la présente délibération ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : M. JUVEN, Mme BELAIR, Mme PANTEL.

DELIBERATION N° 13-(28936) - URBANISME AMENAGEMENT - ZAC Presqu'île : Constitution d'une servitude de passage perpétuelle en cœur d'îlot CH3 – Autorisation de signer une convention d'ouverture et de droit de passage au cœur d'îlot CH3.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'abroger la délibération n° 21-(28429) du 28 mars 2022 portant établissement d'une servitude de passage perpétuelle au sein du cœur d'îlot CH-3 ;**
- d'approuver les termes de la convention d'ouverture et de droit de passage en cœur d'îlot et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer à ladite convention ;**
- d'approuver la constitution d'une servitude de passage piétons à titre gratuit au cœur de l'îlot CH3, conformément au plan annexé, aux conditions susvisées sur la parcelle cadastrée Section AD 292p depuis l'avenue des Martyrs pour rejoindre la rue Aimé Requet, consentie par la SEM InnoVia Grenoble Durablement, ou toute société qu'elle se substituerait, au profit de la ville de Grenoble ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de constitution de servitudes sur les bases de la convention précitée ainsi que tous documents afférents auxdites servitudes.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 14-(28802) - URBANISME AMENAGEMENT - Convention d'occupation précaire entre l'Université Grenoble Alpes, l'EPFL-D et la Ville de Grenoble pour la relocalisation temporaire de l'école Vallier sur le site de l'INSPE au 30 avenue Marcelin Berthelot - ZAC Flaubert

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la convention d'occupation précaire entre l'EPFL-D, l'UGA et la Ville pour la relocalisation temporaire de l'école Vallier sur le site de l'INSPE pour une durée de sept mois maximum à compter du 4 juillet 2022 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 42

Ne prennent pas part au vote : 2 Grenoble en commun (M. KADA, M. CLOUAIRE).

DELIBERATION N° 15-(28772) - ENVIRONNEMENT - Approbation du bail consenti à l'association La Recyclerie Sportive à l'issue d'un appel à projet pour l'implantation à Grenoble d'une activité éco responsable de recyclage de matériel sportif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'approuver le bail consenti à l'association La Recyclerie Sportive pour une durée de trois ans ;**
- **De dire que le bail sera consenti moyennant le versement d'un loyer progressif sur trois années : 7 650 € pour la première année, 12 240 € pour la deuxième année et 16 830 € pour la troisième année ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le bail et tout document se rapportant à cette affaire.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 16-(28535) - ENVIRONNEMENT - Appel à Manifestation d'intérêt ; collecte pour recyclage des emballages ménagers hors foyer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'approuver que la commune de Grenoble soit ville pilote de l'AMI CITEO pour prolonger le geste de tri dans l'espace public.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 17-(28577) - ENVIRONNEMENT - Convention « Communes Pilotes » entre la Ville de Grenoble et l'éco-organisme Alcome.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'approuver que la ville de Grenoble sera « Communes Pilote » pour la réduction des mégots sur l'espace public ;**
- **D'approuver la convention « Communes Pilotes » conclue entre la ville de Grenoble et l'Alcome ;**
- **D'autoriser la signature de ladite convention jointe en annexe.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 18-(28701) - DOMAINE PUBLIC - Nouvelle convention financière entre la Ville de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole relative à la démolition de la passerelle La Bruyère et abrogation de la délibération 51-26677 du CM du 07/02/2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'abroger la délibération 51-26677 du Conseil Municipal du 07/02/2022 ;**
- **d'approuver la convention financière entre la Ville de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole relative à la démolition de la passerelle La Bruyère ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière en annexe.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 19-(28952) - DOMAINE PUBLIC - Mise à disposition gratuite de la salle du Centre Horticole, rue des Taillées à Saint Martin d'Hères, pour l'atelier Paysan les 20 et 21 mai 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser la mise à disposition gratuite de la salle du Centre Horticole de la Ville de Grenoble les 20 et 21 mai 2022 pour la tenue de l'évènement de l'Atelier Paysan,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition gratuite en annexe.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 20-(28763) - ALIMENTATION - Conventions de fourniture de repas à des centres de loisirs et à des associations en charge de l'accueil des jeunes enfants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention-type en annexe 1 relative à la fourniture de repas à une association socioculturelle de centre de loisirs remise à jour,
- d'approuver la convention-type en annexe 2 relative à la fourniture de repas à une association socioculturelle en charge de l'accueil de jeunes enfants remise à jour,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ces conventions avec les associations souhaitant bénéficier de ces dispositifs.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 21-(28756) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Convention de mise à disposition de locaux pour le Centre de Santé des Géants et renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux pour le Centre de Santé Mistral en faveur de l'Association de Gestion des Centres de Santé (AGECSA).

Un amendement est déposé par M. FRISTOT, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter les termes des conventions de mise à disposition de locaux situés Place des Géants et 69B avenue Rhin et Danube 38100 Grenoble, ci-annexées, à l'Association de Gestion des Centres de Santé,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les deux conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 42

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : M. JUVEN, Mme MARTIN.

DELIBERATION N° 22-(28758) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Renouvellement de la convention de mise à disposition gratuite de locaux situés à la MDH Le Patio à l'association IREPS Auvergne-Rhône-Alpes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux situés à la Maison des Habitants Le Patio sis 97 Galerie de l'Arlequin, ci annexée, à l'association IREPS ARA.
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 23-(28779) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Convention relative aux obligations réciproques du Département de l'Isère et de la Ville de Grenoble concernant les actions de prévention médicosociales en faveur des enfants de moins de six ans dans les écoles maternelles de la ville pour l'année 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la convention ci-annexée entre la Ville de Grenoble et le Département de l'Isère relative aux actions de prévention médico-sociales en faveur des enfants de moins de six ans dans les écoles maternelles pour l'année 2022,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention,**
- **d'autoriser la perception des recettes correspondantes versées par le Département.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 24-(28748) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association l'Oiseau Bleu pour l'année 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens ci-annexée.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention ci-annexée,**
- **D'autoriser le versement à L'Oiseau Bleu :**
 - . **d'une subvention de fonctionnement de 12 000€ au titre du dispositif TOTEM,**
 - . **d'une subvention sur projet de 3 000€ pour le Point Précarité Santé (POPS),**
 - . **d'une subvention sur projet de 15 000€ au titre de l'Action Sociale, pour la médiation sociale,**
 - . **d'une subvention sur projet de 4 000€ au titre de la Santé Publique, pour la médiation sanitaire.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 25-(28749) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Avenant financier à la convention de partenariat, d'objectifs et de moyens 2018-2022 conclue entre la Ville de Grenoble et le Planning Familial
38

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de l'avenant ci-annexé,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant ci-annexé,**
- **d'autoriser le versement des subventions pour l'année 2022 :**

- 37 000 euros au Planning Familial 38 (soit 25 000 euros au titre du fonctionnement, 10 000 euros au titre du projet accompagnement santé des personnes jeunes et trans- 2000 euros pour le projet de lutte contre la précarité menstruelle).

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 39

Ne prennent pas part au vote : 5 Grenoble en commun (M. CARROZ, Mme BELAIR, Mme PANTEL, Mme PFISTER, Mme DESLATTES).

DELIBERATION N° 26-(28750) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Avenant financier à la convention d'objectifs et de moyens 2022 conclue entre la Ville de Grenoble et l'association Unis Cité Auvergne Rhône-Alpes- projet "Repair Santé".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant ci-annexé,
- d'autoriser le versement d'une subvention de 1 000€ pour le projet Repair Santé, à l'association Unis Cité Auvergne Rhône-Alpes.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 27-(28682) - PREVENTION SECURITE - Convention de mise à disposition de locaux entre l'association d'insertion sociale et socio-judiciaire AJHIRALP et la Ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux situés au 70 rue Sidi Brahim ci-annexée, entre la Ville de Grenoble et l'association AJHIRALP.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 28-(28681) - PREVENTION SECURITE - Convention de partenariat entre la SNCF et la Ville de Grenoble, relative aux formations de techniques d'interventions en milieu confiné.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention partenariale relative à la formation aux techniques d'interventions en milieu confiné.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 29-(28523) - PREVENTION SECURITE - Versement d'une subvention dans le cadre de la Convention pluriannuelle entre la Ville de Grenoble et la Régie de quartier Villeneuve-Village Olympique - avenant financier - année 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'attribuer à la Régie de Quartier Villeneuve /Village Olympique, au titre de l'année 2022, une subvention de 220 000 € pour le dispositif de "médiation de nuit" sur le Village Olympique,
- d'approuver les termes de l'avenant financier joint à la présente délibération
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : M. BACK, Mme DESLATTES, Mme PANTEL, M. PICOLLET.

DELIBERATION N° 30-(28776) - ACTION SOCIALE - Conventions d'objectifs et de moyens de la Régie de Quartier Villeneuve-Village Olympique et de mise à disposition du siège associatif situé 17 galerie de l'Arlequin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et la Régie de Quartier pour une durée de 3 ans,
- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite du local situé au 17 Galerie de l'Arlequin pour une durée de un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction
- d'autoriser la signature des conventions par Monsieur le Maire.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : M. BACK, Mme DESLATTES, Mme PANTEL, M. PICOLLET.

DELIBERATION N° 31-(28559) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de mise à disposition gratuite du local du 5 rue A. Thomas à l'Association Les P'tits Plats Dans Les Grands.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite d'un local de 56,78 m² situé 5 rue Albert Thomas, avec une prise en charge des fluides à titre exceptionnel pour une durée de 1 an ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition telle que soumise en annexe à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 32-(28558) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de mise à disposition gratuite du local 15 Rue A. Thomas à l'union de quartier COHAMIS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition d'un local de 39,94 m² situé 15 rue Albert Thomas à l'union de quartier COHAMIS, à titre gratuit, avec une prise en charge des fluides à titre exceptionnel pour une durée de 1 an ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition telle que soumise en annexe à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 33-(28601) - ACTION SOCIALE - Convention de mise à disposition gratuite de locaux au profit de l'association Coeur 2 Gre

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite de locaux, sis 3 rue Moyrand, entre l'association Coeur 2 Gre et la Ville de Grenoble annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 34-(28599) - ACTION SOCIALE - Subventions aux associations du champ de la précarité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et L'ODTI,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens annexée à la présente délibération,
- d'autoriser le versement à l'ODTI d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 96 000€ dont 500€ au titre de la Santé Publique pour l'année 2022,
- d'approuver les termes de l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et Les Restaurants et Relais du Cœur du 14 juin 2021,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant annexé à la présente délibération,
- d'autoriser le versement aux Restaurants et Relais du Cœur d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 29 000€ pour l'année 2022,
- d'approuver les termes de l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et le Secours Catholique du 14 juin 2021
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant annexé à la présente délibération,
- d'autoriser le versement au Secours Catholique d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 49 000€ pour l'année 2022,
- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association le Fournil,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association le Fournil annexée à la présente délibération,
- d'autoriser le versement à l'association le Fournil d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 36 000€ pour l'année 2022,
- d'approuver les termes de l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association Point d'Eau du 14 juin 2021 ,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant annexé à la présente délibération.
- d'autoriser le versement à l'association Point d'Eau d'une subvention de fonctionnement de 40 000€ pour l'année 2022,
- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association Femmes SDF,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens annexée à la présente délibération,
- d'autoriser le versement à l'association Femmes SDF d'une subvention de fonctionnement de 23 000€ pour l'année 2022 dont 2000€ au titre de la Santé Publique.
- d'approuver les termes de l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et le Secours Populaire du 14 juin 2021,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant annexé à la présente délibération,
- d'autoriser le versement au Secours Populaire d'une subvention de fonctionnement de 14 000€ pour l'année 2022.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : M. KADA, Mme FOUGERES, Mme GARNIER, Mme BACHER, Mme DESLATTES.

DELIBERATION N° 35-(28102) - ACTION SOCIALE - Avenants financiers aux conventions d'objectifs et de moyens concernant des associations exerçant dans les champs de la citoyenneté, de la vie des quartiers et du développement des territoires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser aux associations citées ci-dessus les subventions correspondantes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers tels que soumis en annexes à la délibération,
- de dire que les montants de ces subventions sont intégrés dans la délibération générale «d'affectation de subventions sur crédits existants» de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 36-(28343) - ACTION SOCIALE - Convention avec l'association "Poil de Carotte" pour l'accueil en pension complète des usagers des Maisons des Habitants de Grenoble pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention entre l'association « Poil de carotte » et la Ville de Grenoble telle qu'annexée à la présente délibération pour l'accueil en pension complète des usagers des Maisons des Habitants de Grenoble pour les séjours de l'été 2022,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention,
- d'autoriser Monsieur le Maire à régler à l'association « Poil de carotte » les frais d'hébergement nécessaires à l'accueil des publics sur la base des tarifs annexés à la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 37-(28697) - ACTION SOCIALE - Convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et l'association "La Baja" relative aux sorties familles et à l'accompagnement des séjours à Massacan.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat telle qu'annexée à la présente délibération,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat telle qu'annexée à la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 38-(28342) - ACTION SOCIALE - Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association "L'Age d'or" pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention entre l'association l'Age d'or et la Ville de Grenoble telle qu'annexée à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention,
- d'autoriser Monsieur le Maire à octroyer à l'association l'Age d'or une subvention de 30 500 euros pour l'année 2022.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 39-(28775) - ACTION SOCIALE - Convention de mise à disposition gratuite d'un local situé 60 place des Géants aux associations "Villeneuve Troisième Age" et "All Concept".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de mise à disposition gratuite du local du 60 place des Géants aux associations Villeneuve Troisième Âge et All Concept, pour une durée d'un an.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions annexées à la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 40-(28627) - AFFAIRES CULTURELLES - Soutien aux opérateurs culturels – Attribution de subventions – Conventions et avenants financiers – Exercice budgétaire 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'intégrer les subventions attribuées par la ville de Grenoble aux opérateurs culturels (cf. tableau annexe 1) à la délibération générale d'affectation de subventions de cette même séance du Conseil municipal ;
- d'approuver les termes des conventions et avenants, joints en annexe, liant la Ville et les opérateurs structurants qui bénéficient d'une subvention supérieure à 23 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : Mme MENNETRIER, Mme AGOBIAN, Mme LHEUREUX, M. BERTRAND.

DELIBERATION N° 41-(28435) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble – Convention de partenariat avec l'Arche pour des visites guidées au musée et pour la mise à disposition gratuite, une fois par an, du Patio et de la grande galerie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de partenariat ci-jointe à intervenir avec l'établissement médico-social de l'Arche ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 42-(28692) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Convention avec le Département de l'Isère pour le dépôt d'œuvres du musée de la Révolution française de Vizille au Musée de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser le dépôt de trois œuvres appartenant aux collections du Musée de la Révolution française - Domaine de Vizille , au Musée de Grenoble;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante, ci-annexée, avec le Département de l'Isère.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 43-(28664) - AFFAIRES CULTURELLES - Renouvellement des conventions de mécénat avec la société bioMerieux, la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes et le Crédit Agricole Sud-Rhône Alpes pour les années 2022, 2023 et 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les conventions de mécénat ci-annexées avec l'entreprise bioMérieux (annexe n°1), la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes (annexe n°2), le Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes (annexe n°3) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 44-(28594) - AFFAIRES CULTURELLES - Museum de Grenoble - Convention de partenariat entre M TAG et la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir entre la ville de Grenoble et M TAG, jointe en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 45-(28593) - AFFAIRES CULTURELLES - Museum de Grenoble - Convention de prêt de collections auprès du Département du Var, Hôtel Départemental des Expositions du Var (HDE).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de prêt de collections auprès de l'HDE Var, en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 46-(28655) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) – Adhésions de la ville de Grenoble à diverses associations ou organismes professionnels en lien avec les bibliothèques pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les adhésions à :

ABF : Association des bibliothécaires de France = 260 € ;

ACIM : Association pour la coopération des professionnels de l'information musicale = 120 € ;

ADRA : Association de développement et de recherche sur les artothèques = 155 € ;

ARALL : Auvergne - Rhône-Alpes livre et lecture = 60 € ;

AULB : Association des utilisateurs des logiciels de Bibliomondo (SIGB) = 50 € ;

Fédération des maisons d'écrivains = 100 € ;

Images en bibliothèques = 180 € ;

Réseau CAREL : Coopération pour l'accès aux ressources numériques en bibliothèques = 50 € ;

- de régler les montants des adhésions correspondantes pour l'année 2022 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ces dossiers.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 47-(28656) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) - Musée Stendhal - Renouvellement du label « Maison des illustres ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de solliciter le renouvellement du label « Maison des illustres » pour le Musée Stendhal auprès du Ministère de la Culture pour une nouvelle période de 5 ans, 2021-2025 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la demande de reconduction ci-annexée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 48-(28654) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) – Convention cadre d'occupation précaire du domaine public du hall d'entrée et de la salle d'exposition de la bibliothèque d'étude et du patrimoine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention cadre d'occupation précaire du domaine public du hall d'entrée et de la salle d'exposition de la bibliothèque d'étude et du patrimoine ci-jointe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 49-(28657) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) – Renouvellement de la convention de coopération numérique entre la ville de Grenoble et la Bibliothèque nationale de France (BnF) dans le cadre de Gallica marque blanche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de coopération numérique pour une durée de 5 ans, ci-jointe, entre la ville de Grenoble et la Bibliothèque nationale de France concernant le dispositif Gallica marque blanche ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de coopération numérique Gallica Marque blanche, jointe en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 50-(28569) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention de partenariat entre le Conservatoire de Meylan et la ville de Grenoble, avenant n°1 entre la MC2: et la ville de Grenoble, avenant n°1 entre l'association Musiques en liberté et la ville de Grenoble, convention de partenariat entre la Ville de Saint-Antoine-l'Abbaye et l'association des amis de l'orgue de Saint-Antoine-l'Abbaye et la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la ville de Meylan et la ville de Grenoble pour l'organisation de rencontres d'élèves harpistes (annexe 1) ;
- d'approuver les termes de l'avenant numéro 1 à la convention de partenariat avec la MC2 : (annexe 2) ;
- d'approuver les termes de l'avenant numéro 1 à la convention de partenariat avec l'association Musiques en liberté (annexe 3) ;
- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la ville de Saint-Antoine-l'Abbaye, l'association des amis de l'orgue de Saint-Antoine-l'Abbaye et la ville de Grenoble pour l'organisation d'un concert d'enseignants et d'élèves de musique ancienne (annexe 4) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions et avenants.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 51-(28658) - AFFAIRES CULTURELLES - Report de date des projets subventionnés dans le cadre de l'appel à projets culturels pour la soirée d'inauguration de Capitale Verte 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la date de report du 03 juin 2022 pour les 6 projets suivants : *Le Micro de la love et son soundsystem décroissant ; Ruées... ; Point de suspension ; A votre service ! Les grooms ; Concert du groupe Compost Collaps ; Nature Humain ;*
- d'autoriser le report du projet *Batuca'Green show : au rythme des C.V.E.* à une date ultérieure, à intervenir avant le 31 décembre 2022.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 52-(28666) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention de mise à disposition occasionnelle et gracieuse entre l'association le CUB et la ville de Grenoble et entre l'école ENSE3 et la ville de Grenoble pour l'organisation de l'événement « Green Week ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition occasionnelle et gracieuse des locaux par l'association CUB à la ville de Grenoble (annexe 1).
- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition occasionnelle et gracieuse des locaux par l'école ENSE3 à la ville de Grenoble (annexe 2).

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 53-(28901) - AFFAIRES CULTURELLES - Palais des Sports Pierre Mendes France - Convention d'occupation du domaine public avec l'Amicale laïque de Grenoble section USEP.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la mise à disposition gracieuse du Palais des Sports Pierre Mendes France au profit de l'Amicale laïque de Grenoble section USEP dans le cadre de l'organisation de la fête du sport.**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'occupation du domaine public annexée à la présente délibération.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 54-(28624) - AFFAIRES CULTURELLES - Organisation du Marché de Noël 2022 – Convention d'occupation du domaine public, critères de sélection et tarifs associés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'occupation du domaine public liant les exposants à la ville de Grenoble (annexes 1 et 4) ;**
- d'approuver les tarifs associés pour l'édition 2022 du marché de Noël (annexe 2) ;**
- d'approuver la composition de la commission de sélection des exposants pour l'édition 2022 et des critères de sélections (annexe 3).**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 55-(28200) - AFFAIRES CULTURELLES - Création et apport en compte courant d'associé pour la Société Coopérative d'Intérêt Collectif « musique actuelle grenobloise ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la création d'un compte courant d'associés à la SCIC « musique actuelle grenobloise » pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 16 mai 2024 ;**
- d'approuver l'octroi d'un apport d'un montant de 48 000€ et son versement au compte courant d'associé de la SCIC ;**
- d'approuver la convention d'apport en compte courant d'associés fixant les conditions d'octroi de cet apport ;**
- d'autoriser M. le maire ou son représentant à signer ladite convention ;**

- d'autoriser la représentante titulaire de la SCIC « musique actuelle grenobloise », Mme Lucille Lheureux, à signer tous les autres documents s'y rapportant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : Mme LHEUREUX, M. BERTRAND.

DELIBERATION N° 56-(28715) - SPORT - Conditions et tarifs d'accès aux piscines municipales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de dire que la délibération n°44-24727 du 1^{er} février 2021 est abrogée à compter du 19 mai 2022 ;
- d'approuver l'annexe jointe révisant les tarifs d'accès aux piscines municipales liés aux entrées individuelles, ainsi que les conditions d'exonération ou de réductions tarifaires et de dire que ceux-ci seront applicables à compter du 19 mai 2022.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 57-(28690) - SPORT - Conventions de mise à disposition de locaux avec les associations Le Jardin Aquatique, Les Centaures Football Américain et Grenoble Alp'38.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions ci-annexées pour la mise à disposition de locaux mutualisés avec les associations Le Jardin Aquatique, Les Centaures Football Américain et Grenoble Alp'38 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 58-(28566) - SPORT - Avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens avec les associations sportives.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les avenants financiers aux conventions avec les associations sportives figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants financiers correspondants annexés à la présente délibération (annexe 2) ;

- de dire que les montants de subvention sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 59-(28720) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Renouvellement de la convention entre la ville de Grenoble et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de l'Isère (CAUE) sur le programme pédagogique intitulé "la tour Perret se raconte".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'avenant à la convention partenariale conclue entre la Ville de Grenoble et le CAUE renouvelant pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2022, le projet d'accompagnement pédagogique du projet de restauration de la Tour Perret tel que proposé en annexe ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 60-(28258) - MONTAGNE - Convention générale d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et l'association GUC Grenoble Ski.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le versement de la subvention de 24 000 € au titre du fonctionnement de l'association ;**
- d'approuver les termes de la convention à intervenir entre la ville de Grenoble et le GUC Grenoble Ski ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention ;**
- de dire que le montant de la subvention est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 61-(28733) - MONTAGNE - Bivouac à la Bastille - Ouverture d'une régie d'avance pour remboursements éventuels.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le remboursement des nuitées et de restauration sous certaines conditions, telles que décrites ci-dessus.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 62-(28817) - MONTAGNE - Convention de partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble pour la conception/réalisation/installation de deux modules d'hébergement pour le gardien de l'aire de bivouac Bastille.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la convention de partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble pour la conception/réalisation/installation de deux modules d'hébergement pour le gardien de l'aire de bivouac Bastille ;**
- **d'approuver de subvenir aux frais inhérents à l'installation des modules pour l'expérimentation de l'aire de bivouac à l'été 2022 ;**
- **d'approuver que la Ville de Grenoble devienne propriétaire des modules réalisés et s'assure, à la fin de l'expérimentation de l'aire de bivouac, de leur stockage dans de bonnes conditions ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 63-(28764) - EDUCATION - Participation financière de la ville de Grenoble aux frais de fonctionnement des enfants grenoblois scolarisés en classes ULIS à Bourgoin Jallieu et Gières pour l'année scolaire 2021-2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de l'avenant à la convention relative à la participation aux frais de fonctionnement pour les enfants grenoblois scolarisés dans les classes ULIS entre la ville de Bourgoin-Jallieu et la ville de Grenoble (annexe 1) ainsi que ceux de la convention entre la ville de Gières et la ville de Grenoble (annexe 2) au titre de l'année scolaire 2021-2022 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son/sa représentant(e) à signer ledit avenant et ladite convention précités.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 64-(28330) - EDUCATION - Conventions de la participation financière des communes aux frais de fonctionnement des Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) de Grenoble accueillant des enfants non grenoblois au titre de l'année scolaire 2021-2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'approuver le coût de fonctionnement de 1 127 € par élève pour l'année scolaire 2021-2022 (annexe 3) ;**
- **D'approuver les termes des conventions de participation financière aux frais de fonctionnement des classes ULIS grenobloises pour l'année scolaire 2021-2022 avec les communes dont sont originaires les enfants accueillis (annexe 1);**

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son/sa représentant(e) à signer lesdites conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 65-(28765) - EDUCATION - Avenant n°1 relatif au contrat enfance jeunesse n°4 entre la caisse d'allocation familiale de l'Isère et la ville de Grenoble pour la période 2019-2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 au contrat enfance jeunesse entre la caisse d'allocation familiale de l'Isère et la ville de Grenoble (annexe) ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son/sa représentant(e) à signer ledit avenant.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 66-(28905) - EDUCATION - Tarifs de la pause méridienne, du périscolaire du soir et des séjours en classe de découverte applicables au 1er septembre 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les tarifs de la pause méridienne, des classes de découverte et ainsi que ceux du périscolaire du soir (annexes 1, 2 et 3), lesquels seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2022.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 67-(28760) - JEUNESSE - Attribution des bourses d'aide à l'obtention du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et dans le cadre du fonds d'initiatives jeunes (FIJ).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution des bourses d'aide à la formation au BAFA d'un montant total de 1 350 € réparti entre les cinq jeunes retenu(e)s par la commission dont les noms figurent en annexe ;**
- d'approuver l'attribution d'une bourse FIJ pour un montant de 800 € au jeune dont le nom et le descriptif du projet figure en annexe.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 68-(28912) - JEUNESSE - Aide aux départs en vacances en autonomie pour les jeunes grenoblois dans le cadre du dispositif "destination vacances 16-20 ans".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la participation financière de la ville de Grenoble pour la réservation des nuitées auprès des structures partenaires pour les jeunes grenoblois dans le cadre du dispositif "destination vacances 16-20 ans";
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son/sa représentant(e) à signer les documents nécessaires en lien avec ledit dispositif.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 69-(28881) - VIE DES ASSOCIATIONS - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association socioculturelle le Plateau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le montant de la subvention de 30 490 € à l'association le Plateau conformément au tableau récapitulatif (annexe 1) ;
- d'approuver les termes de l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et l'association le Plateau (annexe 2) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son/sa représentant(e) à signer avec l'association le Plateau l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens (annexe 2) ;
- de dire que le montant de la subvention proposée est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : Mme BRETTON, M. BERON-PEREZ.

DELIBERATION N° 70-(28767) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et l'Office Central de la Coopération à l'École de l'Isère.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux établie entre la ville de Grenoble et l'association OCCE 38 pour les locaux situés au 5, Rue Federico Garcia Lorca ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son/sa représentant(e) à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 71-(28759) - DENOMINATIONS - Dénominations de voies, espaces et équipements publics.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter la dénomination **Parc Berty Albrecht**.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 72-(28575) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Renouvellement des conventions de mise à disposition de locaux au sein du Pôle de Solidarité Internationale avec les associations : Santé Diabète, Ecole de la Paix, Aide et Action, Kinésithérapeutes du Monde, Bouquins sans frontières, Aide Médicale et Développement, Tétraktys.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de mise à disposition de locaux ci-annexées ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

L'élue citée ci-après n'a pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel elle a la qualité d'administrateur : Mme FOUGERES.

DELIBERATION N° 73-(28597) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et l'association AMAL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec l'association AMAL l'avenant ci-annexé ;
- D'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 1 861,40 € à l'association AMAL ;
- De dire que ce montant est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

L'élue cité ci-après n'a pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel il a la qualité d'administrateur : M. CARROZ.

DELIBERATION N° 74-(28653) - FINANCES - SEM TERRITOIRES 38 - Projet de création d'une SAS "ELEGIA REALISATIONS".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'approuver la création et les statuts de la « SAS ELEGIA Réalisations» ;**
- **D'autoriser les représentants de la SEM Territoires 38 siégeant au Conseil d'Administration à prendre position lors du vote d'adhésion à la « SAS ELEGIA Réalisations.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 75-(24406) - FINANCES - Convention de gestion des services communs entre la Ville de Grenoble, le CCAS de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la convention de gestion des services communs entre la Métropole, la ville de Grenoble et le CCAS de Grenoble annexée à la présente délibération,**
- **d'autoriser le Maire à signer cette convention et tout document y afférent,**
- **d'autoriser le remboursement à la Ville par la Métropole de la somme de 73 124,72 euros correspondant au FCTVA 2018 sur les dépenses d'investissement concernant les systèmes d'information et la reprographie,**
- **d'autoriser le remboursement à la Métropole par la Ville de la somme de 17 367 euros correspondant aux travaux effectués par la Métropole dans les locaux hébergeant les services communs.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 76-(28432) - FINANCES - Affectation de subventions sur crédits existants

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.**

Exercice : 2022

BUDGET : VILLE DE GRENOBLE

Article : **6574** (chapitre 65)

Commission Emancipations

AMAL (ASS. DE COOPERATION FRANCO-CULTURELLE MAGHREBINE)	1 000,00
CIE DE DANSE HALLET EGHAYAN	5 000,00
COMPAGNIE A CORPS DISSIDENTS	3 000,00
COUP DE SOLEIL EN RHONE-ALPES	3 000,00
SOS MEDITERRANEE	8 000,00
AJA VILLENEUVE - JEUNESSE ET ATHLETIQUE VILLENEUVE	7 600,00
AMICALE SPORTIVE MISTRAL DRAC (ASMD) JUDO	5 100,00
ASIEG - ASS SPORTIVE ITALO EUROPEENNE DE GRENOBLE	9 100,00
ASPTT ATHLETISME	7 700,00
ASSOCIATION FUTSALL DES GEANTS	3 900,00
ASSOCIATION LA BAJA (AUESC BAJATIERE)	4 900,00
AVIRON GRENOBLOIS	25 650,00
CENTRE SPORTIF TAEKWONDO DAUPHINE MISTRAL	500,00
CERCLE ESCRIME LA RAPIERE	900,00
CLUB D' ESCRIME PARMENTIER	11 500,00
CLUB DE TIR GRENOBLOIS	600,00
DOJO GRENOBLOIS	6 800,00
ECHIQUIER GRENOBLOIS	1 000,00
ENTENTE ATHLETIQUE GRENOBLE EAG 38	800,00
FOOTBALL CLUB ALLOBROGES ASAFIA (FC2A)	10 000,00
GRENOBLE ALP 38	3 200,00
GRENOBLE ALPES BADMINTON GAB 38	1 200,00
GRENOBLE ALPES CANOE-KAYAK	400,00
GRENOBLE CATALANS DOMENE RUGBY	2 500,00
GRENOBLE GYMNASTIQUE	15 500,00

GRENOBLE HANDISPORTS	7 600,00
GRENOBLE ISERE MÉTROPOLE PATINAGE (GIMP)	800,00
GRENOBLE KARATE ACADEMY	1 100,00
GRENOBLE METROPOLE CYCLISME 38	2 200,00
GRENOBLE VILLE GYM ET RANDO	300,00
GRENOBLE VOLLEY UNIVERSITE CLUB (GVUC)	800,00
GUC ATHLETISME	7 000,00
GUC COURSE D'ORIENTATION	300,00
GUC ESCRIME	900,00
GUC JUDO CLUB DE GRENOBLE	16 950,00
GUC RUGBY	900,00
GUC TENNIS	5 000,00
HOCKEY CLUB GRENOBLE (GAZON)-HCG	3 400,00
MEYLAN GRENOBLE HANDIBASKET	1 100,00
MISTRAL FOOTBALL CLUB	8 100,00
RING GRENOBLOIS - GRENOBLE SPORTS ET SPECTACLES	6 300,00
ROLLER DERBY 38-THE CANNIBAL MARMOTS	1 100,00
SENTINELLE DES ALPES	3 800,00
SKI NAUTIQUE CLUB DU BOIS FRANCAIS (SNCBFG)	1 400,00
SOCIETE DE TIR DE GRENOBLE	200,00
TEAM MHIYAQUI	500,00
TENNIS DE TABLE LA TRONCHE MEYLAN GRENOBLE (TTTMG)	100,00
TRAMPOLINE CLUB DAUPHINE TCD	5 500,00
UNION SPORTIVE ABBAYE GRENOBLE	5 300,00
USVO FOOTBALL - UNITE SPORTIVE VILLAGE OLYMPIQUE GRENOBLE	5 600,00
YETI'S GRENOBLE ROLLER HOCKEY	1 600,00

AMIS DE L'ORGUE ET DE LA MUSIQUE EGLISE REFORMEE DE FRANCE À GRENOBLE	1 500,00
APNEES	1 000,00
COMPAGNIE LAMENTO	2 500,00
DAUPHINOISE D'EGYPTOLOGIE CHAMPOLLION (ADEC)	500,00
LA COMPAGNIE DU DERNIER ETAGE	1 000,00
LE FESTIN DES IDIOTS	1 500,00
LE RHUME DU SON	2 000,00
L'EMBARQUEE	1 000,00
LES AMIS DE L'ORGUE SAINT LOUIS	1 500,00
LES FEES ROSSES	1 500,00
LES INACHEVES ASS	1 500,00
LES PRODUCTIONS DU BAZAR	2 000,00
MIXLAB	115 943,00
MJC EAUX CLAIRES	2 000,00
MUSIDAUPHINS MEDIARTS	10 000,00
MUSIQUE ACTUELLE GRENOBLOISE	141 052,00
OFFICE DES TRANSPORTS POETIK	1 000,00
REGARDS DES LIEUX	2 000,00
SAINT ROCH ! VOUS AVEZ DIT CIMETIERE ?	2 500,00
SOCIETE DES AMIS DES ARTS DE GRENOBLE (SADAG)	900,00
STARA ZAGORA	5 000,00
TERRE DE SIENNE	4 300,00
THEATRE ON RACONTE L'EVENEMENT (TORE)	1 500,00
UN PETIT GRAIN DE COMPAGNIE	1 500,00
XXE ARCHITECTURES	1 000,00
LE PLATEAU	30 490,00

GUC GRENOBLE SKI	24 000,00
AMAL (ASS. DE COOPERATION FRANCO-CULTURELLE MAGHREBINE)	861,40

Commission Résiliences

MAISON DE L'ARCHITECTURE DE L'ISERE	8 000,00
AIDES DELEGATION DE L'ISERE	8 000,00
ALTHEA/ACCUEIL LIEUX TRANSITION HEBERGEMENT ECOUTE ACCOMPA	8 000,00
AMICALE DU NID DE L'ISERE	4 500,00
ASS GRENOBLOISE D'AIDE ET DE RECHERCHE EN ONCOLOGIE (AGARO)	1 000,00
ASS REGIO DE CARDIOLOGIE DES ALPES	800,00
ASSOCIATION DES DIABETIQUES DE L'ISERE-AFD 38	2 500,00
ASSOCIATION SEREIN.E.S	7 000,00
AVENIR SANTE FRANCE	3 500,00
BIEN-ETRE POUR ELLES	2 000,00
BIEN-ETRE POUR ELLES	7 000,00
BON'SANG!	1 500,00
CAP SANTE - SANTE BIEN-ETRE ET AUTONOMIE	1 000,00
CHEER UP ! DE L'ECOLE PHELMA	500,00
CODASE - COMITE DAUPHINOIS D'ACTION SOCIO EDUCATIVE	5 000,00
COMITE DE LIAISON DES ASSOC. BENEVOLES A L'HOPITAL/CLABH	500,00
COMPAGNIE MEGAPTERE	500,00
COURS ACT PHYS ADAPT POUR BIEN HARMONISER LOISIRS ENVIES SANTE-CAPABLES	1 500,00
CPTS DE GRENOBLE	5 000,00
DAUPHINOISE LARYNGECTOMISES ET MUTILES DE LA VOIX (ADMV)	500,00
DES SOMMETS POUR REBONDIR	500,00
DISPEN'SAIRE PSY LES PSYS DU COEUR	1 000,00

FEMMES SDF	2 000,00
FNATH ACCIDENTES DE LA VIE DE L ISERE	1 500,00
GRAND BUREAU	3 000,00
GROUPE DES APHASIQUES DE GRENOBLE ET DES ENVIRONS (GAGE)	500,00
INFORMATION AIDE AUX STOMISES-IAS	400,00
JALMALV-GRENOBLE (JUSQU'A LA MORT, ACCOMPAGNER LA VIE)	2 100,00
KEEP SMILING	9 500,00
LE CAMELEON	4 500,00
LOCOMOTIVE ASS	1 000,00
L'OISEAU BLEU	34 000,00
MOUVEMENT GRENOBLOIS PLANNING FAMILIAL	37 000,00
ODTI (OBSERVATOIRE SUR DISCRIMINATIONS ET TERRITOIRES I ...)	500,00
PROMETHEE ALPES RESEAU	2 000,00
RECHERCHE ET RENCONTRES-LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT-SUICIDE	4 500,00
SCLEROSE EN PLAQUE SEP RHONES-ALPES DAUPHINE	400,00
SOCIETE MYCOLOGIQUE DU DAUPHINE (SMD38)	4 000,00
SOLIDARITE FEMMES MILENA (ETAB FOND G BOISSEL)	12 200,00
SOLIDENT	8 000,00
SOS AMITIE ISERE	1 000,00
SOS INCESTE POUR REVIVRE	1 000,00
TEMPO	5 000,00
UNION NATIONALE FAMILLES AMIS MALADES PSYCHIQUES - DELEG ISERE (UNAFAM)	3 000,00
UNIS-CITE AUVERGNE RHONE ALPES/ UCARA ANTENNE DE GRENOBLE	1 000,00
VIE LIBRE - SECTION GRENOBLE	500,00
VIVRE SANS ADDICTION-ALCOOL-VSA2	1 000,00

Commission Solidarités

ACCUEIL AIDE ACCO MINEURS PROJET PRO-3AMIE	5 000,00
ACCUEIL DES SDF DIT ASDF VIEUX TEMPLE	7 000,00
ADA - ACCUEIL DEMANDEURS D'ASILE	12 000,00
ADA - ACCUEIL DEMANDEURS D'ASILE	933,00
AMICALE DU NID DE L'ISERE	3 000,00
ATD QUART-MONDE GRENOBLE	2 500,00
BANQUE ALIMENTAIRE ISERE	18 000,00
CA DEMENAGE EN ISERE	6 000,00
CROIX ROUGE FRANCAISE/DELEGATION LOCALE DE GRENOBLE	7 400,00
CUISINE SANS FRONTIERES (CSF)	2 000,00
DIACONAT PROTESTANT DE GRENOBLE	5 000,00
ET CAETERA (ETC)	2 000,00
FEMMES SDF	21 000,00
GRENOBLE SOLIDAIRE	7 000,00
ISSUE DE SECOURS	19 000,00
LA MAISON DES FAMILLES	4 000,00
LE FOURNIL	36 000,00
LE HABERT HEBERGEMENT SAINT PAUL	11 500,00
MEDECINS DU MONDE - GROUPE ISERE	15 000,00
ODTI (OBSERVATOIRE SUR DISCRIMINATIONS ET TERRITOIRES I ...)	95 500,00
POINT D'EAU	40 000,00
PRELUDES	8 000,00
RELAIS OZANAM	5 500,00
RESTAURANTS DU COEUR ET RELAIS DU COEUR DE L'ISERE	29 000,00
SECOURS CATHOLIQUE	49 000,00
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS DEPARTEMENT DE L'ISERE (SPF 38)	14 000,00

SOLEXINE ASS	8 000,00
GUIGNOL (MAISON DES LYCEENS CHAMPOLLION)	500,00
ASSOCIATION DE SOUTIEN A LA FONDATION DES FEMMES	500,00
ASSOCIATION DES HABITANTS DU 30-40	500,00
C'EST SLACK...ER BON	540,00
COLLECTIF DES HABITANTS D'ABRY	1 300,00
COLLECTIF DES USAGERS DE LA BIFURK - CUB	2 300,00
COLLECTIF INTERASSO GAYS ET LESBIENNES - CIGALE	2 500,00
ET POURQUOI PAS ?	1 500,00
FACILE - FORMATION A L'AUTONOMIE & A LA CITOYENNETE	7 000,00
GRENOBLE FIERTES	3 000,00
L'AGE D' OR	30 500,00
L'ANTIJETTE	1 500,00
LE REFUGE	5 000,00
LES P'TITS PLATS DANS LES GRANDS	500,00
LES 2 A LES ALPINS EN ACTION	400,00
ME PREMOL	800,00
UNION DE QUARTIER BALADINS GEANTS	500,00
UNION DE QUARTIER BERRIAT-SAINT-BRUNO - EUROPOLE	500,00
UNION DE QUARTIER CENTRE GARES	500,00
UNION DE QUARTIER CHAMPIONNET - BONNE - CONDORCET (CBCH)	500,00
UNION DE QUARTIER DE L'ILE VERTE	2 030,00
UNION DE QUARTIER FOCH, AIGLE, LIBERATION	500,00
UNION DE QUARTIER MISTRAL COHAMIS	1 000,00
UNION DE QUARTIER MUTUALITE PREFECTURE	500,00

UNION DE QUARTIER VILLAGE OLYMPIQUE - VIGNY MUSSET	500,00
UNION DE QUARTIER VILLENEUVE 1	500,00
UNION DES HABITANTS DU CENTRE VILLE	500,00
UNION DES HABITANTS DU QUARTIER EAUX CLAIRES/UDHEC	500,00
UNION DES HABITANTS DU QUARTIER EXPOSITION BAJATIERE (UHQEB)	500,00
CONCILIATEURS DE JUSTICE DU DAUPHINE/COUR D'APPEL DE GRENOBLE (ACJD)	1 000,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	220 000,00
TOTAL ARTICLE	1 518 849,40
TOTAL BUDGET	1 518 849,40

NB : les subventions en gras, d'un montant total de 8.794,40 €, correspondent à des subventions versées dans le cadre du fonds de soutien aux associations prévu par les délibérations n°2 et n°3 du 28/09/2020 et n° 45 du 02/11/2020.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : Mme DESLATTES, M. CARROZ, Mme MENNETRIER, M. CHASTAGNER, Mme GARNIER, Mme LHEUREUX, M. BERTRAND, Mme FOUGERES, M. KADA, Mme TAVEL, Mme CAPDEPON, Mme BRETTON, M. BERON-PEREZ, Mme BACHER, M. BACK, Mme PANTEL, M. PICOLLET.

DELIBERATION N° 77-(28818) - CAPITALE VERTE EUROPEENNE - Complément de subvention d'équipement à la Régie du Téléphérique Grenoble Bastille pour la réalisation des travaux sur le site sommital de la Bastille dans le cadre de Grenoble capitale verte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser une subvention d'équipement complémentaire de 100 000 € à la Régie du Téléphérique Grenoble Bastille pour les travaux à mener dans le cadre de Capitale verte suite à la finalisation du plan de financement.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : Mme MENNETRIER, Mme BACHER, M. BELTRAN-LOPEZ, M. MERIAUX.

DELIBERATION N° 78-(28785) - ADMINISTRATION GENERALE - Protocole transactionnel avec la société SARL GTA GRENOBLE dans le cadre des travaux de construction d'une école élémentaire dans le quartier Hoche

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'approuver le protocole transactionnel à intervenir avec la société SARL GTA GRENOBLE d'un montant de 52 072,70 € ;
- d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer ledit protocole.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 79-(28718) - ADMINISTRATION GENERALE - Groupement de commandes entre la Ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole - Convention constitutive pour l'achat et la maintenance de défibrillateurs automatisés externes et la réalisation des formations réglementaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'approuver la convention constitutive de groupement de commandes entre Grenoble-Alpes Métropole et la ville de Grenoble, pour l'achat de défibrillateurs automatisés externes, la maintenance des défibrillateurs automatisés externes, et la réalisation de formations réglementaires ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 80-(28791) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des Elu-e-s au titre d'un mandat spécial

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :
- les 12 et 13 mai 2022 à Amsterdam (Pays-Bas) – Voyage d'étude Energy Cities – Economie circulaire
- Innovation sociale – Transition écologique – A. BACK

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 81-(28784) - NOUVELLES TECHNOLOGIES - Convention de mise à disposition de l'accord-cadre de prestations AMOA de sécurité des systèmes d'information (SSI) avec la Centrale d'Achat de l'Informatique Hospitalière (CAIH)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition jointe à la présente délibération, ainsi qu'à prendre tous les actes nécessaires à son exécution.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 82-(28782) - NOUVELLES TECHNOLOGIES - Convention de mise à disposition de l'accord-cadre de distribution de logiciels et des prestations associées avec la Centrale d'Achat de l'Informatique Hospitalière (CAIH)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition jointe à la présente délibération, ainsi qu'à prendre tous les actes nécessaires à son exécution.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 83-(28825) - PERSONNEL MUNICIPAL - Renouvellement de la convention d'adhésion au socle commun de compétences entre le CDG38 et la Ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de l'Isère en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 84-(28557) - PERSONNEL MUNICIPAL - Avenant à la convention référent déontologue confiant la fonction de référent laïcité au Centre de gestion 38.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de l'Isère en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 85-(28182) - PERSONNEL MUNICIPAL - Ajustement du périmètre des astreintes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de modifier et compléter le dispositif d'astreintes prévu par les délibérations du 05/02/2018, du 13/02/2019, du 12/07/2021, du 08/11/2021 et du 28/03/2022 tel que proposé ci-dessus.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 86-(28502) - PERSONNEL MUNICIPAL - Mise à disposition de deux agents auprès du groupement d'intérêt public culturel ARC-Nucléart.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le renouvellement de la mise à disposition à titre gracieux de deux agents auprès d'ARC-Nucléart, pour une durée d'un an avec effet au 3 juin 2022 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition, jointes en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : Mme LHEUREUX, M. SOLDEVILLE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H05.

ANNEXES

Intitulé consultation	N° lot	Intitulé lot	N° MARCHE						Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée de base du marché	Forme de prix	Durée exprimée en mois	Reconduct°	Procédure	Notificat° du marché
Maintenance des portes, portails et rideaux métalliques automatiques et motorisés pour la Ville et le CCAS de la Ville de Grenoble	X	X	21	A	S	B	094	DAUPHINE SAVOIE MAINTENANCE SERVICES	38130	ECHIROLLES	X	350 000,00	Prix unitaires avec montant minimum et maximum de commande	12	3	procédure formalisée	18/03/22
refonte du site intranet de la Ville et du CCAS	X	X	21	C	S	B	200	EOLAS	38000	GRENOBLE	267 901,00	250 000,00	Prix mixtes	36	0	procédure formalisée	04/04/22
Accord-cadre à marchés subséquents de prestations de techniques événementielles pour la ville de Grenoble	1	Location, installation et entretien de toilettes sèches	21	A	S	S	280	LES GANDOUSIERS ASSOCIATION DEBAROULE CAUX LOC SERVICES	26310 38000 76890	SAINT DIZIERS EN DIOIS GRENOBLE BEAUVAL EN CAUX	X	207 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12 mois	3	procédure formalisée	21/03/22
Accord-cadre à marchés subséquents de prestations de techniques événementielles pour la ville de Grenoble	3	Location, installation et prestations d'entretien de matériels de lumière et d'éclairage scénique	21	A	S	S	282	MUSIC PLUS PAPILLON AUDIOVISUEL SPE EVENEMENTS	38400 38120 38960	SAINT MARTIN D'HERES FONTANIL CORNILLON ST ETIENNE DE CROSSEY	X	381 800,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12 mois	3	procédure formalisée	18/03/22
Accord-cadre à marchés subséquents de prestations de techniques événementielles pour la ville de Grenoble	4	Location, installation et prestations d'entretien de matériels de sonorisation	21	A	S	S	283	MUSIC PLUS PAPILLON AUDIOVISUEL SPE EVENEMENTS	38400 38120 38960	SAINT MARTIN D'HERES FONTANIL CORNILLON ST ETIENNE DE CROSSEY	X	460 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12 mois	3	procédure formalisée	18/03/22
Accord-cadre à marchés subséquents de prestations de techniques événementielles pour la ville de Grenoble	5	Location, installation et prestations d'entretien de structure de scène et de grill technique	21	A	S	S	284	STAGE UP SPE EVENEMENTS	38400 38960	SAINT MARTIN D'HERES ST ETIENNE DE CROSSEY	X	322 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12 mois	3	procédure formalisée	22/03/22
Accord-cadre à marchés subséquents de prestations de techniques événementielles pour la ville de Grenoble	6	Location, installation et prestations d'entretien de matériels vidéo	21	A	S	S	285	FAVORIZ PRODUCTION PAPILLON AUDIOVISUEL	38330 38120	SAINT NAZAIRE LES EYMES FONTANIL CORNILLON	X	138 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12 mois	3	procédure formalisée	18/03/22
Accord-cadre à marchés subséquents de prestations de techniques événementielles pour la ville de Grenoble	7	Location, installation et prestations d'entretien de matériels électriques	21	A	S	S	286	MUSIC PLUS	38400	SAINT MARTIN D'HERES	X	253 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12 mois	3	procédure formalisée	18/03/22
Maison du Tourisme-Travaux d'étanchéité de la toiture terrasse R+4 avec végétalisation	1	Etanchéité	21	A	T	M	305	ETANCHEITE DAUPHINOISE	38090	VILLEFONTAINE	80 976,86	X	Prix global et forfaitaire	6 mois	0	p.adaptée_sup.90	15/02/22
Maison du Tourisme-Travaux d'étanchéité de la toiture terrasse R+4 avec végétalisation	2	Végétalisation de toiture	21	A	T	M	306	TARVEL	69747	GENAS	39 994,50	X	Prix global et forfaitaire	6 mois	0	p.adaptée_sup.90	31/01/22
Maison du Tourisme-Travaux d'étanchéité de la toiture terrasse R+4 avec végétalisation	3	Ventilation	21	A	T	M	307	KF RENOVATION	38100	GRE NOBLE	6 500,00	X	Prix global et forfaitaire	6 mois	0	p.adaptée_sup.90	03/03/22
Restaurant du musée - Travaux d'amélioration de l'installation de ventilation et travaux induits de rénovation	3	Menuiserie intérieure bois - Vitrification parquet	21	A	T	M	318	CBE MENUISERIE	38490	ST ANDRE LE GAZ	21 128,79	X	Prix global et forfaitaire	3	0	p.adaptée_sup.90	15/02/22
Restaurant du musée - Travaux d'amélioration de l'installation de ventilation et travaux induits de rénovation	4	Résine de sol	21	A	T	M	319	ACANTHE	38340	VOREPPE	9 623,80	X	Prix global et forfaitaire	3	0	p.adaptée_sup.90	18/02/22
Restaurant du musée - Travaux d'amélioration de l'installation de ventilation et travaux induits de rénovation	5	Electricité	21	A	T	M	320	DUNELEC	38420	LE VERSOUD	72 402,34	X	Prix global et forfaitaire	3	0	p.adaptée_sup.90	25/02/22

Restaurant du musée - Travaux d'amélioration de l'installation de ventilation et travaux induits de rénovation	6	Ventilation / Sanitaire	21	A	T	M	321	DUMOLARD	38100	GRE NOBLE	173 600,00	X	Prix global et forfaitaire	3	0	p.adaptée_sup.90	23/02/22
Centre Communal Camille Claudel - Travaux de plomberie sur le réseau d'évacuation intérieur	16	Plomberie – Sanitaire	21	B	T	M	338	DUMOLARD	38100	GRE NOBLE	64 900,00	X	Prix global et forfaitaire	3	0	p.adaptée_inf.90	16/11/21
Maintenance de l'infrastructure radio TETRA	x	x	22	A	I	M	010	SYSOCO	69150	Décines-Charpieu	44 500,00	x	Prix global et forfaitaire	12 mois	3	p.sans publicité ni mise en concurrence_sup.90	17/03/22
ECOLE GRAND CHATELET - Travaux de restructuration de l'office : relance du lot 04 (Menuiseries Extérieures Bois/Aluminium) suite à infructueux	4	Menuiserie extérieures Bois/Aluminium	22	B	T	M	014	MAG	38190	FROGES	13 372,00	X	Prix global et forfaitaire	4,5 mois	0	p.adaptée_inf.90	13/03/22
Restaurant du musée - Travaux d'amélioration de l'installation de ventilation et travaux induits de rénovation Relance des lots 01 (déclaration sans suite) et 02 (infructueux)	1	Démolition / Maçonnerie / Carrelage / Faïence	22	A	T	M	019	MRB	38950	ST MARTIN LE VINOUX	51 000,00	X	Prix global et forfaitaire	4 mois	0	p.adaptée_inf.90	11/03/22
Restaurant du musée - Travaux d'amélioration de l'installation de ventilation et travaux induits de rénovation Relance des lots 01 (déclaration sans suite) et 02 (infructueux)	2	Cloison - Doublage - Faux Plafond - Peinture – Nettoyage	22	A	T	M	020	EURO CONFORT MAINTENANCE	38400	ST MARTIN D'HERES	30 719,90	X	Prix global et forfaitaire	4 mois	0	p.adaptée_inf.90	03/03/22
Relance marché Maintenance pour le logiciel RH « OCTIME » et prestations complémentaires	x	x	22	A	I	B	029	OCTIME SAS	64300	BIRON	X	40 000,00	Prix mixtes	12 mois	3	p.sans publicité ni mise en concurrence_sup.90	08/03/22
Travaux de montage et de maintenance des installations électriques pour la foire des rameaux 2022 à l'esplanade	x	x	22	B	T	M	042	ALPES DAUPHINE CITEOS	38120	SAINT EGREVE	86 716,00	X	Prix global et forfaitaire	2,5	0	p.adaptée_inf.90	14/03/22
Centre municipal Balzac NORD - rénovation vestiaires espace vert élagage	1	chauffage sanitaire ventilation	22	B	T	M	047	PCSD	38100	GRENOBLE	30 356,18	X	Prix global et forfaitaire	4 mois	0	p.adaptée_inf.90	28/02/22
Centre municipal Balzac NORD - rénovation vestiaires espace vert élagage	2	climatisation	22	B	T	M	048	JANIOUD	38360	SASSENAGE	5 555,76	X	Prix global et forfaitaire	4 mois	0	p.adaptée_inf.90	17/02/22
Accompagnement en concertation sur la phase 2 du projet « Place(s) aux enfants »	x	x	22	B	P	B	060	ATELIER POP CORN	69003	LYON	X	89 900,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	2 ans	0	p.adaptée_inf.90	24/02/22
Marché subséquent à l'accord-cadre n°18CFS192 fourniture de carburant pour le parc automobile	1	Fourniture de 3500 litres de gasoil non routier (GNR)	22	C	F	Z	076	CHARVET LA MURE BIANCO	38400	SAINT MARTIN D'HERES	6 600,00	X	Prix global et forfaitaire	2 jours	0	p.adaptée_inf.90	09/03/22
Marché subséquent à l'accord-cadre n°18CFS193 Fourniture de carburant pour le parc automobile de la Ville de Grenoble et du CCAS de Grenoble	2	Essence sans plomb, 40000L	22	C	F	Z	077	DYNEFF	34060	MONTPELLIER	16 280,00	X	Prix global et forfaitaire	2jours	0	p.adaptée_inf.90	16/03/22
Marché subséquent à l'accord-cadre n°18CFS194 fourniture de carburant pour le parc automobile	3	10 000L de gasoil	22	C	F	Z	078	CHARVET LA MURE BIANCO	69002	LYON	20 487,80	X	Prix global et forfaitaire	2 jours	0	p.adaptée_inf.90	09/03/22
Hôtel de Ville - Etude sismique, modélisation et orientations du confortement sismique	x	x	22	B	T	M	083	SIXENSE NECS	92330	SCEAUX	20 000,00	X	Prix global et forfaitaire	3 mois	0	p.adaptée_inf.90	28/03/22
Marché subséquent à l'accord-cadre n°18CFS193 Fourniture de carburant pour le parc automobile de la Ville de Grenoble et du CCAS de Grenoble	2	Essence sans plomb, 36000L	22	C	F	Z	107	DYNEFF	34060	MONTPELLIER	52 560,00	X	Prix global et forfaitaire	2 jours	0	MS_mise en concurr titulaires de l'accord-cadre multiattributaire	07/04/22
Marché subséquent à l'accord-cadre n°18CFS194 fourniture de carburant pour le parc automobile	3	20 000L de gasoil	22	C	F	Z	108	DYNEFF	34060	MONTPELLIER	34 680,00	X	Prix global et forfaitaire	2 jours	0	MS_mise en concurr titulaires de l'accord-cadre multiattributaire	16/03/22

Incidence financière	Montant de l'avenant en plus ou moins value en euros HT	Nature de la modification contractuelle	N° MARCHE					Attributaire	Objet du marché initial	N° lot	Intitulé du lot le cas échéant	Procédure	Montant du marché initial en € HT	Notification de l'avenant
sans incidence financière	2 406,51	Augmentation provisoire des tarifs	19	A	F	B	196	RESCASET	Achat de conditionnements alimentaires et leurs films d'operculage	1	Barquettes thermoscellable en polypropylène pour le conditionnement chaud et froid et leurs films d'operculage	procédure formalisée	200 000,00	07/03/22
sans incidence financière	X	avenant de transfert	21	A	S	B	227	KAZAO	Prestations d'impression et de distribution de différents supports de communication pour la Ville de Grenoble dans le cadre de l'évènement Capitale Verte Européenne 2022	2	Fourniture, impression et pose de signalétique	procédure formalisée	500 000,00	15/03/22
sans incidence financière	X	avenant de transfert	21	A	S	B	309	LES DIFFUSEURS REUNIS	Prestations d'impression et de distribution de différents supports de communication pour la Ville de Grenoble dans le cadre de l'évènement Capitale Verte Européenne 2022	3	Diffusion des imprimés	procédure sans pub ni mise en concurrence suite à relance	200 000,00	15/03/22
sans incidence financière	X	avenant de transfert	21	A	S	B	292	HULA HOOP	Prestations de conseil stratégique en communication et création, conception et réalisation d'actions de communication médias et hors médias pour la ville de Grenoble	1	Conseil stratégique et actions de communication	procédure formalisée	200 000,00	15/03/22
sans incidence financière	X	avenant de transfert	21	A	S	B	294	RUSHMIX	Prestations de conseil stratégique en communication et création, conception et réalisation d'actions de communication médias et hors médias pour la ville de Grenoble	3	Conception et réalisation audiovisuelle	procédure formalisée	200 000,00	15/03/22
sans incidence financière	X	Rectification AE	21	B	S	M	209	LAURA SELLIES	Création d'une œuvre d'art pour la salle du conseil municipal dans le cadre de sa réfection	X	X	p.adaptée_in f.90	61 666,67	10/02/22
sans incidence financière	X	avenant de transfert	18	A	S	B	19	NEIGE ET SOLEIL	Prestation d'agence de voyage pour les déplacements professionnels des élus, agents et invités de la Ville de Grenoble	X	X	procédure formalisée	250 000,00	18/03/22
incidence financière inférieure 5% marché initial	4 390,00	Mise e nsécurité marche de l'escalier sous la gare haute du téléphérique suite à événements climatique	20	A	T	M	194	PIERRE JEAN COMBIER	Opération BASTILLE – Travaux de mise en sécurité et réhabilitation des fortifications	1	Maçonnerie traditionnelle et béton	p.adaptée_su p.90	199 769,61	14/03/22
incidence financière supérieur 5% marché initial	2 190,00	Modification CCTP et DPGF	21	A	T	M	229	TDMI	Travaux pour l'opération de relogement de l'école élémentaire des Trembles, du centre de loisir A.C.L. et de la crèche "les petits Arlequins"	1	Démolition - Maçonnerie - Installation de chantier	p.adaptée_su p.90	18 975,00	24/02/22
incidence financière supérieure 5% marché initial	1800	Modification CCTP et DPGF	17	A	T	M	315	ATELIERS BOIS ET CIE	Travaux de relocalisation du Centre de santé des Géants à Grenoble	4	charpente métal, couverture, zinguerie	p.adaptée_su p.90	91 467,35	27/12/21

incidence financière inférieure 5% marché initial	2 460,75	Modification CCTP et DPGF	17	A	T	M	325	BE CABLING	Travaux de relocalisation du Centre de santé des Géants à Grenoble	14	Electricité courants forts et faibles	p.adaptée_su p.90	95 100,00	03/03/22
incidence financière supérieur 5% marché initial	3 661,28	Modification CCTP et DPGF	17	A	T	M	378	BATI SARL	Travaux de relocalisation du Centre de santé des Géants à Grenoble	3	Bardage, Isolation	p.adaptée_su p.90	84 000,15	27/12/21
incidence financière inférieure 5% marché initial	1 966,50	Modification CCTP et DPGF	21	A	T	M	232	GRAND MENUISIER	Travaux pour l'opération de relogement de l'école élémentaire des Trembles, du centre de loisir A.C.L. et de la crèche "les petits Arlequins"	4	Menuiseries extérieures et intérieures bois	p.adaptée_su p.90	80 000,00	16/03/22
sans incidence financière	0,00	Modification CCTP et DPGF	20	C	T	M	301	GCI TRAVAUX SPECIAUX	Piscine Jean Bron - Travaux d'étanchéité	1	Etanchéité	p.adaptée_su p.90	122 415,00	16/03/22
sans incidence financière	0,00	Modification durée à l'AE et CCAP	21	B	P	M	30	APAVE SUDEUROPE	Hôtel de Ville - Mission de CSPS pour les travaux de réfection salle du Conseil Municipal	X	X	p.adaptée_in f.90	8 244,00	09/02/22
sans incidence financière	0,00	Modification durée à l'AE et CCAP	21	B	P	M	31	APAVE SUDEUROPE	Hôtel de Ville - Mission de contrôle technique pour les travaux de réfection salle du Conseil Municipal	X	X	p.adaptée_in f.90	6 258,00	09/02/22

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFICIAIRES	OBJET	MONTANT
----	--------	-------------------------------	-------	---------

II- DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :

2022-0357	Arrêté (10/03/2022)	Me Pauline LABORIE 11 rue d'Alembert Grenoble	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre des requêtes de M. JANNONE devant le Tribunal Administratif de Grenoble en annulation de la décision du 1/09/2021, portant refus d'imputabilité de la rechute du 23/08/2020, au titre des accidents de service en date des 19/06/2012, 13/02/2018 et 16/01/2020 et en référé instruction au titre de l'article R532-1 du Code de Justice Administrative aux fins de désignation d'un médecin expert.	
2022-0383	Arrêté (24/03/2022)	SCP Delachenal-Delcroix 1 Rue Colonel Denfert Roche- reau, 38000 Grenoble	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête en référé-suspension et le recours au fond déposés devant le Tribunal Administratif de Grenoble par la société Lauris, et tendant à la suspension et à l'annulation de la décision de la ville de Grenoble du 1/03/2022 portant non-renouvellement de la terrasse de l'établissement du Tonneau de Diogène, sis Place Notre Dame à Grenoble.	
2022-0387	Arrêté (24/03/2022)	cabinet CDMF-AVOCATS 7 place Firmin Gautier Grenoble	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par Mme Georgette FERRADOU et portant demande d'annulation de l'arrêté de mise en sécurité en date du 16/12/2021 à la « Villa des cyclamens » au 16 rue Anatole France, et de condamnation de la ville de Grenoble à lui verser la somme de 9 533 euros au titre des préjudices subis résultant de l'absence de perception de loyer des locataires pendant deux mois.	

Annexe à la délibération n° 28498 Conseil municipal du 16 mai 2022

2022-0407	Arrêté (23/03/2022)	Me François STEINMETZ cabinet LYON CAEN THIRIEZ 32 Av. de l'Opéra, 75002 Paris	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête formée par M. BELDJENNA devant la Cour administrative d'appel de LYON en annulation du jugement du Tribunal administratif de Grenoble du 14/12/2021.	
2022-0417	Arrêté (24/03/2022)	cabinet CDMF-AVOCATS 7 place Firmin Gautier Grenoble	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par M. CHAPPET et Mme BOER portant demande d'annulation de la délibération du 07 février 2022 par laquelle le Conseil municipal de la ville de Grenoble a autorisé l'acquisition d'un bien situé 38 rue d'Alembert à Grenoble au bénéfice de l'Établissement Foncier Local du Dauphiné pour un montant de 332.432,26 € HT et la signature concomitante d'un bail emphytéotique à l'association "LES AMI.E. S DU 38".	
2022-0423	Arrêté (28/03/2022)	cabinet CDMF-AVOCATS 7 place Firmin Gautier Grenoble	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par M. COEUR & autres, tendant notamment à l'annulation d'un bon de commande du 22/11/2021, par lequel la commune de Grenoble demandait la réalisation de travaux sur le rond-point Pierre et Marie Curie à Grenoble.	
2022-0561	Arrêté (11/04/2022)	cabinet CDMF-AVOCATS 7 place Firmin Gautier Grenoble	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par la société EMSJC et portant demande d'annulation de l'arrêté du 27/10/2021 par lequel la commune de Grenoble lui a refusé un permis de construire pour la construction d'un restaurant KFC sis 26 Avenue Alsace-Lorraine à Grenoble.	

III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE RENOUVELLEMENT D'ADHESION :

2022-0314	Arrêté (4/03/2022)		La Ville de Grenoble est autorisée à renouveler son adhésion à l'association ANAPEC.	
-----------	-----------------------	--	--	--

IV - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CESSION / DON / LEGS :

2022-0316	Arrêté (8/03/2022)		L'arrêté n°2022-0192 du 14/02/2022 est abrogé. Le legs à titre particulier de M. Paul Angelier au bénéfice de la Ville de Grenoble, consistant en un appartement de quatre pièces principales au cinquième étage et une cave en sous-sol portant le n°26 le tout formant le lot 34 de la copropriété, actuellement occupé par un locataire titulaire d'un bail en date du 23 août 2007, est accepté.	
-----------	-----------------------	--	--	--

V - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :

	Convention de participation financière aux coûts des équipements de la ZAC Presqu'île (1/02/2022)	Université Grenoble Alpes 621 avenue Centrale 38400 Saint Martin d'Hères	Projet UGA à Grenoble – réhabilitation et extension du bâtiment « Polygone » 23 avenue des Martyrs - convention établie conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme afin de déterminer le montant et les conditions de paiement de la participation aux financements des équipements publics de la ZAC Presqu'île.	Montant de la participation financière : 40 936 € HT
	Convention de participation financière aux coûts des équipements de la ZAC Flaubert (29/03/2022)	Emilie REGNAUD 4 place Paul Vallier 38000 Grenoble	Projet de construction d'une extension de maison individuelle au 27 rue Eugène Sue - convention établie conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme afin de déterminer le montant et les conditions de paiement de la participation aux financements des équipements publics de la ZAC Flaubert.	Montant de la participation financière : 2575 € HT

VI- DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONCESSION DE CIMETIERE :

2022-0441	Arrêté (25/02/2022)	M. MERAD Mohamed	Cimetière Grand Sablon – Titre n°92 – Nouvelle concession du 25/02/2022 au 24/02/2037.	Redevance : 315 €
2022-0442	Arrêté (25/02/2022)	M. PARISI Gérard	Cimetière Grand Sablon – Titre n°93 – Nouvelle concession du 25/02/2022 au 24/02/2052.	Redevance : 798 €
2022-0443	Arrêté (25/02/2022)	Mme MEYER Mireille	Cimetière Grand Sablon – Titre n°94 – Renouvellement anticipé de concession du 6/08/2026 au 5/08/2056.	Redevance : 690 €
2022-0444	Arrêté (2/03/2022)	Mme MOTTE Eugénie	Cimetière Grand Sablon – Titre n°95 – Renouvellement de concession du 5/02/2022 au 4/02/2052.	Redevance : 690 €
2022-0445	Arrêté (3/03/2022)	Mme NESTA Angèle	Cimetière Grand Sablon – Titre n°96 – Nouvelle concession du 3/03/2022 au 2/03/2037.	Redevance : 399 €
2022-0446	Arrêté (4/03/2022)	Mme VERNE Paulette	Cimetière Grand Sablon – Titre n°97 – Nouvelle concession du 4/03/2022 au 3/03/2037.	Redevance : 399 €
2022-0447	Arrêté (8/03/2022)	M. TREIL Charles	Cimetière Saint Roch - Titre n°98 – Renouvellement de concession du 20/12/2021 au 19/12/2051.	Redevance : 690 €
2022-0448	Arrêté (22/03/2022)	Mme BOSETTI Maria	Cimetière Grand Sablon – Titre n°99 – Conversion de concession du 8/03/2022 au 7/03/2052.	Redevance : 573,06 €
2022-0449	Arrêté (22/03/2022)	Mme BOSETTI Claude	Cimetière Grand Sablon – Titre n°100 – Conversion de concession du 8/03/2022 au 7/03/2052.	Redevance : 605,97 €
2022-0450	Arrêté (8/03/2022)	M. MEGUENINE Habib	Cimetière Grand Sablon – Titre n°101 – Nouvelle concession du 8/03/2022 au 7/03/2037.	Redevance : 315 €
2022-0451	Arrêté (8/03/2022)	Mme CARLINI Frederica	Cimetière Grand Sablon – Titre n°102 – Renouvellement de concession du 5/03/2022 au 4/03/2037.	Redevance : 315 €
2022-0452	Arrêté (9/03/2022)	M. PELISSIER Jacques	Cimetière Saint Roch - Titre n°103 – Renouvellement anticipé de concession du 27/07/2027 au 26/07/2042.	Redevance : 630 €

Annexe à la délibération n° 28498 Conseil municipal du 16 mai 2022

2022-0453	Arrêté (10/03/2022)	Mme VAGGIANI Louise	Cimetière Grand Sablon – Titre n°104 – Nouvelle concession du 10/03/2022 au 9/03/2037.	Redevance : 399 €
2022-0454	Arrêté (15/03/2022)	M. GUESSASSE Ahmed et Mme BENDJABALLAH Sarah	Cimetière Grand Sablon – Titre n°105 – Nouvelle concession du 15/03/2022 au 14/03/2052.	Redevance : 690 €
2022-0455	Arrêté (16/03/2022)	Mme LERAUD Juliette	Cimetière Grand Sablon – Titre n°106 – Nouvelle concession du 16/03/2022 au 15/03/2037.	Redevance : 315 €
2022-0456	Arrêté (17/03/2022)	M. GAGLIARDO Giuseppe	Cimetière Grand Sablon – Titre n°107 – Nouvelle concession du 16/03/2022 au 15/03/2072.	Redevance : 1197 €
2022-0457	Arrêté (17/03/2022)	M. et Mme BOSETTI Secondo et Marcelle	Cimetière Saint Roch - Titre n°108 – Renouvellement de concession du 7/01/2019 au 6/01/2034.	Redevance : 315 €
2022-0458	Arrêté (18/03/2022)	Mme ZIANE Farida	Cimetière Grand Sablon – Titre n°109 – Nouvelle concession du 18/03/2022 au 17/03/2072.	Redevance : 1197 €
2022-0459	Arrêté (22/03/2022)	Mme CASTAGNA Maria	Cimetière Grand Sablon – Titre n°110 – Renouvellement de concession du 25/07/2022 au 24/07/2037.	Redevance : 315 €
2022-0460	Arrêté (22/03/2022)	Mme SELSELDEB Suzanne	Cimetière Grand Sablon – Titre n°111 – Renouvellement anticipé de concession du 5/11/2025 au 4/11/2040.	Redevance : 315 €
2022-0501	Arrêté (23/03/2022)	Mme VILLALTA Stella	Cimetière Grand Sablon – Titre n°112 – Nouvelle concession du 23/03/2022 au 22/03/2052.	Redevance : 798 €
2022-0502	Arrêté (23/03/2022)	Mme PERRIN Janine	Cimetière Grand Sablon – Titre n°113 – Renouvellement de concession du 28/11/2021 au 27/11/2051.	Redevance : 690 €
2022-0503	Arrêté (23/03/2022)	M. GORDE Louis	Cimetière Saint Roch - Titre n°114 – Renouvellement de concession du 19/01/2022 au 18/01/2037.	Redevance : 630 €
2022-0504	Arrêté (23/03/2022)	Mme PALUMBO Lucie	Cimetière Grand Sablon – Titre n°115 – Renouvellement de concession du 15/02/2022 au 14/02/2052.	Redevance : 690 €
2022-0505	Arrêté (23/03/2022)	M. DIAZ Jean	Cimetière Saint Roch - Titre n°116 – Renouvellement de concession du 22/04/2022 au 21/04/2072.	Redevance : 1197 €
2022-0506	Arrêté (23/03/2022)	M. TOUBOUL Samuel	Cimetière Grand Sablon – Titre n°117 – Renouvellement de concession du 17/03/2022 au 16/03/2052.	Redevance : 690 €

Annexe à la délibération n° 28498 Conseil municipal du 16 mai 2022

2022-0507	Arrêté (23/03/2022)	Mme LOGIER Aimée	Cimetière Grand Sablon – Titre n°118 – Renouvellement de concession du 11/10/2020 au 10/10/2035.	Redevance : 315 €
2022-0508	Arrêté (24/03/2022)	M. CHERGUI Louahdy	Cimetière Saint Roch - Titre n°119 – Renouvellement de concession du 1/08/2022 au 31/07/2052.	Redevance : 690 €
2022-0509	Arrêté (24/03/2022)	Mme MASSOT Marie	Cimetière Grand Sablon – Titre n°120 – Renouvellement de concession du 1/03/2013 au 28/02/2043.	Redevance : 1380 €
2022-0510	Arrêté (24/03/2022)	M. PEDRAZZINI Sigifredo	Cimetière Grand Sablon – Titre n°121 – Renouvellement de concession du 21/02/2022 au 20/02/2072.	Redevance : 1197 €
2022-0511	Arrêté (24/03/2022)	M. FORRAY Etienne	Cimetière Saint Roch - Titre n°122 – Renouvellement de concession du 7/04/2022 au 6/04/2052.	Redevance : 690 €
2022-0512	Arrêté (24/03/2022)	Mme ANEGGAH Odette	Cimetière Grand Sablon – Titre n°123 – Renouvellement de concession du 30/05/2019 au 29/05/2034.	Redevance : 630 €
2022-0513	Arrêté (24/03/2022)	Mme DEMEURE Gabrielle	Cimetière Saint Roch - Titre n°124 – Renouvellement de concession du 2/03/2022 au 1/03/2037.	Redevance : 315 €
2022-0514	Arrêté (29/03/2022)	Mme MADELIN Nadège	Cimetière Grand Sablon – Titre n°125 – Nouvelle concession du 24/03/2022 au 23/03/2072.	Redevance : 1197 €
2022-0515	Arrêté (24/03/2022)	Mme KETFI Halima	Cimetière Grand Sablon – Titre n°126 – Renouvellement de concession du 6/07/2022 au 5/07/2072.	Redevance : 1197 €
2022-0516	Arrêté (24/03/2022)	Mme KETFI Fatima	Cimetière Grand Sablon – Titre n°127 – Renouvellement de concession du 17/08/2022 au 16/08/2072.	Redevance : 1197 €
2022-0517	Arrêté (28/03/2022)	Mme DESTENAVE Marguerite	Cimetière Saint Roch - Titre n°128 – Renouvellement de concession du 2/07/2020 au 1/07/2035.	Redevance : 315 €
2022-0518	Arrêté (31/03/2022)	M. TEYTAUD Paul	Cimetière Saint Roch - Titre n°129 – Conversion de concession du 31/03/2022 au 30/03/2072.	Redevance : 1879 €
2022-0519	Arrêté (28/03/2022)	M. et Mme ARAUD Francis et Geneviève	Cimetière Saint Roch - Titre n°130 – Renouvellement de concession du 23/02/2022 au 22/02/2037.	Redevance : 315 €
2022-0520	Arrêté (28/03/2022)	Mme VARANFRIN Marianne	Cimetière Grand Sablon – Titre n°131 – Renouvellement de concession du 17/06/2022 au 16/06/2037.	Redevance : 315 €

Annexe à la délibération n° 28498 Conseil municipal du 16 mai 2022

2022-0521	Arrêté (28/03/2022)	M. GRILLET Marie Joseph	Cimetière Grand Sablon – Titre n°132 – Renouvellement de concession du 14/06/2022 au 13/06/2037.	Redevance : 315 €
2022-0522	Arrêté (28/03/2022)	Mme SGARRA Maria	Cimetière Grand Sablon – Titre n°133 – Renouvellement de concession du 12/03/2022 au 11/03/2052.	Redevance : 690 €
2022-0523	Arrêté (28/03/2022)	Mme EYSSERIC Marguerite	Cimetière Saint Roch - Titre n°134 – Renouvellement de concession du 20/03/2020 au 19/03/2035.	Redevance : 630 €
2022-0524	Arrêté (29/03/2022)	M. AZIL Nouar	Cimetière Grand Sablon – Titre n°135 – Nouvelle concession du 28/03/2022 au 27/03/2052.	Redevance : 690 €
2022-0525	Arrêté (28/03/2022)	Mme DAVID Marie	Cimetière Grand Sablon – Titre n°136 – Renouvellement de concession du 29/11/2022 au 28/11/2052.	Redevance : 690 €
2022-0526	Arrêté (29/03/2022)	M. MARY Guy	Cimetière Grand Sablon – Titre n°140 – Renouvellement de concession du 5/03/2022 au 4/03/2037.	Redevance : 315 €
2022-0527	Arrêté (29/03/2022)	Mme JOUFFREY Jeanne	Cimetière Saint Roch - Titre n°141 – Renouvellement de concession du 6/03/2022 au 5/03/2052.	Redevance : 1380 €
2022-0528	Arrêté (29/03/2022)	Mme BRETON Jeanne	Cimetière Grand Sablon – Titre n°142 – Nouvelle concession du 29/03/2022 au 28/03/2037.	Redevance : 315 €
2022-0529	Arrêté (29/03/2022)	Mme POUGET Léonie	Cimetière Saint Roch - Titre n°143 – Renouvellement de concession du 11/03/2020 au 10/03/2035.	Redevance : 630 €
2022-0530	Arrêté (29/03/2022)	M. TORELLI Francesco	Cimetière Grand Sablon – Titre n°144 – Renouvellement de concession du 15/02/2022 au 14/02/2037.	Redevance : 315 €
2022-0531	Arrêté (29/03/2022)	Mme DOREE Simone	Cimetière Grand Sablon – Titre n°145 – Renouvellement de concession du 13/05/2022 au 12/05/2052.	Redevance : 690 €
2022-0532	Arrêté (30/03/2022)	Mme VIVACQUA Gaetana	Cimetière Grand Sablon – Titre n°146 – Renouvellement de concession du 4/03/2022 au 3/03/2072.	Redevance : 1197 €
2022-0533	Arrêté (31/03/2022)	M. RIGOTTI Joseph	Cimetière Grand Sablon – Titre n°147 – Renouvellement de concession du 7/12/2021 au 6/12/2036.	Redevance : 315 €
2022-0534	Arrêté (31/03/2022)	M. et Mme CIALDELLA Maurice et Joséphine	Cimetière Saint Roch - Titre n°148 – Renouvellement de concession du 29/03/2022 au 28/03/2037.	Redevance : 315 €

Annexe à la délibération n° 28498 Conseil municipal du 16 mai 2022

2022-0535	Arrêté (31/03/2022)	M. GALINDO Antoine	Cimetière Grand Sablon – Titre n°149 – Renouvellement de concession du 26/05/2022 au 25/05/2052.	Redevance : 690 €
2022-0536	Arrêté (31/03/2022)	M. GEYMOND Auguste	Cimetière Saint Roch - Titre n°150 – Renouvellement de concession du 28/12/2019 au 27/12/2034.	Redevance : 945 €
2022-0537	Arrêté (31/03/2022)	M. SERVANT Georges	Cimetière Grand Sablon – Titre n°151 – Nouvelle concession du 31/03/2022 au 30/03/2037.	Redevance : 315 €

Théâtre municipal
Grille de tarif
Saison 2022 / 2023

Titres Spectacles	Dates	Horaires	Lieux	Tarif plein	Tarifs réduit (moins de 26 ans / étudiants / Demandeurs d'emploi / Personnes invalides et un accompagnant)	Tarif solidaire (bénéficiaires du RSA, ASPA / et de l'AAH / QF<700 / Etudiants de la filière Arts du Spectacle de l'UGA)	Tarif dernière minute / Détachés professionnelles	Tarif moins de 12 ans	Un adulte accompagné d'un enfant de moins de 12ans	Groupes de 10 personnes et plus / Collectivités	Groupes constitués avec le service Relations Publiques	Convention de partenariat structurées socio-éducatives	Convention de partenariat solidaire	Collège-Lycée	Écoles maternelles et primaires
Si j'étais à ta place.	ven. 7 oct. 2022	20H	145	16	10	5	12	-	-	14	10	8	5	8	-
	sam. 08 oct. 2022	20H	145	16	10	5	12	-	-	14	10	8	5	8	-
Les (pas tant) petits caraoquets (de conserve)	jeu. 13 oct. 2022	20H	GT	16	10	5	12	-	-	14	10	8	5	8	-
Et la marmotte ?	ven. 14 oct. 2022	18H	145	16	10	5	12	-	-	14	10	8	5	8	-
	sam. 15 oct. 2022	20H	145	16	10	5	12	-	-	14	10	8	5	8	-
Dima	mer. 19 oct. 2022	10H	Poche	16	10	5	12	5	11	14	10	5	5	8	5
	mer. 19 oct. 2022	15H	Poche	16	10	5	12	5	11	14	10	5	5	8	5
	ven. 21 oct. 2022	10H	Poche	16	10	5	12	5	11	14	10	5	5	8	5
	ven. 21 oct. 2022	14H30	Poche	16	10	5	12	5	11	14	10	5	5	8	5
	sam. 22 oct. 2022	11H	Poche	16	10	5	12	5	11	14	10	5	5	8	5
	sam. 22 oct. 2022	18H	Poche	16	10	5	12	5	11	14	10	5	5	8	5
Pass 2 spectacles Dima + Une Chenille dans la coeur : 10 €															
Auréliens	jeu. 20 oct. 2022	20H	GT	16	10	5	12	-	-	14	10	8	5	8	-
La Princesse qui n'aimait pas...	mar. 08 nov. 2022	10H	Poche	16	10	5	12	5	11	14	10	5	5	8	5
	mar. 08 nov. 2022	14H30	Poche	16	10	5	12	5	11	14	10	5	5	8	5
	mer. 09 nov. 2022	10H	Poche	16	10	5	12	5	11	14	10	5	5	8	5
	mer. 09 nov. 2022	18H	Poche	16	10	5	12	5	11	14	10	5	5	8	5
Les murmures de l'ombre	mer. 16 nov. 2022	20H	145	16	10	5	12	-	-	14	10	8	5	8	-
	jeu. 17 nov. 2022	20H	145	16	10	5	12	-	-	14	10	8	5	8	-
Les Apéros Tragédies	jeu. 24 nov. 2022	20H	145	16	10	5	12	-	-	14	10	8	5	8	-
	ven. 25 nov. 2022	20H	145	16	10	5	12	-	-	14	10	8	5	8	-
A la recherche des canards perdus - Atlas de l'anthropocène - Cartographie #1	mer. 30 nov. 2022	20H	Muséum de Grenoble	10 € tarif unique / 6 € sur présentation d'1 billet d'une autre cartographie								8	5	8	-
Ouvrir les trappes	jeu. 01 déc. 2022	20H	GT	16	10	5	12	-	-	14	10	8	5	8	-
	ven. 02 déc. 2022	18H30	GT	16	10	5	12	-	-	14	10	8	5	8	-
	ven. 02 déc. 2022	21H30	GT	16	10	5	12	-	-	14	10	8	5	8	-
	sam. 03 déc. 2022	11H	GT	16	10	5	12	-	-	14	10	8	5	8	-
	sam. 03 déc. 2022	16H	GT	16	10	5	12	-	-	14	10	8	5	8	-
	sam. 03 déc. 2022	20H	GT	16	10	5	12	-	-	14	10	8	5	8	-
	mar. 13 déc. 2022	20H	Poche	16	10	5	12	-	-	14	10	8	5	8	-
Pi	jeu. 15 déc. 2022	20H	GT	16	10	5	12	-	-	14	10	8	5	8	-
	ven. 16 déc. 2022	20H	GT	16	10	5	12	-	-	14	10	8	5	8	-
Voyage au bout de l'ennui	mer. 4 janv. 2023	18H	145	16	10	5	12	5	11	14	10	5	5	8	5
	jeu. 5 janv. 2023	10H	145	16	10	5	12	5	11	14	10	5	5	8	5
	jeu. 5 janv. 2023	14H30	145	16	10	5	12	5	11	14	10	5	5	8	5
S'assurer de ses propres murmures	ven. 6 janv. 2023	14H30	GT	16	10	5	12	5	11	14	10	5	5	8	5
	ven. 6 janv. 2023	20H	GT	16	10	5	12	5	11	14	10	5	5	8	5
La Migration des canards	jeu. 12 janv. 2023	20H	GT	16	10	5	12	-	-	14	10	8	5	8	-
	ven. 13 janv. 2023	10H	GT	16	10	5	12	-	-	14	10	8	5	8	-
Body Bagarre_Incorporation	jeu. 19 janv. 2023	20H	GT	16	10	5	12	-	-	14	10	8	5	8	-
Froid / Biographies d'ombres	mar. 24 janv. 2023	20H	Poche	16	10	5	12	-	-	14	10	8	5	8	-
	mer. 25 janv. 2023	20H	Poche	16	10	5	12	-	-	14	10	8	5	8	-
Muyte Maker	jeu. 26 janv. 2023	20H	GT	16	10	5	12	-	-	14	10	8	5	8	-
Nos Mouvements Incessants	mar. 31 janv. 2023	20H	GT	16	10	5	12	-	-	14	10	8	5	8	-
Visions d'Eskandar	mer. 1 févr. 2023	20H	145	16	10	5	12	-	-	14	10	8	5	8	-
Une Chenille dans la coeur	mar. 21 févr. 2023	14H30	Espace 600	13	7	7	-	6	-	7	7	5	5	7	6
	mer. 22 févr. 2023	10H	Espace 600	13	7	7	-	6	-	7	7	5	5	7	6
	jeu. 23 févr. 2023	10H	Espace 600	13	7	7	-	6	-	7	7	5	5	7	6
	jeu. 23 févr. 2023	14H30	Espace 600	13	7	7	-	6	-	7	7	5	5	7	6
	ven. 24 févr. 2023	10H	Espace 600	13	7	7	-	6	-	7	7	5	5	7	6
	ven. 24 févr. 2023	18H30	Espace 600	13	7	7	-	6	-	7	7	5	5	7	6
Pass 2 spectacles Dima + Une Chenille dans la coeur : 10 €															
La Chute des anges	ven. 3 mars 2023	20H	GT	16	10	5	12	5	11	14	10	5	5	8	5
	sam. 4 mars 2023	20H	GT	16	10	5	12	5	11	14	10	5	5	8	5
Ara ! Ara !	mer. 8 mars 2023	20H	GT	16	10	5	12	-	-	14	10	8	5	8	-
A l'envers, à l'endroit	mer. 15 mars 2023	10H	Poche	16	10	5	12	5	11	14	10	5	5	8	5
	mer. 15 mars 2023	15H	Poche	16	10	5	12	5	11	14	10	5	5	8	5
	jeu. 16 mars 2023	10H	Poche	16	10	5	12	5	11	14	10	5	5	8	5
Illusions	jeu. 16 mars 2023	20H	145	16	10	5	12	-	-	14	10	8	5	8	-
Sarrazine	jeu. 23 mars 2023	20H	145	16	10	5	12	-	-	14	10	8	5	8	-
Je suis une fille sans histoire	ven. 31 mars 2023	20H	GT	16	10	5	12	-	-	14	10	8	5	8	-
Les Furtifs	jeu. 6 avr. 2023	20H	GT	16	10	5	12	-	-	14	10	8	5	8	-
Si vous voulez bien passer à table ?	mar. 4 avr. 2023	20H	MC2	28	10	5	-	-	-	18	10	10	5	10	-
Si vous voulez bien passer à table ?	mer. 5 avr. 2023	20H	MC2	28	10	5	-	-	-	18	10	10	5	10	-
Si vous voulez bien passer à table ?	jeu. 6 avr. 2023	20H	MC2	28	10	5	-	-	-	18	10	10	5	10	-
Si vous voulez bien passer à table ?	ven. 7 avr. 2023	20H	MC2	28	10	5	-	-	-	18	10	10	5	10	-
Les Envoyées - spectacle 1	Entre le 22 et le 30 avril 2023	20H	Poche	6 € tarif unique											
Les Envoyées - spectacle 2	Entre le 22 et le 30 avril 2023	20H	Poche	6 € tarif unique											
Les Envoyées - spectacle 3	Entre le 22 et le 30 avril 2023	20H	Poche	6 € tarif unique											
Pôle nord - Atlas de l'anthropocène - Cartographie #4	sam. 6 mai 2023	20H	Poche	10 € tarif unique / 6 € sur présentation d'1 billet d'une autre cartographie								8	5	8	-
Le Retour des rois d'Iran	mar. 9 mai 2023	20H	Poche	16	10	5	12	-	-	14	10	8	5	8	-
Panique	ven. 2 juin 2023	20H	Cour du Poche	16	10	5	12	-	-	14	10	8	5	8	-
	sam. 3 juin 2023	20H	Cour du Poche	16	10	5	12	-	-	14	10	8	5	8	-

Titres des actions culturelles	Dates	Durée	Lieux	Tarif plein	Tarifs réduit (moins de 26 ans / étudiants / Demandeurs d'emploi / Personnes invalides et un accompagnant)	Tarif solidaire (bénéficiaires du RSA, ASPA / et de l'AAH / QF<700 / Etudiants de la filière Arts du Spectacle de l'UGA)
Le Contre-chant des sirènes Laboratoire participatif Cie Les Gentils	13 au 17/02/2023 Rendu samedi 25 février 2023 à 18H	10H de stage rendu public	Théâtre 145	50	35	15
Engrenages Création participatif Cie La Guetteuse	4 & 5/02/2023 du 10 au 12/03/2023 25 & 26/03/2023 Création 31/03 & 1/04/2023	40H de stage + rendu public	Théâtre de Poche	100	70	30

Les réductions s'appliquent sur présentation de justificatif.

Au cours de la saison, des représentations supplémentaires de spectacles programmés en 22/23 pourront être ajoutées à celles notées dans la grille de tarif de la saison 2022/2023. Les présentes conditions tarifaires s'appliqueraient à l'identique.

Éléments tarifaires détaillés

« Tarif solidaire » 5 € :

s'applique aux bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA), de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) et aux étudiants de la filière Arts de spectacle de l'Université Grenoble Alpes.

Il s'applique également aux personnes présentant un Quotient Familial inférieur à 700 ; dans ce cas de figure, la réduction s'applique à l'ensemble des personnes figurant sur l'attestation de Quotient Familial.

« Tarif dernière minute » 12 € :

s'applique le jour des représentations une demi-heure avant le début des spectacles, dans la limite des places disponibles.

« Tarif détaxe professionnelle » 12 € :

s'applique aux professionnels du secteur culturel après validation de la direction du TMG.

« Tarif Parcours *Atlas de l'anthropocène* » 6 € :

s'applique aux spectacles dans le cadre du parcours *Atlas de l'Anthropocène*, sur présentation d'un billet d'une autre cartographie de la saison 2022/2023 au TMG ou dans une des salles partenaires (Université Grenoble Alpes, Les Arts du récit, L'Odyssée Eybens, Saint-Martin-d'Hères en Scène, Yliade Seyssinet, Hexagone Meylan, l'ESAD Grenoble).

« Tarif groupes de 10 personnes et plus » 14 € :

s'applique pour tout achat de 10 billets ou plus pour une même représentation.

« Tarif conventionné » :

s'applique aux organismes ayant passé une **convention de partenariat socio-éducative** (5 € ou 8 € en fonction des spectacles) ou une **convention de partenariat solidaire** (5 €) avec le TMG, ainsi qu'aux **groupes constitués au sein des Maisons des habitants** (5 € ou 8 € en fonction des spectacles). Dans ce dernier cas, la MDH, s'engage à fournir une liste nominative des membres du groupe.

Tarifs complémentaires

En complément des tarifs détaillés ci-dessus et de ceux présentés dans la grille de tarifs, s'ajoute la tarification de différents dispositifs et parcours.

Groupes

Pour les réservations de groupes, les personnes pouvant justifier du statut d'encadrant bénéficient de gratuités dont le nombre sera déterminé par le TMG en fonction de la nature des groupes concernés.

Tout accompagnant supplémentaire bénéficie du tarif s'appliquant au groupe.

Gratuités

Sur autorisation de l'autorité territoriale compétente, des gratuités pourront être accordées aux professionnels du secteur culturel, ainsi que dans le cadre de relations de presse, de loteries, de jeux ou de concours organisés par le TMG.

Enfin, si celles-ci sont contractuellement prévues, des gratuités pourront être accordées aux producteurs des spectacles organisés par le TMG et à leurs équipes artistiques et techniques associées.

Dispositif Pass Culture :

Le **Pass Culture** est un nouveau dispositif mis en place pour favoriser l'accès à la culture aux jeunes de 15 à 20 ans et permettre de renforcer et diversifier les pratiques culturelles. Fruit d'un partenariat entre l'État, les acteurs culturels, l'environnement scolaire et les collectivités territoriales, le Pass Culture accompagne les jeunes en leur offrant un accès à la culture à travers une part collective, à partir de la classe de 4^e et une part individuelle, à partir de 15 ans. En adhérant à ce dispositif, le TMG applique :

- pour la part collective, le tarif collège / lycée à 8 €
- pour la part individuelle, le tarif moins de 26 ans à 10 €

A cela s'ajoute l'option « **Duo** », elle permet aux jeunes de réserver **deux places** pour les événements proposés. Ainsi, les deux places sont vendues au **même tarif**, et la seconde place peut être offerte par le jeune à n'importe quel accompagnateur. Cette fonctionnalité vise à favoriser la découverte et la diversification des pratiques culturelles via le Pass Culture en permettant aux jeunes de venir accompagnés.

Partenariats

Les Escapades dansées :

Dans le cadre du **dispositif Escapades Dansées**, un Pass d'un prix de 2 € est proposé. Il ouvre droit à un tarif à 12 € pour les spectacles :

- *Si j'étais à ta place.*
- *Ouvrir les trappes*
- *Voyage au bout de l'ennui*

Il permet également de bénéficier d'un tarif réduit pour les autres manifestations du parcours Escapades Dansées ayant lieu dans les salles partenaires (La Rampe - La Ponatière Échirolles, L'Odysée Eybens, Le Pacifique CDCN Grenoble, L'Amphithéâtre Pont de Claix). Ce tarif à 12 € est également applicable aux usagers ayant acheté un Pass dans les salles partenaires.

Le Parcours TMG / Espace 600 :

Pour les spectacles *Dima* au Théâtre de poche et *Une chenille dans le cœur* à l'Espace 600, un Pass 2 spectacles est proposé à 10 € pour la réservation simultanée d'un billet pour chacun de ces spectacles, soit 5 € par billet. Ce tarif Pass à 5 € est également appliqué pour chacun de ces spectacles sur présentation d'un billet de l'autre spectacle.

Le Partenariat avec Les Arts du récit :

Un tarif à 10 € est appliqué aux adhérents Les Arts du Récit pour :

- *Et la marmotte ?*
- *Je suis une fille sans histoire*
- *Le Retour des rois d'Iran*

TRANSFORMATIONS DE POSTES

Direction Générale	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer	Observations
Direction Générale des services	Prévention et gestion des risques	Police municipale	Chef de police municipale	Rédacteur	
Direction Générale des services	Prévention et gestion des risques	Police municipale	Agent de police municipale	Chef de police municipale	
Ville émancipatrice	Education jeunesse	S 1/3	Adjoint technique à 100 %	Adjoint technique à 80 %	
Ville émancipatrice	Education jeunesse	S 1/3	Adjoint technique à 62 %	Adjoint technique à 80 %	
Ville émancipatrice	Education jeunesse	S 2/5	Adjoint technique à 100 %	Adjoint technique à 80 %	
Ville émancipatrice	Education jeunesse	S 2/5	Adjoint technique à 50%	Adjoint technique à 80 %	
Ville émancipatrice	Education jeunesse	S 2/5	Adjoint technique à 89 %	Adjoint technique à 80 %	
Ville émancipatrice	Education jeunesse	S 4/6	Adjoint technique à 100%	Adjoint technique à 90 %	
Ville émancipatrice	Education jeunesse	S 4/6	Adjoint technique à 80 %	Adjoint technique à 90 %	
Ville émancipatrice	Education jeunesse	S 4/6	Adjoint technique à 100 %	Adjoint technique à 80 %	
Ville émancipatrice	Education jeunesse	S 4/6	Adjoint technique à 36 %	Adjoint technique à 80 %	
Ville émancipatrice	Education jeunesse	S 4/6	Adjoint technique à 23 %		
Ville résiliente	Urbanisme et Aménagement – unité action foncière		Rédacteur	Attaché	

SUPPRESSIONS DE POSTES

Direction Générale	Direction	Cadre d'emploi	Nombre	Quotité
Ville émancipatrice	Education Jeunesse	Animateur territorial	13	87 %
Ville émancipatrice	Education Jeunesse	Adjoint territorial d'animation	3	75 %
Ville émancipatrice	Education Jeunesse	Adjoint territorial d'animation	9	77 %
Ville émancipatrice	Education Jeunesse	Adjoint territorial d'animation	14	87 %

CREATIONS DE POSTES

Direction Générale	Direction		Cadre d'emploi	Nombre	Quotité
Ville émancipatrice	Education Jeunesse	Secteur 4/6	Animateur territorial (directeur ALP)	14	100 %
Ville émancipatrice	Education Jeunesse	Secteur 1/3	Animateur territorial (directeur ALP)	13	100 %
Ville émancipatrice	Education Jeunesse	Secteur 2/5	Animateur territorial (directeur ALP)	12	100 %
Ville émancipatrice	Education Jeunesse	Secteur 4/6	Adjoint territorial d'animation (directeur ALP adjointe)	13	100 %
Ville émancipatrice	Education Jeunesse	Secteur 1/3	Adjoint territorial d'animation (directeur ALP adjointe)	11	100 %
Ville émancipatrice	Education Jeunesse	Secteur 2/5	Adjoint territorial d'animation (directeur ALP adjointe)	11	100 %
Ville émancipatrice	Education Jeunesse	Services éducation jeunesse	Rédacteur territorial (coordinateur éducatif territorial)	3	100 %

SEANCE DU 16 MAI 2022

35-(28102). ACTION SOCIALE_: Avenants financiers aux conventions d'objectifs et de moyens concernant des associations exerçant dans les champs de la citoyenneté, de la vie des quartiers et du développement des territoires.

Monsieur Nicolas KADA expose,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Grenoble propose de soutenir, par des subventions, les actions identifiées dans le tableau ci-après. Ces actions répondent à des objectifs de vie de quartier et d'animation territoriale.

Des conventions d'objectifs et de moyens étant déjà signées avec les associations concernées, il y a lieu de formaliser le soutien complémentaire de la Ville par des avenants financiers.

Au titre du Droit Commun :

Association	Libellé de la subvention	Montant
Collectif des Usagers de la Bifurk	Bifurkations #8 - versant Territoires 2022	2 300,00 €
Maison de l'Enfance Prémol	Carnaval VO VM 2022	800,00 €

Ce dossier a été examiné par la :
Commission Solidarités du lundi 02 mai 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser aux associations citées ci-dessus les subventions correspondantes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers tels que soumis en annexes à la délibération,
- de dire que les montants de ces subventions sont intégrés dans la délibération générale «d'affectation de subventions sur crédits existants» de cette même séance du Conseil municipal.

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,
M. Nicolas KADA

Affichée le : 19 mai 2022

DOMAINE DE MASSACAN
TARIFICATION (en €) ACCUEIL HOTELIER EN PENSION COMPLETE
(pour une journée)
ANNEE 2022

REPAS	8,85
PETIT DEJEUNER + GOUTER	5,45
NUITEE	18,40
TOTAL PENSION	41,50
SUPPLEMENT CHAMBRE INDIVIDUELLE	10,55
CAMPING (tentes installées) + restauration	29, 15
CAMPING seul + restauration	25, 15

Gratuité pour les enfants de moins de 3 ans

ANNEXE 1
Attribution de subventions suite aux comités d'avis du 15 avril 2022
Exercice budgétaire 2022- Tableau récapitulatif

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
3	MUSIQUES	AMIS DE L'ORGUE DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE GRENOBLE	<p>Programmation en musique classique autour de l'orgue 2021-2022. Programmation de concerts entre septembre 2021 et juin 2022. Les concerts sont organisés les dimanches à 17h15, une dizaine de concerts de musique classique au Temple Protestant, dont certains autour de l'orgue de l'église réformée de France, propriété de la Ville de Grenoble, afin de le valoriser. Prix libre demandé.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 19 septembre: journée du patrimoine - 24 octobre: récital d'orgue de Schumann et Mendelssohn - 21 novembre: piano et voix "Les Héroïnes de Mozart" - 5 décembre: ensemble de choeurs "Bach et sa famille" - 16 janvier: "Les tubes du Baroque" - 6 février: violon, violoncelle et piano, trios de Chostakovitch et Brahms - 20 mars: quintette à vents "Un tour de France" - 8 et 10 avril: "La Cantate au Temple", cantate avec le Conservatoire - 8 mai: récital pour la journée nationale de l'orgue - 19 juin : ensemble vocal "Repons des ténèbres". Partenariats : Conservatoire de Grenoble, Conservatoire de Chambéry, Haute Ecole de musique de Lausanne et de Genève, chorale Equinox et la Quinte du Loup.		1 000 € (invest)			2 000 €		1 500 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
13	MUSIQUES	APNÉES	<p>Itinérances sonores. Projet de création, recherche et diffusion autour du son. APNÉES souhaite prolonger le travail de recherche et de production artistique entamé en 21 au cœur des espaces urbains, dans une démarche qui trouve son impulsion dans les arts sonores et les musiques de recherche, pour se placer au croisement entre écologie sonore, technologies du son, urbanisme, philosophie, psycho-acoustique... Thématique 2022 : cartographies sonores // Actions envisagées : ateliers autour des pratiques de l'écoute et de la production sonore, promenades sonores, captations et performances urbaines, conférences, installations sonores, séances d'écoute, laboratoires de phénoménologie de la performance et d'écoute immersive, activités de vulgarisation et de recherche avec artistes et chercheurs invités.</p>	1 000 €				11 000 €		1 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
2	PATRIMOINE	ASSOCIATION DAUPHINOISE ÉGYPTOLOGIE (ADEC)	<p>Programme d'activités autour de la civilisation égyptienne antique.</p> <p>L'association promeut et développe auprès du plus grand nombre de la civilisation égyptienne : conférences, séminaires, cours de grammaire, écriture et civilisation à l'Université Inter-âges, manifestations, visites commentées de la salle d'égyptologie du Musée de Grenoble. Depuis 2020, un chercheur rémunéré par l'association a mené un projet de classement de la correspondance de Champollion aux archives départementales (soutien financier du département de l'Isère). Cette année de bicentenaire de la mort de Champollion, l'association veut programmer un séminaire à l'UIAD et participer aux événements prévus à Figeac et à Paris. A noter que la salle d'Egyptologie du Musée est fermée pour travaux jusqu'en décembre. Egalement, la BEP prépare une grande exposition au printemps. Enfin, le musée de Vif ne souhaite pas travailler avec l'association.</p>	3 500 €				9 000 €		500 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
6	THÉÂTRE	COMPAGNIE DU JOUR	<p>Création Empreintes. Une création expérimentale portée depuis 3 ans par la cie : thématique de la transmission et les questionnements qui lui sont inhérents. Pour tenter d'y apporter un éclairage, la cie s'est entourée d'artistes, de chercheurs et d'étudiants du MIAI (Multidisciplinary intitute in artificial intelligence) et de l'université de Grenoble (chercheurs en sociolinguistique, linguistique et philosophie). L'objectif est de programmer une intelligence artificielle qui sera actrice du spectacle, en interaction permanente avec les comédiens. Synopsis: Une équipe de chercheurs s'est donnée pour mission de programmer un robot qui "représentera" l'humanité, mais les idées et les projections de chacun viennent entraver le projet. Comment doit-il être programmé ? Doit-il être "humain"? "meilleur" ? ou totalement différent ? Choisir est-ce trahir ? Confrontés à ces dilemmes, chacun essaie de tirer son épingle du jeu. Année de poursuite de l'écriture du projet avec comédiens canadiens, français et guinéens. Chaque pays partenaire prend en charge les coûts pour "ses" artistes. Résidences 2022 : janv à mars résidences d'écriture et de jeu au Québec + octobre résidence et création en Guinée. Tournée prévue sur 2023 : Canada + France - Dans le cadre d'Expérimenta à l'Héxagone de Meylan. Co-prod : ENSATT, Théâtre de Grasse, la MACI, CITF (Com. Internationale du Théâtre Francophone : 20k) , Institut français (en cours). Actions culturelles : poursuite des interventions à l'Ehpad Vigny Musset tous les mois sur la notion de transmission et du corps vieillissant. Résidence financée par la DRAC. Projet d'aboutir à des créations radiophoniques réparties sur 3 espaces dans le jardin de la résidence. + Ateliers théâtre avec une classe de 5ème au collège Vercors.</p> <p>Avis défavorable : 3 ème année de création pour ce projet d'envergure mais quui ne s'incarne pas en 2022 sur Grenoble (résidences au Québec et Guinée). Travail de recherche et de création déjà soutenu en 2019/20/21. La cie va déposer un dossier auprès de l'Institut français.</p>	2 000 €			9 650,71 € (HF)	5 000 €		0 €	D

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
6	THÉÂTRE	COMPAGNIE LAMENTO	<p>Création chorégraphique jeune public Voyage au bout de l'ennui. Ce nouveau projet de création naît d'un désir de s'emparer de la notion d'ennui par le corps. L'ennui en groupe, l'ennui comme forme d'une attente, comme forme du temps étiré. Cette notion de temps long dans la danse, Sylvère Lamotte l'a déjà abordée dans sa première pièce, Ruines. La notion d'ennui sera abordée au travers de la physicalité et de la poétique des corps, avec l'envie de rappeler que s'ennuyer est une chance. Un temps humain nécessaire à l'imagination, à toute production artistique. Cinq danseurs, trois hommes et deux femmes seront au plateau. Au cours de ce voyage, toute la virtuosité et l'onirisme des danseurs se déploieront. Dans son écriture de la danse contact, notamment à travers la figure du porté, Sylvère Lamotte continue sa recherche sur le pouvoir poétique du corps. Les corps comme autant d'appuis pour chercher ces états de suspensions collectifs ou solitaires. <u>Professionnels intervenants</u> : Sylvère Lamotte - chorégraphe; Carla Diego, Gaétan Jamard, Caroline Jaubert, Jean-Charles Jousni, Jérémy Kouyoumdjian - danseuses.eurs ; Jean-Philippe Borgogno, Sylvère Lamotte - création lumière et son ; Brigitte Livenais, Olivier Letellier- regards extérieurs et complices</p> <p><u>Calendrier prévisionnel</u> : Résidences : 8-12/11/2021 - Agora Scène Nationale d'Evry; 21-25/03/2022 - La Maison/Nevers; 11-16/04/2022 - Centre Culturel le Marque-Page à La Norville; 19-20/04/2022 - Salle des fêtes de Pussay (Agglomération de l'Etampois sud Essonne) sorties de résidence publiques; 30/05-3/06/2022 - La Maison/Nevers; 19-24/09 + 5-16/09 MC2 Grenoble; 26-30/09 Visages du monde à Cergy; 9-13/01/23 et 20-24/02 à Grenoble (lieu en cours de validation) // Représentations: 17-18/10/22 Maison/Nevers; 21/10 L'Entracte, Sablé sur Sarthe; 6-7/12 festival FlipFlap à l'Etoile du Nord, Paris; 4-5/01/23 TMG Grenoble puis tournée en France.</p>					5 000 €	0 € Capitale Verte 13/12/2021	2 500 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exception nelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
2	DANSE	CRAQUE TA COQUILLE	<p>Création chorégraphique et projet IN : pièce pour 3 danseurs et 1 musicien, danse hiphop et contemporaine. Le spectacle traite la question du fast fashion et toutes ses dérives observables chez les individus qui nous entourent. Une montagne de vêtements récupérés d'une collecte menée auprès des habitants eux-mêmes s'immisceront au milieu de slogans publicitaires inventés. Les interprètes nous invitent à questionner la place de chacun pour une meilleure transition. Leur gestuelle hip-hop et contemporaine évolue avec la question de l'écoresponsabilité. La Métropole est partenaire du projet à travers la collecte de vêtements.</p> <p><u>Professionnels intervenants</u> : Victor Bouaziz; Olga Thiery; Lénou Vernay - danse (avec la participation des amateurs ayant suivi les ateliers de médiation en amont de la représentation); Fabrice Lombard - musique : batterie // <u>Calendrier</u> : mai 22 - résidence in situ au 123 cours Berriat (boutique d'ouverture exceptionnelle) avec sortie de résidence - une collecte de vêtements sera organisée au préalable avec les habitants du quartier; juin 22 - projet culturel et citoyen « Ponts qui dansent » avec les acteurs des communes de Pont de Beauvoisin, dans le cadre du dispositif « Petites villes de demain »; 12/09/22 - 30/11/22 cycle de 10 séances de 2 heures avec des collégiens du collège Le Guillon (Pont de Beauvoisin) ainsi qu'avec des lycéens du lycée Charles Gabriel Pravaz (Pont de Beauvoisin); 7-15/10 résidence + ateliers dans le cadre du festival Ouverture exceptionnelle (à confirmer); 22/10-05/11 résidence au Grand Collectif en lien avec la MDH Abbaye (collecte de vêtements + temps de recherches des artistes mêlés à des ateliers de médiation avec les habitants + sortie de résidence le 5/11).</p> <p>Avis défavorable : La cie CTC est une jeune compagnie dont le projet est en cours de structuration, à la fois sur le plan artistique et sur le plan associatif. Cette structuration demande beaucoup d'énergie à l'association qui par ailleurs mène de nombreux projets. Le projet IN, malgré son intérêt, est encore très jeune et en recherche de partenaires solides, bien que la démarche soit bien enclenchée. Proposition d'encourager la cie à déposer un dossier dans le cadre de la deuxième session des coups de pouce verts de Grenoble Capitale Verte 2022.</p>					10 000 €	0 € Capitale Verte 13/12/2021	0 €	D

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
6	THÉÂTRE	LA COMPAGNIE DU DERNIER ÉTAGE	<p>Aide à la création pour le spectacle "La mère imparfaite" - Louise Bataillon. Présentation du projet : "La mère imparfaite" prend comme point de départ le livre autobiographique "La femme brouillon" d'Amandine Dhée. Ce livre traite de la question de la maternité, de toutes ses étapes et tente de déconstruire les mythes existants autour de la maternité et de la figure de la mère parfaite. Mise en scène: Louise Bataillon, Comédiennes : Louise Bataillon, Sarah Barrau et Ariane Salignat, Arrangements et musique live : Bertille Puissat . Démarche de théâtre "documenté" : octobre 2021 à mai 2022, recueil de témoignages sur la représentation de la maternité, auprès de femmes et d'hommes, dans divers lieux : CHU Couple-enfants - MDH Chorier - Maison des familles - le CPEF (Centre de planification et d'éducation familiale du groupe hospitalier mutualiste) à Grenoble et un groupe de mères mineures du centre des 38 Petits Pas à Pont de Claix. <u>Résidences</u> : juin 21 1 semaine à l'Autre-Rive d'Eybens / 2022: sept : 1 semaine Salle René Proby à St Martin d'Hères, Oct : 1 semaine de création à l'Amphithéâtre de Pont de Claix, Nov : 1 semaine de création à l'Odyssée d'Eybens. / juin 1 semaine à l'Autre-Rive à Eybens . <u>Coproductions (en cours)</u> : Amphithéâtre de Pont de Claix, Odyssée-l'Autre-rive d'Eybens, La MaCi et St-Martin-d'Hères en scène. 4 dates prévues au CLC à l'automne 2022, 2 dates à l'amphithéâtre en janv 23. <u>Soutien</u> : librairie Les Modernes. <u>Actions culturelles</u> : Ateliers de réécriture de berceuses (matière qui constituera un volet musical de la création) à la Médiathèque et Conservatoire d'Eybens et Maison des écrits à Echirolles / Obtention de l'appel à projets Conseil des financeurs de l'Isère, porté par le Département pour travail de la thématique avec personnes du 3ème âge en lien avec le CCAS d'Eybens. / Atelier au lycée Lesdiguières en partenariat avec l'Espace 600 /Atelier d'écriture et recueil de paroles avec 1 classe Métiers de la mode et du vêtement du Lycée Argouges / Atelier théâtre - photo - écriture poétique (avec Katia Boutchoueva) au lycée Argouges en partenariat avec la Maison de l'Egalité avec projet d'une exposition finale. i/Minuit, 1 rep à la Maison de Santé à Echirolles.</p>					3 000 €		1 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
6	THÉÂTRE	L'EMBARQUÉE	<p>Aide à la diffusion de la création « À tous ceux qui aiment se salir en parlant » .</p> <p>Création "A tous ceux qui aiment se salir en parlant", d'après les poèmes de Christophe Tarkos. Le poète s'attaque à la langue dans sa matérialité, dans la filiation de Gertrude Stein et de Beckett et la transforme en "pâte-mot". Beaucoup de folie, de sérieux et d'humour dans ce spectacle, conçu par deux comédiennes, un kg de farine et un cul de poule.</p> <p>Deux comédiennes et co-metteuses en scène : Claudine Sarzier et Charlène Girin</p> <p>Soutiens : Midi/Minuit, DRAC Aquitaine, Festival Texte en l'air</p> <p>Diffusion 2022 : Mars, 2 rep au Théâtre de poche + 1 atelier de découverte de la poésie / Mars, 2 conférences performances à l'UGA dans le cadre du Printemps des poètes / Juil, 1 rep Festival Textes en l'air à St Antoine - 1 rep Les Endimanchés à St Pierre de Chartreuse. / Volonté de faire une tournée dans des lieux non dédiés : travail en cours avec St Martinn d'Hères.</p> <p>Actions culturelles : Mars-Avril stages avec L2 Sciences humaines autour de l'oralité et de la poésie de Tarkos / Interventions au lycée Stendhal - option théâtre en partenariat avec la MC2 / Atelier 2x par semaine Mission locale de Grenoble pour des jeunes migrants avec parcours de spectacles, temps de restitution et découverte des métiers du spectacle. / Festival Livres à vous Voiron: ateliers auprès de lycéens pour la préparation du concours de "lectures à voix haute" / Hexagone de Meylan : atelier théâtre pour travail de la confiance en soir pour des chômeurs longue durée et personnes au RSA.</p>					3 400 €		1 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
6	THÉÂTRE	L'ÉCOUTILLE	<p>L'Écouteille Petit Lieu d'art vivant : salle de spectacle, de création et de pratiques artistiques & Création de la Troupe de l'Écouteille Où les hommes se taisent. 1) Le lieu : L'écouteille c'est la renaissance d'un lieu en plein cœur de Grenoble. A petit pas, les Ateliers du Liz'art laissent donc place à : L'écouteille Petit Lieu d'art vivant. C'est le fruit de discussions passionnées autour d'un seul et unique projet : ouvrir un lieu singulier, artistique où se mêlent découverte, expérimentation et création. Le cap est mis sur l'accueil dans un endroit propice aux rencontres afin d'offrir des moments de vie, d'émotions et de spectacles. Chacun est chaleureusement invité à embarquer pour venir vivre au rythme d'ateliers, de représentations, de stages et autres vagues d'expressions sensorielles. Le lieu accueille de nombreuses compagnies en résidence (+/-40 demandes par mois), et privilégie les équipes locales. Il s'intègre dans la vie du quartier, en prenant part aux différents événements qui s'y déroulent et en donnant une place toute particulière aux habitants du quartier dans le projet. <u>Programmation 2021-2022</u> : +/- 10 spectacles + partenariats avec la biennale d'art de St Laurent, le Festival du Numéro de clown, le festival d'arts numériques ARCAN, le festival des Banquets du réel d'A bientôt j'espère ... <u>Tarifs</u>: réduit 8 €, adhérent 10 €, plein tarif 12 €, gratuit pour les habitants de l'immeuble (billetterie versée à 80 % aux artistes - 20 % pour la salle) // la salle est mise à disposition gratuite des compagnies qui la sollicitent pour des résidences, et dans le cas d'ouvertures au public, la billetterie est en contrepartie partagée à 50/50%. 2) Création de la pièce <i>Où les hommes se taisent</i> : comédie surréaliste. L'histoire: deux co-détenus, Marcus et Puzzle, cherchent par tous les moyens à sortir de prison. Voilà leur histoire. Réussiront-ils à s'échapper ? <u>Calendrier</u> : Résidences en nov 21, dec 21, fev 22, 25-29/04/22 à l'Écouteille, 21/06-01/07 ?, 24-28/10 ?, 13-20/01/23 l'Écouteille, fev 23 sortie La Faïcencerie</p> <p>Avis défavorable : L'Écouteille est un lieu privé, qui développe une politique de grande ouverture sur le quartier, ses habitants et qui propose un accueil aux artistes locaux, à travers des résidences et une petite programmation. La tarification est par ailleurs très accessible. Au regard de l'orientation actuelle des dispositifs, et face à la réflexion en cours sur leur refonte, il ne semble pas pertinent d'accompagner le projet cette année, malgré sa qualité. Proposition de maintenir le lien avec l'association et de garder en tête la question de la place des lieux "privés" dans les accompagnements que propose la ville.</p>					4 500 €		0 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
6	THÉÂTRE	LE FESTIN DES IDIOTS	<p>Création Relisons nos mythes et actions culturelles.</p> <p>1) "Relisons nos mythes" est un projet collectif que la Cie travaille depuis 2 ans et qui prendra son véritable envol cette année. Création à partir de 8 petites formes "apéros- tragédies" d'un spectacle écriin qui les reprendra toutes , afin de proposer un éventail théâtral aussi riche que ludique. Dans ce cadre et pour chaque mythe repris il est question d'inclure une présentation de l'histoire en version contée, afin que chaque spectateur puisse comprendre l'interprétation qui va être proposée, même s'il ne connaît pas l'oeuvre originale.</p> <p>Les apéros-tragédies sont comme des micros-interprétations de grands classiques, joués en dix minutes, dans lesquelles il n'est pas question de raccourcis ou de résumés bâclés, mais bel est bien d'adaptations format court de grands classiques. Pour chaque oeuvre, deux mises en scène, sont proposées, un effet miroir de mises en scène sur un même texte pour créer de l'humour et de l'inattendu.</p> <p>Distribution: Florent Barret-Boisbertrand, Charlène Girin, Tome Porcher (Comédiens / Metteurs en scène / Auteurs); Fantin Curtet, Colin Melquiod, Claudine Sarzier (comédiens); Lisa Robert (Comédienne / Créatrice lumière)</p> <p>Calendrier: 2 rep en nov 22 au T145 + 1 temps de médiation / Rentrée 2022 : 1 rep Espace Paul Jargot - Crolles, 1 rep La Vence scène - St Egreve, 1 rep Diapason - St Marcellin, 1 rep ACCR-Pont en Royans, 1 rep Faiencerie - La Tronche / Sélection au Maillon pour le Chainon manquant 2023.</p> <p>2) Actions cultuurelles : en écho à la création, projet de territoire - Partenariats en cours. Déjà calé de septembre 2022 à janvier 2023 avec MDH Chorier et école Bérriat. Un rendez-vous régulier sera proposé en vue de créer un projet d'écriture et de mise en scène d'une forme courte autour d'une oeuvre classique choisie en concertation avec les participant.e.s + une séance de travail autour du son. + reconduction travail avec la ville d'Eybens pour des ateliers d'improvisation autour des mythes pour des classes de CM2.</p>					3 500 €		1 500 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exception nelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
4	MUSIQUES	LE RHUME DU SON	<p>Festival Écoute(s) #3 - "Le bruit des autres" - 7, 8 et 9 octobre 2022. Biennale autour du son dans toutes ses déclinaisons dont la première édition était en 2018, portée par des artistes, des journalistes et des néophytes. S'inscrit dans la lignée de festival comme celui de Brest "Longueur d'onde". L'objectif est de "prendre conscience de la place du son et prendre le temps d'écouter et d'imaginer". En 22, le festival s'installe au parc des champs Elysée et au Prunier Sauvage. >> En amont du festival : Ateliers radio au sein de structures du quartier, comité d'écoute jeune et tout public (composé de professionnels et de néophytes pour une programmation lors du festival), VISITE GUIDÉE SONORE du quartier Mistral – par le Cresson en collaboration avec la MDH Anatole France. + tout au long de l'année, émission mensuelle sur radio campus (création sonore). > Vendredi 7/10, SOIRÉE D'OUVERTURE : «Acousmonium-Collectif APNÉES» // Écoute critique de créations sonores avec Juliette Volcler-aatrice et chercheuse // MASTERCLASS avec «Transmission» Collectif de création sonore-Paris // PERFORMANCE «Autoken, tragédie pour auto-tunes» Anne Corté–production Actoral Zoom sur une séquence fictive de violence urbaine. // SCÈNE OUVERTE (artistes invités) suivie d'une SOIRÉE FESTIVE avec plusieurs DJ femmes. // TABLE RONDE «Le Bruit des autres», Invités : Le Cresson, Apnées, Ici-Même // SEANCE D'ECOUTE jeune public : sélection du comité d'écoute</p> <p>Invités : Collectif Transmission, Collectif Sonorités >> Politique tarifaire : Prix libre >> Tout le week end : Séances d'écoute animées par différents collectifs (Transmission / Comité d'écoute(s) / Cresson / Sonorités) // Cinéconcert vagabond - entresort en caravane "Avion Papier"- Collectif La Méandre // Les Sonorités - Collectif radio autour de la sortie du fanzine l'Alyte# 2.</p>					3 000 €		2 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
6	MUSIQUES	LES AMIS DE L'ORGUE SAINT LOUIS	<p>Programmation en musique classique autour de l'orgue de l'Église Saint-Louis 2021-2022.</p> <p>Saison de 8 concerts à participation libre, autour d'un répertoire varié pour orgue, propriété de la Ville de Grenoble. Représentations chaque 1er mardi du mois à 12h30. 10 dates sur cette saison :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 14 septembre : Accueil du festival "Détours de Babel" : Elise CARON, voix / Andy EMLER, orgue - 19 septembre : Journées du patrimoine - 28 septembre : Accueil du festival "Détours de Babel" : Erik TRUFFAZ - 5 octobre : Jean-Pierre ROLLAND, orgue - 7 décembre : Paul GOUSSOT, orgue - 1er février : Betty MAISONNAT et Christian BLAES, orgue - 1er mars : Benjamin ALARD, orgue - 5 avril : Judith PACQUIER, cornet à bouquin / Guillaume PRIEUR, orgue - 24 mai : Marie-Luise SCHNEIDER, soprano / Mustapha BOUALI, contre-ténor / Pierre PERDIGON, orgue - 7 juin : Accueil du Conservatoire de Grenoble avec la classe de musique ancienne, Christophe MAZEAUD. <p>Baisse du montant de la subvention par rapport à N-1 : Proposition de rééquilibrage entre les deux associations œuvrant à la valorisation de cet instrument.</p>					2 900 €		1 500 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
2	MUSIQUES	LES ENCHANTÉS	<p>LA SEMAINE ENCHANTEE - accompagnement à la pratique amateur du chant choral. Le projet de l'Association, dont le siège social est fixé à Grenoble, est de créer et développer des actions culturelles à dominante musicale autour du chant choral et de développer un esprit associatif où le choriste sera au centre des décisions. Pour 2022 : Organisation d'une semaine à la fois festive et touristique, intégrant des ateliers (travail de la voix, travail sur la respiration, des animations en fin d'après-midi, des scènes ouvertes ...). Projet regroupant 500 choristes (400 déjà inscrits) venant de l'agglomération, de toute la France et de pays frontalier. Les choristes sont présents sur le site de répétition 8 jours avant le concert. En amont, ils auront téléchargé, plusieurs mois avant l'événement, les titres à travailler en fonction de la tessiture de leur voix (soprano, alto, ténor ou basse) pour préparer et faciliter le travail de la semaine. Le travail en atelier se fera avec 6 chefs de chœur au sein d'Alpexpo, et le concert de fin au Summum. Les choristes seront accompagnés par un orchestre professionnel et deux artistes CLARIKA et Joseph CHEDID participeront à quelques chansons. Souhait de travailler avec des centres de loisirs et Ephad mais pas de concrétisation pour le moment. Idée d'une après-midi chantée dans l'espace public au centre ville de Grenoble (en cours). >>> Une répétition générale est prévue avec Clarika et Joseph Chedid le vendredi 22 juillet. >>> Le concert réunissant artistes et choristes aura lieu le samedi 23 juillet au SUMMUM de Grenoble. >>> Politique tarifaire : semaine d'ateliers : plein tarif à 400€ + 16€ (adhésion asso) 145€ (option repas) // Réduit (non imposable) à 221€ + + 16€ (adhésion asso) 145€ (option repas) // Jeune 116€ + 16€ (adhésion asso) 145€ (option repas) Tarifs concert : jeune 15€ et plein 45€. Artistes intervenants : chefs de chœur : Benoît BARRET, Andrée BREAUULT, Maryline LAPLAGNE, Marc-André CARON, Florian MARTINET, Gaëtan ROBERGE // Chef d'orchestre : Jean-Marie SION, Artistes auteurs interprètes : CLARIKA et Joseph CHEDID.</p> <p>Avis défavorable : Évènement de grande ampleur au carrefour de la culture et du divertissement. Les prix pratiqués par l'association tant pour les participants que pour le public ne justifie pas d'un accompagnement financier de la part de la Ville. En revanche accompagnement sur de la mise en lien (MDH, MJC, etc.).</p>					2 500 €		0 €	D

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
6	THÉÂTRE	LES FÉES ROSSES	<p>Création de la performance - dispositif artistique urbain Jungle. Création de Jungle : Jungle est un dispositif artistique urbain pour déconstruire les genres, une attraction à émanciper, une baraque foraine contre le harcèlement, un entre-sort féministe, une grande machinerie anti-sexiste. Installé dans l'espace public, Jungle se compose d'une imposante structure métallique et de deux capsules. Le public, les passants sont invités à y entrer pour en sortir "transformés".</p> <p>Géraldine Doat de la compagnie Les Fées Rosses de Grenoble et Soufiane Guerraoui du collectif Zanka Bla Violence du Maroc proposent leur première création conjointe, basée sur une recherche commune entre une femme et un homme, pour aborder de manière ludique et artistique la question douloureuse du harcèlement sexiste, et travailler sur la déconstruction des genres. <u>Professionnel.le.s intervenant.e.s</u> : Géraldine Doat - mise en scène; Soufiane Guerraoui - regard extérieur; François Gourgues - scénographie; Delphine Prat, Camille Glineau et Pascale Guirimand - jeu et écriture; Diane Etienne, atelier 1000 lieues - arts graphiques et gravure // Partenaires : Prunier Sauvage, L'UGA Université Grenoble Alpes; ACCR La 5ème Saison; L'Odyssée / L'Autre Rive</p> <p><u>Calendrier</u> : Résidences : 4-10/04/22 Prunier Sauvage, avec ouverture au public les 7 et 8/04; 1 semaine au Grand collectif + programmation dans le cadre de la Fête du Grand Collectif en juin; MDH Chorier Berriat : Bistro culture le 14/03 + un atelier; Forum jeunesse le 26/03 au Palais des sports : accompagnement d'un groupe de jeunes dans ce cadre, qui deviendra complice de la performance dans l'installation; résidence sur le campus à la rentrée 2022 + recherche en cours d'une résidence en collège en lien avec le département de l'Isère.</p>	Inéligible				3 500 €		1 500 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
13	THÉÂTRE	LES INACHEVÉS	<p>Projet Jatiguiya (Les rencontres de l'Hospitalité). Dernière année des projets de la Cie autour de l'hospitalité avec la création Jatiguiya qui signifie hospitalité en bambara. En amont sur l'année, travail de recherche et de collecte, qui vise à expérimenter de nouvelles manières de faire événement et d'occuper le territoire + cycle de théâtre performatif dans des lieux non dédiés. La création finale, qui mêlera amateurs et professionnels, aboutira dans le cadre du festival Ouverture exceptionnelle en octobre 2022, organisé et porté par la Cie Scalène sous la forme d'une déambulation et de petites formes. Distribution : Ange Aoussou, danseuse et comédienne (Ivoire) / Lassina Diabaté musicien (Mali) / Mamadou Dem chanteur (Sénégal) / Ecriture poétique et théâtrale, Chab Touré (Mali)</p> <p>1) Actions culturelles : Fév à juin Atelier hebdo à l'AFPA- Pont de Claix découverte et initiation au mouvement du corps en vue de leur participation au spectacle. / Atelier récolte de gestes de l'hospitalité à l'Apardap - Grenoble auprès de demandeurs d'asile et en juin à la MDH Chorrier-Bérriat.</p> <p>2) Permanences à l'Alimentation Générale de Scalène sur le cours Bérriat en juin 22: exposition et rencontres pour expliquer le projet, présentations de projets autour de l'hospitalité dans d'autres territoires, temps de convivialité danse et café, lectures d'extrait de textes de Chab Touré et projection du documentaire d'Agnès Quillet en cours de finalisation.</p> <p>3) "La brigade d'hospitalité" : formation de 30 bénévoles pour récolter des témoignages et gestes dansés autour de l'hospitalité dans la rue, dans les transports en commun, chez les commerçants..</p> <p>4) Résidences de création avec l'équipe artistique à l'Appart 303 à la Villeneuve en juin/juillet</p> <p>Jusqu'en 2023 : résidence à l'Espace Malraux - Chambéry "Les rencontres de l'hospitalité" : parcours artistique avec des migrants expo photo et sonore / installation dans le hall du théâtre d'un espace "dons de gestes de l'hospitalité" / Diffusion de la création "La nuit sera calme" 2 rep en mars 22</p> <p>Autre diffusion : "La nuit sera calme" 1 rep en mars 22 au Théâtre de l'archipel à Perpignan.</p>	1 500 €				6 000 €		1 500 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
13	ARTS VISUELS	LES PRODUCTIONS DU BAZAR	<p>Voyager au coin de ma rue. Le projet des Productions du Bazar est de créer une œuvre collective associant l'équipe artistique du "Voyage de Rézé" (spectacle musical et graphique) et des habitants du secteur 1. L'équipe proposera à la fois la mise en place d'ateliers d'expression artistique autour des disciplines suivantes : le dessin, la chanson, la percussion et l'image, via la photo et vidéo et aussi des rencontres plus ciblées. Les participants sont invités à raconter, à dessiner, à chanter leur quartier, leur rue. A partir de ces ateliers artistiques participatifs, des anecdotes, des souvenirs, des mots et portraits sont enregistrés et récoltés. Ce premier travail est prévu en juillet. Dans un deuxième temps, à l'automne, il s'agira de reprendre cette matière (dérush, travail sonore). La forme finale n'est pas définie : spectacle ? événement de quartier ? exposition ? projection ? Partenaires : Mannarte et MDH Chorier Berriat. Artistes : Rézé, musicien ; François Brossier, musicien ; David Magli, dessinateur et carnettiste ; Christoo Duron, vidéaste et photographe. A noter que les Productions du Bazar mène en parallèle un projet de création/diffusion à Ouaga et au Brésil (soutien Institut Français).</p>	1 000 €	2 000 €			4 000 €		2 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
1	MUSIQUES	MIXLAB	<p>Programme d'activités de la Belle Electrique de janvier à juillet 2022. L'association Mixlab propose une programmation de musiques amplifiées au sein de la salle La Belle Electrique et fait le choix de défendre une ligne artistique singulière, basée sur des propositions éclectiques s'adressant au plus grand nombre et sur une volonté de faire découvrir des artistes émergent·e·s. Les musiques électroniques et les cultures numériques sont un point saillant de la direction artistique. Les différentes actions de Mixlab : >> Diffusion et soutien à la diffusion dans le champ des musiques actuelles : sur 7 mois de COPD, Mixlab proposera environ 42 dates, 1 à 2 soirées "Impulsions", 1 concert jeune public, 1 ou 2 concert "Now Future" (prog artistes émergent·e·s de la scène électronique), Guinguette Électrique. >> Actions culturelles : 20n de projets prévus en partenariat avec des acteurs du champ social, socioculturel, santé, etc. >> Accompagnement : Soutien à la structuration professionnelle : accompagner les structures locales dans la production de spectacles ; accompagnement de 3 à 4 groupes locaux dans leurs démarches de professionnalisation, aide à la structuration de projet (formation admin, comm, etc.) ; sessions de résidence-crédation ponctuelles pour 3 groupes sur l'année (mad 10 j de plateau/saison). + mise à dispo de 3 studios : 1 répétition à la semaine et 2 pour des projets en développement nécessitant, après diagnostic, un besoin structurel reconnu de temps de travail et de création.</p>	15 000 €			8 014,44 € (HF)	482 000 €	201 974 € (CM 07/02/22)	115 943 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
2	ARTS VISUELS	MJC EAUX CLAIRES	<p>Le Lab'O, résidences et expérimentations artistiques partagées. Lancé en 2020, le projet Lab'O formalise une démarche de résidences artistiques participatives et intergénérationnelles. Pendant 10 jours, souvent à l'occasion des vacances d'automne, un artiste s'installe dans le lieu de vie qu'est la MJC des Eaux Claires. Il y mène son travail de création, le partage avec les publics enfance, jeunesse et familles. Chaque édition est unique, car créée autour d'une thématique définie entre l'artiste et les équipes de la MJC des Eaux Claires, afin de faire sens pour chacun et donner un écho à l'ensemble de la démarche. En 2022, l'occasion d'une nouvelle exposition Hors les Murs du Musée de Grenoble à la MJC des Eaux Claires, invite à orienter la démarche autour de cet événement. Artistes accueillis : Fabrice Nesta, plasticien ; Alice Raconte, illustratrice ; Flaca, artiste sonore.</p>	2 000 €			114 214,49 € FI (DEJ)	6 500 €		2 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
2	PLURI DISCIPLINAIRE	MUSI DAUPHINS MÉDIARTS	<p>Géographie de papier Volet 3.</p> <p>Dernier volet de la résidence artistique croisée arts plastiques et littérature avec Nicolas Gaillardon (plasticien-musicien) et Elisabeth Chabuel (poète, auteure de théâtre et traductrice). Le Village Olympique, les quartiers Abbaye-Jouhau-Bajatière, les quartiers Beauvert-Eaux claires- Alliance sont les six points d'attache du projet pour amplifier ce qui a été commencé avec les partenaires et habitants + l'Espace Prémol comme lieu privilégié pour partager les étapes du projet avec les habitants et accueillir les actions de médiations. Ce travail interroge l'histoire, le temps et la transmission.</p> <p>La résidence se terminera par une exposition du 18 avril au 22 mai 2022 à l'Espace Prémol. Parcours avec les scolaires (rencontres, ateliers de pratiques, visites d'exposition).</p> <p>Publics bénéficiaires diversifiés: 2 groupes d'enfants en accueil de loisirs (Prémol, Eaux-Claires), 3 groupes de classes élémentaires (Ecoles Verderet, C. Turc, Malherbe, Bajatière), 3 groupes de collégiens (Collèges Münch, Lucie Aubrac, Village Olympique), 1 groupe de lycéens (Lycées Argouges), 6 groupes d'habitants (Ateliers socio-linguistiques de la MDH Prémol, habitants quartier Abbaye (via MDH) et Capuche-Alliance, Secours populaire, ESAD ateliers pour tous), 2 groupes intergénérationnels via MJC/MDH Abbaye et le Café associatif et solidaire "La Pirogue", 1 groupe via le réseau des bibliothèques de Grenoble, 2 groupes d'étudiants (IUGA, CEMEA, Ecole d'art), 1 groupe d'apprentis de l'IMT.</p>	10 000 €			10 149,71 € (FI)	10 000 €		10 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
1	MUSIQUES	MUSIQUE ACTUELLE GRENOBLOISE	<p>Programme d'activités de la Belle Électrique et de la Clé de Sol, du 1er aout 2022 au 31 décembre 2022.</p> <p>Intérêt collectif de la SCIC: elle a pour vocation de fédérer les acteurs des musiques actuelles et leurs partenaires autour de l'équipement Belle Electrique et Clé de Sol. Dédiée à la programmation et la diffusion, elle porte une missions d'éducation artistique et culturelle.</p> <p>Ses principes fondateurs sont: émancipation culturelle, équité d'accès des publics (dont les publics les plus éloignés), expérience sensible, liberté d'expression et de création, comme autant d'outil pour permettre l'accès de la culture à tous et la lutte contre les déterminisme sociaux.</p> <p>>> Diffusion et soutien à la diffusion dans le champ des musiques actuelles 24 concerts produits par MAG, 1 Concert Gratuit Impulsion / Scène locale</p> <p>1 Concert jeune public en fin d'année, environ 6 co-productions avec des structures locales, environ 5 locations évènementielles / privatisations du lieu, 5 Nuits, 8 Locations à des structures extérieures, entre septembre et décembre 2022.</p> <p>>> Médiation et actions culturelles - re-déploiement RH sur le projet d'action culturelle (projet de territoire pluriannuel)</p> <p>>> Accompagnement des pratiques - mise en place du projet d'atelier-scène à la Clé de Sol et accompagnement à la production de spectacle.</p> <p>>> Lieux d'attractivité et d'activité ouverts à tout.tes</p> <p>Présidence: Natacha Seigneuret (membre du conseil d'administration de MixLab)</p> <p>Partenaires associés : CIMN, Résonance, The Dare Night, Barbarins Fourchus, RDS, Hadra</p>				6 847,10 € 01/08 au 31/12/2022	141 052 €		141 052 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
4	LIVRE	OFFICE DES TRANSPORTS POETIK	<p>Festival LA POÉSIE EST UNE OREILLE du 2 au 22 juin 2022.</p> <p>Office des transports poétik a pour vocation d'oeuvrer pour la visibilité et la mise en valeur des écritures poétiques contemporaines et de ses acteurs (auteurs, libraires, maisons d'éditions). Cette année 2022, 9 projets de médiation culturelle, en direction de tous publics, sont mis en place en partenariat avec différents partenaires (librairies grenobloises Les Modernes, Le Square, La nouvelle dérive / bibliothèques Arlequin-Grenoble, Pablo Neruda-Echirolles, Le verbe être-La Tronche / le Prunier sauvage, le Printemps du livre, asso Les Machines, Culture du coeur, lycées Clos d'or et Argouges). Egalement, l'association prépare un temps fort en juin dans une vingtaine de lieux de l'agglomération avec 14 auteurs et autrices : Mélanie Leblanc (Evreux), Arno Calleja (Marseille), Fabien Drouet (Lyon), Pina Wood (Marseille), Lou Valse (Grenoble), Aude Fabulet (Grenoble), Emanuel Campo (Lyon), Julien Liard (Lyon), Perrine Le Querrec, Christophe Manon (Paris), Fabienne Swiatly (Lyon), Pierre Vinclair (Paris), Anooradha Rughoonundun (Grenoble), Laure Gauthier (Paris), Brice Bonfati (Grenoble) ; 2 comédiennes : Louise Bataillon et Ariane Salignat de la Compagnie du Dernier étage ; les animateurs littéraires : Grégoire Damon, Guillaume Richez, Perrin Langda ; les éditeurs : La Boucherie littéraire, Vanloo, Des Lisières, Haut Bord ; les musiciens : Gisèle Pape, Xavier Machault, Grenoble Mixing Girls Club, Arapaïma.</p>					8 000 €		1 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
8	CINÉMA	REGARDS DES LIEUX	<p>Tournée cinéma-concert - vélo - territoires. Regards des lieux est un collectif créé en 2010 dans le but de produire des œuvres documentaires au croisement du cinéma et de la musique. Les créations sont initiées à partir du réel d'un territoire traversé. Cette année 2022, dans le sillage de la création 2021, 3 parcours de diffusion à vélo sont envisagées (De Grenoble à la mer du 2 au 12 juillet ; Nos journées du patrimoine du 14 au 19 septembre ; Au Nord du 10 au 20 octobre). Dans le bassin grenoblois, les lieux d'accueil de la tournée sont MDH Chorier Berriat, MDH Abbaye, Bourse du travail, Musée Géo-Charles, Musée de la Houille Blanche, Prunier sauvage, Cinémathèque. Egalement, le collectif mène différentes actions culturelles au lycée Argouges (en lien avec la résidence Abbaye du Grand collectif).</p>	2 000 €			1 658,77 € (HF)	4 500 €		2 000 €	F
3	PATRIMOINE	SAINT ROCH ! VOUS AVEZ DIT CIMETIÈRE ?	<p>Projet culturel au cimetière Saint-Roch 2022. Les projets pour l'année 2022 sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reprise d'une visite théâtrale avec la Cie de l'Élan Théâtre (création 2021) ; - Programme de 28 visites classiques et avec nouveaux thèmes du 9 avril au 2 juillet (exemple : Le monde de Stendhal à Saint-Roch, Mémoires de vies mémoire de ville, Les médecins, Les artistes peintres et sculpteurs du 19e siècle, Histoires de gant au cimetière etc.) ; - Visite hors les murs du cimetière ancien de la Tronche ; - Circuit découverte de monuments remarquables du 19e siècle ; - Des visites du cimetière Saint-Roch sur rendez-vous à destination de CE ou d'écoles ; - Restauration de tombes ; - Visite lors des Journées du patrimoine. 	2 500 €	1 000 €			4 000 €		2 500 € dont 1 000 € virement Service Relations aux usagers (Cimetière)	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
4	ARTS PLASTIQUES	SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS DE GRENOBLE (SADAG)	<p>97e édition du salon des Amis des arts de Grenoble du 16 au 29 mai 2022.</p> <p>La SADAG organise depuis sa fondation en 1832 des expositions annuelles, dans le but de valoriser les travaux des peintres et des sculpteurs aux inspirations et techniques diverses, vivants dans la région. Elle propose aussi des ateliers de formation (Modèle vivant, pastel, aquarelle, peinture acrylique). Elle compte parmi ses membres historiques des peintres dauphinois d'une grande notoriété tels Hébert, Achard, Apvril et Fantin-Latour mais aussi d'anciens conservateurs du Musée et l'adjoint à la culture Marcel Benoit, au début du XXème siècle.</p> <p>Depuis 2001, l'association dispose d'un siège à l'Espace Boureille, situé rue du Commandant Rozan, dont elle est devenue propriétaire grâce à la générosité de la veuve de Pascal BOUREILLE, artiste-sculpteur et administrateur de la SADAG. Dans cet espace d'exposition, sont présentés tout au long de l'année les travaux d'artistes confirmés. Moyens humains : 50 adhérents bénévoles.</p>	900 €			6 600 € (AMP)	900 €		900 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
4	MUSIQUES CINÉMA	STARA ZAGORA	<p>Le Tympan dans l'Œil - Festival de ciné-concert - 13ème édition & création Sammy Decoster & Dada Benshi. '</p> <p>1/ Le Tympan dans l'œil est un festival consacré au ciné-concert présentant des créations musicales originales sur des films divers, parfois grand public, pour tous les publics et une sélection jeune public.</p> <p>>> Festival du 10/11 au 3/12/2021 : programmation de 25 séances (dont des représentations scolaires) pour 12 spectacles (dont 2 créations 2022 "Tympan dans l'oeil" et dont 6 accessibles au jeune public) avec 9 lieux partenaires.</p> <p>>> Ateliers pédagogiques : des ateliers d'initiation à la création ciné-concert en milieu scolaire, (notamment au Collège Olympique et des écoles grenobloises) avec restitution à l'espace 600 ; 1 atelier parents / enfants ; 1 masterclass ciné-concert auprès des étudiants de l'UGA.</p> <p>>> Les lieux de diffusion : La Bobine, l'Espace 600, Salle Juliet Berto, L'Amphithéâtre (Pont-de-Claix), Le Cairn (Lans-en-Vercors), Mon Ciné (SMH), Espace Paul Jargot (Crolles), L'EST (UGA), Vence Scène (Saint Egreve).</p> <p>2/ CREATION Sammy Decoster et Spiral Benshi : "SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE" Film documentaire réalisé par Pascal Plisson, 2013, France, 77 minutes, couleur. À partir de 10 ans. Création ciné-concert originale en 2022 portée par l'association. Artistes : Sammy DECOSTER : guitares, scie musicale, voix et Damien LITZLER : batterie, percussions, mélodica, glockenspiel, trompette, looper. Sur scène, ces deux musiciens reconnus souhaitent mettre leur talent de compositeurs au service de ce documentaire magnifique à la portée universelle.</p>	3 000 €	2 000 € + 4 585 € (covid)			12 000 €		5 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
2	THÉÂTRE	TERRE DE SIENNE	<p>Pratiques artistiques amateurs encadrées par des professionnels à destination de personnes handicapées .</p> <p>Six ateliers hebdomadaires de 2h encadrés par des professionnels (écriture, théâtre, chant, percussions, danse, cuisine et vidéo/cinéma) pour adultes ou jeunes adultes en situation de handicap mental (déficience intellectuelle légère ou moyenne) ou psychique (conséquences d'une maladie mentale) issues d'institutions spécialisées ou non. / 80 participant.e.s / Thématique 2022: le bonheur</p> <p>Lieux de réalisation : MDH centre ville, MJC des Allobroges, Résidence des Vignes.</p> <p>Stage : 2 we en gîte rural pour approfondir les pratiques, créer le spectacle.</p> <p>Restitution : 2 rep les 16 et 17 juin 2022 à l'amphidice à SMH issues des productions de chaque atelier.</p> <p>Sorties spectacles 5 vendredis soirs dans l'année (MC2, La Rampe, Théâtre de Grenoble, l'Hexagone de Meylan, sélection en lien avec les familles).</p> <p>L'ensemble de ces rdv permet de relayer les accueils de jour et/ou les familles. Ils constituent autant d'occasion d'avoir accès au milieu "ordinaire" et de croiser des publics valides. Valorisation des personnes par le biais de la création et de la diffusion artistique.</p> <p>3 salariés, 14 bénévoles, 150 adhérents + 5 intervenants : Muriel Weiss (chanteuse et comédienne), Emmanuelle Thil (musique), Jean-Pierre Bevitori (théâtre), Claire Ginet (danse), Peter Scalisi (percussions).</p>	4 300 €				5 000 €		4 300 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exception nelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
4	DANSE	TERRE DES ARTS	<p>Festival du printemps culturel Berbère - 4e édition (12-14/05/2022) & Le labo des artistes . Le projet de Terre des arts est de développer, de valoriser et de partager les cultures d'Orient et d'Afrique du nord à travers les arts, notamment la danse et la musique. C'est un lieu de croisement qui veut accueillir différentes disciplines. Pour ce faire, deux activités principales rythment la vie de l'association : 1) Printemps culturel Berbère - 12-14/05/2022 : L'association organise depuis 2018 le festival du "printemps culturel berbère", à la date anniversaire du printemps berbère d'avril 1980. L'objectif est de montrer la diversité des cultures berbères d'Afrique du Nord en mêlant pratique professionnelles et amateurs, dans un événement participatif et familial. Au programme de cette 4 édition de 3 jours : 12/05 : concert d'ouverture Ideballe, Duo Fazaz + Nabil Othmani avec son groupe Nabil Baly - Ampérage; 13/05 : ateliers cuisine berbère au studio de Terre des Arts + lectures de Soliloques de Kateb Yacine par Juliette Kapla (voix et chant) et Martine Amanieu (voix) et mis en musique par Fawzi Berger (percussions), Jules Rousseau (basse), Mehdi Chaib (sax et flûte gasbaa) au Ciel; 14/05 : 2 ateliers enfants en partenariat avec Beyti (tatouage et thasfift) + ateliers chant/danse/tatouage/bijoux avec Azal Belkadi + exposition exposition + scène ouverte + repas partagé // Tarifs : concerts ? €, le reste des propositions est à prix libre. 2) Le Labo des artistes : l'association s'est dotée d'un studio de danse suffisamment spacieux pour accueillir différents événements et pratiques artistiques. Cet espace répond à certains besoins des compagnies, en accueillant principalement des projets autour des danses du monde, peu reconnues dans le champs de la danse professionnelle et donc peu visible. Il permet également de soutenir les initiatives provenant d'autres associations ou de collectif d'artistes. La mise à disposition du lieu a aussi vocation à permettre à des artistes de monter compétence, d'expérimenter et de tester, tout en permettant le croisement et la rencontre entre les disciplines et les artistes. Dans ce cadre, l'association accueille des cours, des ateliers, des artistes en résidences et propose des temps forts autour de la danse.</p> <p>Avis défavorable : projet encore fragile et dans la recherche d'un équilibre et de visibilité. La programmation du festival demanderait à être un peu plus travaillée et étoffée sur le plan artistique, malgré la soirée d'ouverture qui programme des artistes de renommée dans leur milieu. La direction de l'international a été sollicitée pour un éventuel accompagnement. Le labo des artistes, malgré l'idée intéressante, recense plus de cours - payants - que d'évènements programmés et ouverts au grand public et demanderait à travailler un peu plus la lisibilité du projet et son ouverture.</p>	Inéligible				4 000 €		0 €	D

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
6	THÉÂTRE	THÉÂTRE ON RACONTE L'ÉVÈNEMENT (TORE)	<p>Création et diffusion "Je peux" de Anna Akhmatova Mise en scène Nicole Vautier + Ateliers amateurs.</p> <p>1) Création "Je peux" d'après les poèmes de Anna Akhmatova. A. Akhmatova est souvent décrite comme la voix d'or de toutes les Russes, la voix d'une femme libre née en Ukraine qui véhicule de la force, de l'amour, de l'espoir et qui dénonce le totalitarisme, la lâcheté et la peur. Elle parle de l'Humain au prise avec l'histoire, un thème qui résonne avec notre actualité. Mise en scène mêlant théâtre et musique avec une harpiste sur scène et la création d'une bande sonore.</p> <p>Mise en scène : Nicole Vautier - Comédiennes : Anna Sokolova, Aliette Dussine - Décors et costumes: Anne Auberjonois - Composition sonore: Romuald Lauverjon - Création lumière: Frédéric Biaudet.</p> <p>Résidences de création et représentations : Sept 22, 1 sem au Grand collectif / Oct 22, 2 sem au Théâtre des Peupliers / Oct 22, 3 jours au Théâtre municipal d'Aurillac + 2 rep. / Nov 22, 1 sem au Théâtre Prémol + 4 rep / Dec 22, 2 rep au La Grange théâtre universitaire à Lausanne / Mars 23, 1 rep au Pot au noir - Diffusion en cours.</p> <p>2) Ateliers de mise en scène avec des amateurs : 20 participant.e.s . Faire découvrir des écritures et des univers variés par la mise en scène et par la lecture de textes, ainsi que par la recherche et documentation sur les auteurs. Permettre une découverte des écritures contemporaines. Professeurs : Martine Julien et Nicole Vautier / Séances à l'EPA Malherbe et à la salle polyvalente Moyrand à Grenoble et au CLC à Eybens avec restitution en fin d'année scolaire.</p>					6 000 €		1 500 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
6	DANSE	UN PETIT GRAIN DE COMPAGNIE	<p>Création de la pièce chorégraphique <i>Nature Humaine</i>. Né du constat que dans notre société actuelle, l'humain, pris par sa routine effrénée et sans cesse connecté aux numériques, ne perçoit plus ce qui l'entoure et l'environnement dans lequel il vit. Par manque de conscience et d'attention, les espèces vivantes et éco-systèmes, qui font partie de notre quotidien et avec lesquelles nous cohabitons, se détériorent. Cette création pluridisciplinaire (danse, musique et arts plastiques), est une performance mobile qui se crée pour l'espace public dans le but de s'adapter à l'environnement. La performance amène le spectateur à déambuler, passant d'un endroit à un autre pour l'amener, progressivement, à se reconnecter au paysage et à reprendre conscience de ce qui l'entoure. Chaque représentation est donc adaptée à l'espace hôte, et le spectacle est écrit mais n'est pas figé, il joue avec le vivant. La cie développe par ailleurs l'envie de faire de <i>Nature Humaine</i> un projet éco-responsable. Pour limiter l'impact carbone de ce dernier, une charte qui engage l'ensemble des membres du projet, artistes et partenaires à respecter certains critères écologiques a été élaborée. <u>Professionnel.le.s intervenants</u> : Annelise Pizot - artiste chorégraphique & danseuse interprète; Matthieu Chayrigues - danseur interprète; Thibault Cohade - compositeur; Christian Blanchard - artiste plasticien. <u>Calendrier</u> : Résidences : 7-10/01/22 Grand Angle, Voiron; 25-29/04 Centre des Cultures du Monde - Grand Angle, Voiron; mai temps de travail technique aux ateliers décors et costume du TMG, Grenoble; 26-28/05 ABC Danse, Grenoble; 3/06 présentation d'un extrait du spectacle dans le cadre de la clôture de la GreenWeek - Grenoble Capitale Verte 2022; 29/08-2/09 L'Heure Bleue, Saint-Martin d'Hères; 10-14/10 ou 24-28/10 Prunier Sauvage, Grenoble; novembre Le Pacifique, Grenoble; janv. ou fev. 23 CCN2, Grenoble; 20-24/03 Théâtre de Poche, Grenoble; 24/04 Le Murier - Saint-Martin d'Hères en scène - 1ère; 25/04 Espace Culturel René Proby, Saint-Martin d'Hères; avril Espace Aragon, Villard Bonnot // + médiation : année scolaire 22-23 : "Classe qui danse" - 3 classes à Saint Martin d'Hères; malette pédagogique "danse située" ou ateliers lycée Standhal, le Pacifique, Grenoble (en cours de confirmation); collège Simone de Beauvoir, Crolles.</p>					2 500 €	4 000 € Capitale verte CM 13/12/2021	1 500 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
3	PATRIMOINE	XXe ARCHITECTURES	<p>Publication d'un guide architecture du Xxe siècle à Grenoble 1880 - 1980.</p> <p>Ce projet de guide d'architecture vise à restituer les évolutions urbaines et architecturales qui ont transformé Grenoble et ses environs au cours du XXe siècle. Il s'agit d'évoquer l'histoire de l'architecture et de l'urbanisme grenoblois par l'intermédiaire des édifices et des ensembles qui ont marqué la ville et qui en forment aujourd'hui encore le cadre bâti. Les objets sont sélectionnés de façon à donner un aperçu synthétique de l'évolution économique, sociale et urbaine de Grenoble au cours d'une période de transformations intenses qui s'étend des années 1880 (développement industriel et urbain) aux années 1980 (qui marquent la fin des Trente glorieuses et l'achèvement des projets initiés pour les Jeux olympiques de 1968). Partenaires : UGA, ENSAG, PUG</p>					2 500 €		1 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exception nelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
6	THÉÂTRE	ZUND ZUND	<p>Créations circassiennes . Zund-zund est un collectif de production multiculturel et pluridisciplinaire, né d'artistes et de compagnies du cirque contemporain marocain & français et de ses rencontres humaines, professionnelles et artistiques. Depuis février 2020, date de création de la structure par Marouane Izza, artiste de cirque casaoui et Anne Marchal, artiste et vidéaste grenobloise, le collectif se constitue d'artistes et de compagnies qui partagent une même histoire : cette "expérience marocaine" au sein d'un nouveau cirque poétique, ses rêves et ses énergies. S'adaptant à l'histoire et aux besoins particuliers de ces artistes et de leurs projets, Zund-zund s'appuie sur la mutualisation des compétences, des réseaux et des moyens, pour produire le regard de ce cirque qui prend sa racine dans l'expression poétique de la jeunesse marocaine & française et se développe depuis une dizaine d'années. <u>Les artistes du collectif</u> : Marouane Izza (sangle aérienne et acrobatie); Mohamed Nahhas (fildéfériste, acrobate et jongleur), Youssef Elmachkouri (porteur, équilibriste et acrobate), Hamza El Alouani - cie CerclhOm (manipulation d'objets et roue Cyr), Marianne Joffre - Cie CerclhOm (scenographe), Mourad Koula - cie Wajdins (circassien - danseur spécialiste du mât chinois), Jeanne Belle (mât chinois) et Anne Marchal (vidéaste et accompagnatrice artistique dans le spectacle vivant). Les projets en création en 2022 : <i>Awraq</i> - de la compagnie CerclhOm : Roue Cyr, manipulation d'objets, arts visuels et rétro-projection // <i>Salone</i> - de la compagnie Wajdins: Acrobatie, danse, roue Cyr, sangles aériennes, mât chinois // <i>Al Maskun</i> - de Marouane Izza : Acrobatie, danse, sangles aériennes. // <i>Femme de terre, fille de l'air</i> - de la Cie Clyste : 17-21/01/22 Turbul'band (30) + recherche de lieux pour périodes de résidences à l'été 22.</p> <p>Avis défavorable: Malgré l'intérêt porté au collectif et la qualité des propositions artistiques, peu de projets se déroulent sur le territoire grenoblois en 2022. Les différentes compagnies et artistes membres travaillent à développer les partenariats et à donner de la visibilité à leurs projets à Grenoble.</p>					35 876 €		0 €	D

Annexe à la délibération n°54-28624 du Conseil municipal du 16 Mai 2022 : Tarifs des prestations à la délibération

DROIT DE PLACE DU MARCHÉ DE NOËL 2022

- Du jeudi 24 novembre au samedi 24 décembre 2022 - 31 jours d'ouverture (4 week ends) - Place Victor Hugo

	Tarifs HT 2021	Participation obligatoire aux frais de sécurité (Vigipirate) pour la période d'exploitation 2021	Total HT 2021	Tarifs HT 2022	Participation obligatoire aux frais de sécurité (Vigipirate) pour la période d'exploitation 2022	Total HT 2022
	(pour 29 jours d'exploitation)	7,5% du tarif HT de location	(pour 29 jours d'exploitation)	(pour 31 jours d'exploitation)	7,5% du tarif HT de location	(pour 31 jours d'exploitation)
Chalet Artisan et/ou Exploitant agricole						
Chalet 3 x 2m Hors chalet restauration	2 051,00 €	153,83 €	2 204,83 €	2 192,45 €	164,43 €	2 356,88 €
Chalet 4 x 2,2m Hors chalet restauration	2 732,00 €	204,90 €	2 936,90 €	2 920,41 €	219,03 €	3 139,44 €
Chalet Classique						
Chalet 3 x 2m	3 263,00 €	244,73 €	3 507,73 €	3 488,03 €	261,60 €	3 749,63 €
Chalet 4 x 2,2m	4 287,00 €	321,53 €	4 608,53 €	4 582,66 €	343,70 €	4 926,36 €
Chalet 6 x 2,2m	6 338,00 €	475,35 €	6 813,35 €	6 775,10 €	508,13 €	7 283,23 €
Emplacements spéciaux						
Kiosque restauration Le Palais	2 610,00 €	195,75 €	2 805,75 €	2 790,00 €	209,25 €	2 999,25 €
Forfait espace nu Restauration en m2	72,00 €	5,40 €	77,40 €	76,96 €	5,77 €	82,73 €
Vente déambulatoire / jour	109,00 €	8,18 €	117,18 €	116,52 €	8,74 €	125,26 €
Marché économie sociale et solidaire						
Espace nu sous tente en m ²	86 €	6,45 €	92,45 €	91,93 €	6,89 €	98,82 €
Services optionnels						
Supplément électrique	182,00 €	- €	182,00 €	194,55 €	- €	194,55 €
Forfait point d'eau	363,00 €	- €	363,00 €	388,03 €	- €	388,03 €
Pénalité						
Pénalité Non-respect d'une clause du contrat, par jour et par clause	105 €	- €	105,00 €	105,00 €	- €	105,00 €

* La taille du chalet pourra être modifiée en fonction des contraintes d'espace et de sécurité de l'organisateur.

TARIFS D'ACCES AUX PISCINES MUNICIPALES ENTREES INDIVIDUELLES

		Tarifs	
		<i>Net de taxes</i>	
Tarifs "entrée simple"	Entrée individuelle plein tarif		4,00 €
	Carte de "10 entrées" plein tarif		31,50 €
	Entrée individuelle tarif réduit		3,00 €
	Carte de "10 entrées" tarif réduit		24,00 €
	Entrée individuelle tarif minimal		1,20 €
	Abonnement annuel		158,00 €
	Carnet "100 entrées" tarif spécial comité d'entreprise		273,40 €
Tarifs spéciaux période estivale (date ouverture Jean BRON)	Entrée individuelle moins de 18 ans		2,40 €
	Carte de "10 entrées" moins de 18 ans		18,00 €
Tarifs "entrées + prestation"	<i>Prestations soumises à TVA (Champ concurrentiel secteur privé)</i>		
		Hors taxes	TTC (TVA 20%)
	Entrée individuelle "Évènement" tarif unique	10,00 €	12,00 €
	Entrée individuelle "Prestation 1"	6,08 €	7,30 €
	Entrée individuelle "Prestation 2" *	10,00 €	12,00 €
	Carte de 5 entrées "Prestation 2" *	41,67 €	50,00 €
Service complémentaire	Cadenas pour casiers	2,50 €	3,00 €
	Remplacement carte magnétique	4,17 €	5,00 €

* Activité nécessitant un matériel spécifique et indispensable à la pratique

CONDITIONS DE TARIFS

Les usagers ne répondant pas aux critères suivants s'acquitteront du plein tarif

Bénéficiaires de la gratuité

- 1- Age** les enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un adulte
Justificatif : Pièce d'identité de l'enfant si nécessaire
- 2- Statut** Les accompagnateurs de personne à mobilité réduite
Justificatif : limité à une seule personne
- 3- Partenaires sous convention**
- 4- Public**
En cas d'impossibilité d'encaissement (panne technique ou défaut de personnel)
Egalité de traitement face au service public et continuité de service public
- 5- Situations particulières : Délivrance d'entrée gratuite à la demande de l'utilisateur**
- > Dédommagement en situation d'altération du fonctionnement normal du service public (panne, défaut de personnel)
 - > Offres promotionnelles dans le cadre d'opérations de communication sportives municipales

Bénéficiaire du tarif minimal

- 1- Personnes bénéficiant des minima sociaux** (RSA, allocation supplémentaire à une pension de retraite ou d'invalidité, allocation de solidarité spécifique, allocation de veuvage, allocation temporaire d'attente)
Justificatif : attestation CAF, CRAM, Caisse des Dépôts et Consignations, Pôle emploi, CNAV, Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés, SNCF, MSA, ou équivalent (- de 6 mois) et pièce d'identité
- 2- Demandeurs d'emploi**
Justificatif : Attestation d'actualisation datant de - de 6 mois et Carte d'Identité
- 3- Demandeurs d'asile et étrangers en attente de régularisation**
Justificatif :
- Récépissé de première demande de carte de séjour
- Récépissé de demande d'asile, ou de réexamen de la demande d'asile
- Autorisation provisoire de séjour
- Attestation de dépôt d'une demande de titre de séjour
- Attestation de l'organisme ou de l'avocat en charge des démarches administratives en vue d'obtenir l'asile ou la régularisation de la situation administrative
- 4- Personnes volontaires du Service Civique**
Justificatif : Carte militaire

Bénéficiaire du tarif réduit

- 1- Enfants âgés de 6 ans à 18 ans**
Justificatif : carte d'identité (si nécessaire)
- 2- Etudiants**
Justificatif : Carte d'étudiant
- 3- Personnes handicapées**
Justificatif : carte d'invalidité

Dispositions particulières

*Une photo d'identité (4,5cm/3,5cm) est obligatoire pour l'obtention de la carte d'abonnement annuel

*Vente prestation 1 : activité nécessitant un encadrement sans matériel spécifique et indispensable à la pratique dans le cadre de la natation(ex: bébés nageurs, jeux aquatiques ou activités similaires) ou de santé forme (ex: aqua-fitness et activités similaires)

*Prestation 2 (activité nécessitant un encadrement avec matériel spécifique et indispensable à la pratique de cours d'aquabike, vélaqua et activités similaires)

*En cas d'annulation du cours par la ville, possibilité de report de la séance.

*Toute absence pour raison personnelle ne sera ni remboursée ni échangée

*En cas de fermeture au titre de décisions gouvernementales :

- les abonnements annuels ou conventions avec des partenaires en cours de validité à la date de réouverture sont prolongés du nombre de jours de fermeture,
- les abonnements annuels ou conventions avec des partenaires révolus durant la période de fermeture sont prolongés du nombre de jours entre la date de fermeture et la date de fin de validité.

**TABLEAU RÉCAPITULATIF
AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS 2022**

AVENANTS FINANCIERS AUX CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS ET DE MOYENS								
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Total des subventions 2021	Objet de la subvention proposée	Subventions 2022		
		Date signature convention	Validité convention			déjà votée	Avantage en nature	proposée
2 avenant financier	A.J.A Villeneuve	13-janv.-21	31-déc.-23	33 108 €	Fonctionnement 2022 - volet projet de club	18 700 €	6 560 €	7 600 €
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						
2 avenant financier	ASPTT Grenoble Athlétisme	14-janv.-21	31-déc.-23	20 550 €	Fonctionnement 2022 - volet projet de club	12 600 €	0 €	7 700 €
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						
2 avenant financier	Aviron Grenoblois	12-janv.-21	31-déc.-23	107 345 €	Fonctionnement 2022 - volet projet de club	41 300 €	0 €	22 450 €
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020			Soutien du sport individuel de haut niveau			3 200 €
2 avenant financier	Club d'Escrime Parmentier	02-févr.-21	31-déc.-23	21 000 €	Fonctionnement 2022 - volet projet de club	10 100 €	1 340 €	10 700 €
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020			Soutien du sport individuel de haut niveau			800 €
2 avenant financier	Entente Athlétique Grenoble 38	16-janv.-21	31-déc.-23	55 540 €	Soutien du sport individuel de haut niveau	41 200 €	0 €	800 €
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						
2 avenant financier	Football Club des Allobroges ASAFIA/FC2A	12-janv.-21	31-déc.-23	26 450 €	Fonctionnement 2022 - volet projet de club	16 200 €	8 900 €	10 000 €
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						
2 avenant financier	Grenoble Alp 38	07-janv.-21	31-déc.-23	34 000 €	Fonctionnement 2022 - volet projet de club	31 600 €	0 €	2 400 €
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020			Soutien du sport individuel de haut niveau			800 €
2 avenant financier	Grenoble Gymnastique	06-janv.-21	31-déc.-23	44 850 €	Fonctionnement 2022 - volet projet de club	29 000 €	1 400 €	15 500 €
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						
2 avenant financier	Grenoble Isère Métropole Patinage (GIMP)	07-janv.-21	31-déc.-23	89 594 €	Soutien du sport individuel de haut niveau	97 850 €	0 €	800 €
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						
2 avenant financier	Grenoble Volley Université Club (G.V.U.C)	07-janv.-21	31-déc.-23	140 378 €	Soutien du sport individuel de haut niveau	133 145 €	6 905 €	800 €
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						
2 avenant financier	GUC Athlétisme	14-janv.-21	31-déc.-23	30 450 €	Fonctionnement 2022 - volet projet de club	23 100 €	1 965 €	7 000 €
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						
2 avenant financier	GUC Judo Club de Grenoble	20-janv.-21	31-déc.-23	53 400 €	Fonctionnement 2022 - volet projet de club	36 100 €	670 €	16 950 €
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						
2 avenant financier	La BAJA	17-janv.-22	31-déc.-22	9 400 €	Fonctionnement 2022 - volet projet de club	4 400 €	0 €	4 900 €
		délibération n° 27483 du 13 décembre 2021						
2 avenant financier	Mistral Football Club	13-janv.-21	31-déc.-23	19 100 €	Fonctionnement 2022 - volet projet de club	10 800 €	6 040 €	8 100 €
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						
2 avenant financier	Trampoline Club du Dauphiné	22-janv.-21	31-déc.-23	29 165 €	Fonctionnement 2022 - volet projet de club	8 500 €	905 €	5 500 €
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						

**TABLEAU RÉCAPITULATIF
AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS 2022**

AVENANTS FINANCIERS AUX CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS ET DE MOYENS								
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Total des subventions 2021	Objet de la subvention proposée	Subventions 2022		
		Date signature convention	Validité convention			déjà votée	Avantage en nature	proposée
2 avenant financier	U.S. Abbaye Grenoble Football	14-janv.-21	31-déc.-23	11 900 €	Fonctionnement 2022 - volet projet de club	6 500 €	5 700 €	5 300 €
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						
2 avenant financier	U.S.V.O. Football - Unité Sportive Village Olympique	12-janv.-21	31-déc.-23	15 600 €	Fonctionnement 2022 - volet projet de club	9 800 €	5 600 €	5 600 €
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						
2 avenant financier	YETTS Grenoble Roller Hockey	15-mars-21	31-déc.-23	5 410 €	Soutien du sport individuel de haut niveau	5 400 €	3 260 €	1 600 €
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						
TOTAL								138 500 €

ANNEXE 1

Tarifs de la pause méridienne – année scolaire 2022-23

Le coût moyen de la prestation par enfant et par jour est de 13.40 €.

Les frais de garde pouvant donner lieu à une déduction fiscale correspondent à 30% du montant facturé aux familles éligibles.

CATEGORIES DE TARIFS :

TARIF A : applicable aux enfants, ainsi qu'à leurs correspondants scolaires, remplissant l'une des conditions suivantes :

- Enfants dont au moins un des deux responsables légaux habite sur Grenoble.
- Enfants des agents de la Ville de Grenoble ou de son CCAS.
- Enfants scolarisés dans un dispositif d'inclusion : ULIS, UPE2A, UEEA, UEMA...
- Enfants venant de l'étranger en tant que correspondants scolaires et séjournant durant l'année scolaire dans une famille relevant de cette catégorie.
- Enfants résidant à La Tronche et scolarisés à l'école de la Porte Saint-Laurent en application de la convention passée entre les communes de Grenoble et de La Tronche

TARIF B : applicable aux enfants dont les deux responsables légaux habitent hors de Grenoble, ainsi qu'à leurs correspondants scolaires.

TARIF C : Applicable aux enfants souffrant d'une allergie alimentaire et ne pouvant prendre les repas proposés par le service restauration, pour lesquels un protocole d'accueil individualisé (PAI) a été signé.

TARIF D : Applicables aux enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance.

TARIF E : Applicable aux enseignants, stagiaires ou intervenants extérieurs travaillant dans l'école rattachée au restaurant scolaire.

TARIF F : Applicable aux parents d'élèves délégués de l'école rattachée au restaurant scolaire.
Maximum de 6 repas par année scolaire

TARIF G : Applicable aux intervenants municipaux des services de santé scolaire, sports, éducation musicale....

Le calcul des tarifs est basé sur le quotient familial établi par la Caisse d'Allocations Familiales, qui est fourni par la famille lors de son inscription ou à défaut calculé suivant les mêmes modalités. Ce tarif est applicable pour toute l'année scolaire. Une erreur manifeste ou une incohérence apparente autorise les services municipaux à exiger des justificatifs de revenus et à procéder à des rappels de factures. En l'absence de production du quotient CAF ou de justificatifs de revenus permettant son calcul, le tarif maximum est appliqué et reste applicable sur les factures déjà établies.

Dans certaines situations exceptionnelles (familles en situation administrative ou sociale difficile) une remise gracieuse ponctuelle pourra être accordée.

Exonération :

Le groupe scolaire Joseph Vallier qui doit faire l'objet de travaux de rénovation énergétique d'ampleur, a connu une modification de son calendrier de travaux suite à la découverte d'espèces protégées dans les façades de l'école dont la présence limite impérativement les travaux du 1^{er} août au 31 mars de chaque année. Les élèves de maternelle comme ceux de l'élémentaire devront ainsi déménager à la rentrée scolaire sur le site de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education. Les élèves de la maternelle seront accueillis de septembre 2022 à décembre 2022 et les élémentaires jusqu'aux vacances d'automne 2022.

Compte tenu des contraintes de déplacement, les élèves devront obligatoirement prendre leur repas sur place et fréquenter le périscolaire du soir. En raison de l'absence de choix laissé aux familles, il est donc décidé d'appliquer le temps des travaux la gratuité de la pause méridienne et du périscolaire du soir.

GRILLES DE TARIFS

	QUOTIENT FAMILIAL		
	Inférieur ou égal à 380	De 381 à 3000	Supérieur ou égal à 3001
TARIF A <i>(Grenoblois et assimilés)</i>	0,8 €*	De 0,82 €* à 8,16 €* selon formules ci-dessous	8,17 €
TARIF B <i>(Non Grenoblois)</i>	0,96 €*	De 0,98 €* à 9,79 €* selon formules ci-dessous	9,8 €
TARIF C PAI - paniers repas <i>(Grenoblois et assimilés)</i> <i>(Non Grenoblois)</i>	0,8 €*	De 0,8 €* à 4,32 €*	4,33 €*
	0,96 €*	De 0,98 €* à 5,95 €*	5,96 €*

* : la part animation représente 30% du tarif applicable

	TARIFS UNIQUES - pas d'indexation sur les ressources
TARIF D Aide sociale à l'enfance	3,93 €
TARIF E Enseignants, stagiaires,...	7,04 €
TARIF F Parents délégués	Prix applicable à leurs enfants
TARIF G Intervenants municipaux	4,19 €

Conseil Municipal du 16 mai 2022
Annexe n°1 à la délibération n°28905

TARIF A - Formules de calcul des prix en fonction des QF

QF inférieur à 380		0,80 €
QF	381 à 600	$QF \times 0,00922374 - 2,694244$
de	601 à 900	$QF \times 0,00565217 - 0,546953$
381	901 à 1390	$QF \times 0,00372188 + 1,1965868$
à	1391 à 1800	$QF \times 0,00161369 + 4,135358$
3000	1801 à 3000	$QF \times 0,00092577 + 5,38269$
QF supérieur à 3000		8,17 €

TARIF B - Formules de calcul des prix en fonction des QF

QF inférieur à 380		0,96 €
QF	381 à 600	$(QF \times 0,00922374 - 2,694244) \times 1,2$
de	601 à 900	$(QF \times 0,00565217 - 0,546953) \times 1,2$
381	901 à 1390	$(QF \times 0,00372188 + 1,1965868) \times 1,2$
à	1391 à 1800	$(QF \times 0,00161369 + 4,135358) \times 1,2$
3000	1801 à 3000	$(QF \times 0,00092577 + 5,38269) \times 1,2$
QF supérieur à 3000		9,80 €

EXEMPLES DE PRIX

(applicables selon le quotient familial)

TARIF A (Grenoblois et assimilés) – Exemples de prix

QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs 2021-2022	TARIFS à compter du 01/09/2022	écart	Part Animation	A titre d'information Taux de contribution de la Ville par rapport au coût global de la prestation (13,40€).	Impact financier maximum annuel (136 jours) pour un enfant fréquentant la restauration scolaire tous les jours
380 et moins	0,80 €	0,80 €	0,00 €	0,24 €	94%	0,00 €
500	1,89 €	1,92 €	0,03 €	0,58 €	86%	3,58 €
750	3,64 €	3,69 €	0,05 €	1,11 €	72%	7,47 €
1000	4,84 €	4,92 €	0,08 €	1,48 €	63%	10,35 €
1250	5,76 €	5,85 €	0,09 €	1,75 €	56%	12,43 €
1500	6,45 €	6,56 €	0,10 €	1,97 €	51%	13,96 €
1750	6,85 €	6,96 €	0,11 €	2,09 €	48%	14,79 €
2000	7,12 €	7,23 €	0,11 €	2,17 €	46%	15,41 €
2250	7,35 €	7,47 €	0,12 €	2,24 €	44%	15,98 €
2500	7,58 €	7,70 €	0,12 €	2,31 €	43%	16,55 €
2750	7,80 €	7,93 €	0,13 €	2,38 €	41%	17,11 €
3000	8,03 €	8,16 €	0,13 €	2,45 €	39%	17,68 €
3001 et +	8,04 €	8,17 €	0,13 €	2,45 €	39%	17,68 €

TARIF B (Non Grenoblois) – Exemples de prix

QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs 2021-2022	TARIFS à compter du 01/09/2022	écart	Part Animation	A titre d'information Taux de contribution de la Ville par rapport au coût global de la prestation (13,40€).	Impact financier maximum annuel (136 jours) pour un enfant fréquentant la restauration scolaire tous les jours
380 et moins	0,96 €	0,96 €	0,00 €	0,29 €	93%	0,00 €
500	2,27 €	2,30 €	0,03 €	0,69 €	83%	4,29 €
750	4,36 €	4,43 €	0,07 €	1,33 €	67%	8,97 €
1000	5,81 €	5,90 €	0,09 €	1,77 €	56%	12,42 €
1250	6,91 €	7,02 €	0,11 €	2,11 €	48%	14,92 €
1500	7,74 €	7,87 €	0,12 €	2,36 €	41%	16,75 €
1750	8,22 €	8,35 €	0,13 €	2,51 €	38%	17,75 €
2000	8,55 €	8,68 €	0,14 €	2,60 €	35%	18,49 €
2250	8,82 €	8,96 €	0,14 €	2,69 €	33%	19,17 €
2500	9,09 €	9,24 €	0,15 €	2,77 €	31%	19,85 €
2750	9,36 €	9,51 €	0,15 €	2,85 €	29%	20,54 €
3000	9,64 €	9,79 €	0,16 €	2,94 €	27%	21,22 €
3001 et +	9,65 €	9,80 €	0,15 €	2,94 €	27%	20,40 €

ANNEXE 2

Tarifs des accueils périscolaires du soir – Année scolaire 2022-23

Les tarifs sont forfaitaires pour l'année scolaire complète.
Les factures seront calculées par période de fréquentation (5 périodes dans l'année).

CATEGORIES DE TARIFS :

TARIF A : Applicable à tous les enfants fréquentant le périscolaire du soir

TARIF B : Applicable aux enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance.

Le calcul des tarifs est basé sur le quotient familial établi par la Caisse d'Allocations Familiales, qui est fourni par la famille lors de son inscription ou à défaut calculé suivant les mêmes modalités. Ce tarif est applicable pour toute l'année scolaire. Une erreur manifeste ou une incohérence apparente autorise les services municipaux à exiger des justificatifs de revenus et à procéder à des rappels de factures. En l'absence de production du quotient CAF ou de justificatifs de revenus permettant son calcul, le tarif maximum est appliqué et reste applicable sur les factures déjà établies.

Dans certaines situations exceptionnelles (familles en situation administrative ou sociale difficile) une remise gracieuse ponctuelle pourra être accordée.

Déductions et exonérations :

- Les familles bénéficiant d'une prise en charge totale, du Département, pour la restauration scolaire bénéficieront de la gratuité.
- Pour la première période uniquement (rentrée scolaire aux vacances d'automne) un abattement de 30%, sur présentation d'un justificatif, pourra être appliqué aux enfants qui changeraient de forfait, suite à une inscription dans une structure socio-culturelle, au conservatoire ou à une activité sportive de la Ville.
- Pour les familles ayant des enfants en garde alternée, la facturation pourra être répartie entre les deux responsables légaux (50% du forfait selon leurs QF respectifs), s'ils rentrent dans les conditions du dispositif proposé par la Ville (demandes conjointes auprès de la Plateforme Familles et calendriers de garde alternée concordant).

Cas particulier du groupe scolaire Joseph Vallier :

Le groupe scolaire Joseph Vallier qui doit faire l'objet de travaux de rénovation énergétique d'ampleur, a connu une modification de son calendrier de travaux suite à la découverte d'espèces protégées dans les façades de l'école dont la présence limite impérativement les travaux du 1^{er} août au 31 mars de chaque année. Les élèves de maternelle comme ceux de l'élémentaire devront ainsi déménager à la rentrée scolaire sur le site de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education. Les élèves de la maternelle seront accueillis de septembre 2022 à décembre 2022 et les élémentaires jusqu'aux vacances d'automne 2022.

Compte tenu des contraintes de déplacement, les élèves devront obligatoirement prendre leur repas sur place et fréquenter le périscolaire du soir. En raison de l'absence de choix laissé aux familles, il est donc décidé d'appliquer le temps des travaux la gratuité de la pause méridienne

et du périscolaire du soir.

GRILLES DE TARIFS

		QUOTIENT FAMILIAL		
		Inférieur ou égal à 380	De 381 à 2000	Supérieur ou égal à 2001
		<i>Forfait 1 soir par semaine</i>		
Tous les usagers	GRATUIT			
		<i>Forfait 2 soirs par semaine</i>		
Tous les usagers	GRATUIT			
		<i>Forfait 3 soirs par semaine</i>		
TARIF A	28,80 €	De 29,62 € à 178,87 € selon formules ci-dessous		179,22 €
TARIF B Aide sociale à l'enfance	63,81 €			
		<i>Forfait 4 soirs par semaine</i>		
TARIF A	57,60 €	De 59,23 € à 357,73 € selon formules ci-dessous		358,44 €
TARIF B Aide sociale à l'enfance	127,62 €			
		<i>Fréquentation exceptionnelle par soir</i>		
Tous les usagers	4,9			

Formules forfait 3 soirs

TARIF A - Formules de calcul des prix en fonction des QF

QF inférieur à 380		28,80 €
QF	381 à 900	$QF \times 0,08319846 - 2,078614$
de	901 à 1390	$QF \times 0,11198364 - 27,9972596$
381	1391 à 1600	$QF \times 0,11009569 - 25,433104$
à 2000	1601 à 2000	$QF \times 0,07042607 + 38,01786$
QF supérieur à 2001		179,22 €

Formules forfait 4 soirs

TARIF A - Formules de calcul des prix en fonction des QF

QF inférieur à 380		57,60 €
QF	381 à 900	$QF \times 0,16639692 - 4,167228$
de	901 à 1390	$QF \times 0,22396728 - 55,9945192$
381	1391 à 1600	$QF \times 0,22023923 - 50,932768$
à 2000	1601 à 2000	$QF \times 0,14080201 + 76,12598$
QF supérieur à 2001		358,44 €

Exemples de prix :

Forfait 3 soirs				Forfait 4 soirs			
<u>TARIF A – Exemples de prix</u>				<u>TARIF A – Exemples de prix</u>			
QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs 2016-2017	TARIFS à compter du 01/09/2022	éc	QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs 2016-17	TARIFS à compter du 01/09/2022	éc
380 et moins	28,80 €	28,80 €	0,	380 et moins	57,60 €	57,60 €	0
500	38,89 €	39,52 €	0,	500	77,79 €	79,03 €	1
750	59,37 €	60,32 €	0,	750	118,73 €	120,63 €	1
1000	82,66 €	83,99 €	1,	1000	165,32 €	167,97 €	2
1250	110,22 €	111,98 €	1,	1250	220,44 €	223,96 €	3
1500	137,51 €	139,71 €	2,	1500	275,03 €	279,43 €	4
1750	158,73 €	161,26 €	2,	1750	317,45 €	322,53 €	5
2000	176,05 €	178,87 €	2,	2000	352,10 €	357,73 €	5
2001 et +	176,12 €	179,22 €	3,	2001 et +	352,80 €	358,44 €	5

ANNEXE 3

Tarifs des classes de découvertes – année scolaire 2022-23

CATEGORIES DE TARIFS :

TARIF A : applicable aux enfants remplissant l'une des conditions suivantes :

- Enfants dont au moins un des deux responsables légaux habite sur Grenoble.
- Enfants des agents de la Ville de Grenoble ou de son CCAS.
- Enfants scolarisés dans un dispositif d'inclusion : ULIS, UPE2A, UEEA, UEMA...
- Enfants venant de l'étranger en tant que correspondants scolaires et séjournant durant l'année scolaire dans une famille relevant de cette catégorie.
- Enfants résidant à La Tronche et scolarisés à l'école de la Porte Saint-Laurent en application de la convention passée entre les communes de Grenoble et de La Tronche

TARIF B : applicable aux enfants dont les deux responsables légaux habitent hors de Grenoble.

TARIF C : Applicables aux enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance.

Le calcul des tarifs est basé sur le quotient familial établi par la Caisse d'Allocations Familiales, qui est fourni par la famille lors de son inscription ou à défaut calculé suivant les mêmes modalités. Ce tarif est applicable pour toute l'année scolaire. Une erreur manifeste ou une incohérence apparente autorise les services municipaux à exiger des justificatifs de revenus et à procéder à des rappels de factures. En l'absence de production du quotient CAF ou de justificatifs de revenus permettant son calcul, le tarif maximum est appliqué et reste applicable sur les factures déjà établies.

Dans certaines situations exceptionnelles (familles en situation administrative ou sociale difficile) une remise gracieuse ponctuelle pourra être accordée.

GRILLES DE TARIFS

SEJOURS SANS NUIITEES (tarif pour 1 journée)

	QUOTIENT FAMILIAL		
	Inférieur ou égal à 380	De 381 à 3000	Supérieur ou égal à 3001
TARIF A <i>(Grenoblois et assimilés)</i>	2,75	De 2,79 € à 10,89 € selon formules ci-dessous	10,90 €
TARIF B <i>(Non Grenoblois)</i>	3,30 €	De 3,35 € à 13,07 € selon formules ci-dessous	13,08 €

TARIF C <i>Aide Sociale à l'Enfance</i>	5,05 €
---	--------

TARIF A - Formules de calcul des prix en fonction des QF

QF inférieur à 380		2,75 €
QF	381 à 600	QF x 0,00520548 + 0,806712
de	601 à 900	QF x 0,00588629 + 0,392339
381	901 à 1390	QF x 0,00546012 + 0,7904332
à	1391 à 1800	QF x 0,00239609 + 5,057038
3000	1801 à 3000	QF x 0,00126772 + 7,08684
QF supérieur à 3000		10,90 €

TARIF B - Formules de calcul des prix en fonction des QF

QF inférieur à 380		3,30 €
QF	381 à 600	(QF x 0,00520548 + 0,806712) x 1,2
de	601 à 900	(QF x 0,00588629 + 0,392339) x 1,2
381	901 à 1390	(QF x 0,00546012 + 0,7904332) x 1,2
à	1391 à 1800	(QF x 0,00239609 + 5,057038) x 1,2
3000	1801 à 3000	(QF x 0,00126772 + 7,08684) x 1,2
QF supérieur à 3000		13,08 €

SEJOURS AVEC NUIITEES (tarif pour 1 journée)

	QUOTIENT FAMILIAL		
	Inférieur ou égal à 380	De 381 à 3000	Supérieur ou égal à 3001
TARIF A <i>(Grenoblois et assimilés)</i>	4,35	De 4,43 € à 21,95 € selon formules ci-dessous	21,96 €
TARIF B <i>(Non Grenoblois)</i>	5,22 €	De 5,32 € à 26,34 € selon formules ci-dessous	26,35 €

TARIFS UNIQUES - pas d'indexation sur les ressources	
TARIF C <i>Aide sociale à l'enfance</i>	9,41 €

TARIF A - Formules de calcul des prix en fonction des QF

QF inférieur à 380		4,35 €
QF	381 à 600	QF x 0,0116895 - 0,0237
de	601 à 900	QF x 0,01267559 - 0,628031
381	901 à 1390	QF x 0,01204499 - 0,0625361
à	1391 à 1800	QF x 0,00550122 + 9,027804
3000	1801 à 3000	QF x 0,00251877 + 14,39369
QF supérieur à 3000		21,96 €

TARIF B - Formules de calcul des prix en fonction des QF

QF inférieur à 380		5,22 €
QF	381 à 600	(QF x 0,0116895 - 0,0237) x 1,2
de	601 à 900	(QF x 0,01267559 - 0,628031) x 1,2
381	901 à 1390	(QF x 0,01204499 - 0,0625361) x 1,2
à	1391 à 1800	(QF x 0,00550122 + 9,027804) x 1,2
3000	1801 à 3000	(QF x 0,00251877 + 14,39369) x 1,2
QF supérieur à 3000		26,35 €

EXEMPLES DE PRIX

(applicables selon le quotient familial)

SEJOURS SANS NUIITEES (tarif pour une journée)

TARIF A – Exemples de prix

QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs 2021-22	TARIFS à compter du 01/09/2022	écart
380 et moins	2,75 €	2,75 €	0,00 €
500	3,36 €	3,41 €	0,05 €
750	4,73 €	4,81 €	0,07 €
1000	6,15 €	6,25 €	0,10 €
1250	7,50 €	7,62 €	0,12 €
1500	8,52 €	8,65 €	0,14 €
1750	9,10 €	9,25 €	0,15 €
2000	9,47 €	9,62 €	0,15 €
2250	9,78 €	9,94 €	0,16 €
2500	10,09 €	10,26 €	0,16 €
2750	10,41 €	10,57 €	0,17 €
3000	10,72 €	10,89 €	0,17 €
3001 et +	10,73 €	10,90 €	0,17 €

TARIF B – Exemples de prix

QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs 2021-22	TARIFS à compter du 01/09/2022	écart
380 et moins	3,30 €	3,30 €	0,00 €
500	4,03 €	4,09 €	0,06 €
750	5,68 €	5,77 €	0,09 €
1000	7,38 €	7,50 €	0,12 €
1250	9,00 €	9,14 €	0,14 €
1500	10,22 €	10,38 €	0,16 €
1750	10,92 €	11,10 €	0,18 €
2000	11,36 €	11,55 €	0,18 €
2250	11,74 €	11,93 €	0,19 €
2500	12,11 €	12,31 €	0,19 €
2750	12,49 €	12,69 €	0,20 €
3000	12,86 €	13,07 €	0,20 €
3001 et +	12,88 €	13,08 €	0,20 €

SEJOURS AVEC NUIITEES (tarif pour une journée)

TARIF A – Exemples de prix

QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs 2021-22	TARIFS à compter du 01/09/2022	écart
380 et moins	4,35 €	4,35 €	0,00 €
500	5,73 €	5,82 €	0,09 €
750	8,74 €	8,88 €	0,14 €
1000	11,79 €	11,98 €	0,19 €
1250	14,76 €	14,99 €	0,23 €
1500	17,01 €	17,28 €	0,27 €
1750	18,36 €	18,65 €	0,30 €
2000	19,12 €	19,43 €	0,31 €
2250	19,74 €	20,06 €	0,32 €
2500	20,36 €	20,69 €	0,33 €
2750	20,98 €	21,32 €	0,34 €
3000	21,60 €	21,95 €	0,35 €
3001 et +	21,61 €	21,96 €	0,35 €

TARIF B – Exemples de prix

QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs 2021-22	TARIFS à compter du 01/09/2022	écart
380 et moins	5,22 €	5,22 €	0,00 €
500	6,88 €	6,99 €	0,11 €
750	10,49 €	10,65 €	0,17 €
1000	14,15 €	14,38 €	0,23 €
1250	17,71 €	17,99 €	0,28 €
1500	20,41 €	20,74 €	0,32 €
1750	22,03 €	22,39 €	0,35 €
2000	22,95 €	23,32 €	0,37 €
2250	23,69 €	24,07 €	0,38 €
2500	24,43 €	24,83 €	0,39 €
2750	25,18 €	25,58 €	0,41 €
3000	25,92 €	26,34 €	0,42 €
3001 et +	25,93 €	26,35 €	0,42 €